

Juillet 2012

N° 93

ISSN 0249-7247



Siège : Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 • Domaine universitaire 33607 Pessac cedex • UFR Humaines • <http://www.arelabor.fr> • <http://www.cnarela.fr>

Arelabor

Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes de Bordeaux



ARELABOR

Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes de **BOR**deaux

Siège : Université Michel-de-Montaigne Bordeaux 3

UFR Humanité

33607 Pessac Cedex

<http://arelabor.fr>

arelabordeaux@gmail.com

Membre de la **CNARELA** (Coordination Nationale des Associations Régionales d'Enseignants de Langues Anciennes), 11, rue du Champ Saint-Pierre, 39170 SAINT-LUPICIN (<http://www.cnarela.fr/>)

Directeur de publication : Yannick CARIOU

CE BULLETIN EST CELUI DES MEMBRES DE L'ARELABOR : N'HESITEZ PAS A NOUS FAIRE PART DE VOS COMMENTAIRES ET A NOUS ADRESSER DES DOCUMENTS POUR PUBLICATION (CONSEILS OU COMPTES RENDUS DE LECTURE ; EXPERIENCES PEDAGOGIQUES ; ACTIONS INNOVANTES ; COMPTES RENDUS DE SORTIES, DE VOYAGES...)

NOUS SERONS HEUREUX DE PUBLIER CES DOCUMENTS.

Membres du Bureau de l'ARELABOR
Elus le 21 mars 2012

Présidents :

Yannick Cariou

Sébastien Rajah

Démissionnaire le 17 juin 2012 : Sandrine Ferrer

arelabordeaux@gmail.com

Vice-présidente chargée des relations avec les Institutions Culturelles :

Elise Guerrero

Trésorière :

Anna Borrás

tresorier.arelabor@laposte.net

Secrétaire :

Christine Laulan

Responsables des relations avec les Universités :

Julie Gallego (Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Guillaume Flamerie de Lachapelle (Université Michel de Montaigne - Bordeaux III)

Responsable des Concours :

Françoise Gardera (Concours lycée)

Elise Guerrero et Valérie Naud (Concours collègue)

Responsables du bulletin :

Yannick Cariou

Joëlle Massias

Responsable des activités numériques :

Sandrine Ferrer

Responsable des relations avec la Cnarela :

Marie-Hélène Menaut

Animation des groupes de traduction :

Sylvie Berton (Grec)

Sébastien Rajah (Latin)



BULLETIN D'ADHESION

Arelabor -Cnarela
UNIVERSITE MICHEL de MONTAIGNE BORDEAUX III - U. F. R. des LETTRES
33607 PESSAC Cedex

tresorier.arelabor@laposte.net

Cotisation -Abonnement année 2012

Nom : Prénom :
Catégorie :

Etablissement :
Adresse de l'établissement :
.....

Adresse personnelle :
.....

Adresse mail :

Je suis enseignant(e) en activité / retraité.

Je verse ci-joint pour ma cotisation :

- membre enseignant en activité ou retraité : 26€ (stagiaire IUFM : 13€)

- membre sympathisant : 15€

- association, entreprise ou structure culturelle (avec fourniture d'un exemplaire papier du bulletin) : 35€

Par chèque bancaire à l'ordre de l'ARELABOR.

Les demandes de carte d'adhérent seront à adresser par mail à Mme la Trésorière de l'ARELABOR (réductions de 5% dans certaines librairies, réduction Thalassa, et autres avantages...).

Date et signature :



Membre de la
CNARELA

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| Editorial | 7 |
| ANTIQUITE ET CULTURE | 9 |
| <i>D'Hérodote à Thucydide, formes et fonctions littéraires de l'Histoire</i> par Karim Mansour | 10 |
| VIE DE L'ASSOCIATION : ARELABOR et CNARELA | 40 |
| Assemblée générale ARELABOR, du 21 mars 2012 | 41 |
| Assemblée générale CNARELA, du 4 janvier 2012 | 47 |
| CONCOURS ARELABOR | 59 |
| Programmes des concours 2013 | 60 |
| Concours lycées 2012 : sujets, corrigés, palmarès | 69 |
| Concours collèges 2012 | 92 |
| Cérémonie de remise des diplômes | 104 |
| Echos dans la presse | 106 |
| Euroclassica (<i>Vestibulum, Ianua</i>) | 109 |
| Journées d'octobre de la CNARELA | 110 |
| PEDAGOGIE | 115 |
| L'épreuve orale de latin/grec au baccalauréat | 116 |
| Programmes des Agrégations 2013 | 119 |

| | |
|--|------------|
| L'AVENIR DE NOS DISCIPLINES | 121 |
| Actions de la CNARELA : Rendez-vous avec le Conseiller du Ministre (et lettres des ARELA). | 122 |
| L'aide des textes officiels | 148 |
| Rapport de l'Inspection Générale sur l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité dans le second degré. | 153 |
| VARIA | 154 |
| « <i>La question du latin</i> », un poème de Claudius Popelin | 155 |
| « <i>Cléopâtre</i> », un sonnet de Gaston Boudias | 157 |
| Quelques suggestions bibliographiques | 158 |
| Quelques publications signalées par la CNARELA | 159 |
| « SANS LE LATIN » | 160 |
| Organiser un voyage scolaire : avantages pour les adhérents de l'ARELABOR | 161 |

EDITORIAL

Nous voici arrivés à la fin d'une nouvelle année scolaire, riche en satisfactions dans bien des domaines, mais aussi, ne nous le cachons pas, lourde de menaces.

Car les langues anciennes rencontrent plusieurs difficultés qui ont été clairement exposées dans le rapport de l'Inspection Générale. Certains élèves ne peuvent suivre un enseignement de Langues et Cultures de l'Antiquité faute de professeur, et certains enseignants voient les cours de LCA menacés à cause d'effectifs trop réduits. Tantôt un déficit d'élèves, tantôt déficit de professeurs : c'est là que nous tous, membres de l'ARELABOR, devons montrer notre engagement pour défendre nos matières et préserver nos postes dans les établissements.

C'est pour nous une préoccupation de tous les moments : nous battons pour conserver des élèves face à la concurrence d'autres enseignements ; nous battons pour conserver un enseignement de qualité dispensé par des spécialistes des langues, cultures et civilisations antiques ; nous battons pour accéder aux moyens matériels permettant un enseignement moderne.

Pour ce faire, nous aurons intérêt à nous appuyer sur les trois mots clés que Mme Sylvie JUSTOME, IA-IPR, a mis en avant lors de sa très intéressante allocution devant les membres de l'ARELABOR, le 23 mars 2012 : efficacité, liberté, visibilité.

Il nous faudra donc continuer à nous mobiliser afin de voir perdurer cet enseignement auquel nous sommes tous si fortement et intimement attachés pour la formation intellectuelle qu'il offre aux élèves de tous horizons. Il nous faudra ainsi développer encore nos liens entre collèges et lycées, et lycées et universités, afin de partager nos expériences, nos difficultés, nos réussites et renforcer la parcours de nos élèves et étudiants. De même nos relations avec les différentes institutions devront être développées, ainsi que nous y invite l'Histoire des Arts en collège par exemple.

N'oublions pas non plus le rôle important que joue le concours de langues anciennes ARELABOR co-organisé avec le Rectorat de Bordeaux et la Région Aquitaine ; le *Vestibulum* et la *Janua* sont aussi appelés à se développer afin de donner une visibilité et une reconnaissance plus grandes aux Langues Anciennes.

Pour finir, il me faut rappeler que le Bureau de l'ARELABOR a fortement changé cette année : c'est donc ici l'endroit pour rendre hommage à tous ceux qui ont porté les valeurs de notre association, et que la nouvelle direction aura à cœur de continuer à propager.

Profitons de ces vacances pour nous remettre de cette année, pour nous détendre le corps et l'esprit (*Mens sana ...*), pour faire de nouvelles découvertes qui nous ouvriront encore plus l'esprit : nous attaquerons ainsi la nouvelle année scolaire 2012-2013 en pleine forme pour affronter les nouveaux défis qui s'offriront à nous, sans oublier, en cas d'abattement, la célèbre formule de Sénèque (*Lettres à Lucilius, 104, 26*) : *Non quia difficilia sunt non audemus, sed quia non audemus difficilia sunt.*

Bonnes vacances à tous,

Yannick CARIOU
Co-Président de l'ARELABOR

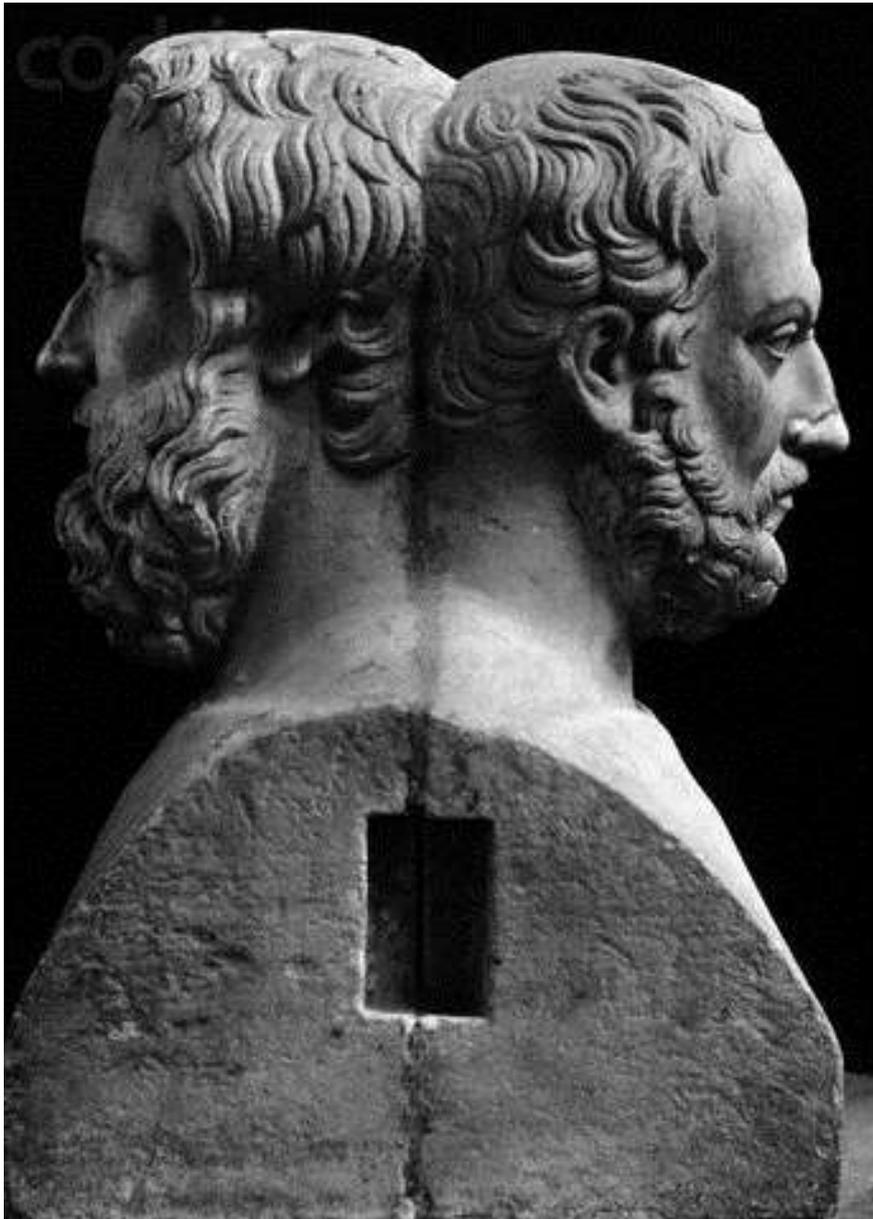
ANTIQUITE ET CULTURE

D'HÉRODOTE À THUCYDIDE :
FORMES ET FONCTIONS LITTÉRAIRES DE
L'HISTOIRE
par Karim MANSOUR

Lors de notre Assemblée Générale du 21 mars 2012, Karim Mansour nous a fait l'honneur d'une passionnante conférence dont il a bien voulu nous confier le texte. Qu'il en soit ici très sincèrement remercié au nom de l'ARELABOR !

**D'HÉRODOTE À THUCYDIDE :
FORMES ET FONCTIONS LITTÉRAIRES DE L'HISTOIRE**

Karim MANSOUR



D'Hérodote à Thucydide : formes et fonctions littéraires de l'histoire

L'objet de cette étude est de mettre en comparaison les œuvres des deux grands historiens du V^eme siècle que sont Hérodote et Thucydide, afin d'apprécier ce qui les sépare ou, au contraire, les rapproche dans leur rapport à la science historique, mais aussi et surtout aux implications rhétoriques, poétiques et littéraires de l'histoire. « D'Hérodote à Thucydide tout change », écrit Monique Trédé dans son *Histoire de la littérature grecque*¹ : il s'agira de voir si, de l'un à l'autre, le passage s'opère sur le mode de la rupture, épistémologique ou littéraire, ou s'il n'existe pas des points de convergence entre les postures historiographiques des deux auteurs — et si leurs œuvres se révèlent antithétiques, ou plutôt complémentaires.

Cette étude portera d'abord sur la question du statut des deux historiens ; nous examinerons ainsi l'opposition traditionnelle entre un Hérodote « conteur d'histoires » et un Thucydide « historien scientifique », de manière à lui substituer une distinction peut-être plus pertinente, fondée sur les stratégies discursives employées par chacun des deux historiographes. Ces stratégies étant aussi bien l'expression d'une subjectivité, nous poursuivrons en considérant la distinction d'ordre rhétorique opérée par les Anciens entre un Hérodote, historien de l'*êthos* et un Thucydide, historien du *pathos* — distinction dont nous tâcherons de montrer le caractère fonctionnel. Enfin, nous considérerons, sur un plan non plus rhétorique, mais poétique, une troisième opposition qui se fait jour dans la tradition interprétative des deux auteurs : celle entre la dimension globalement épique de l'œuvre hérodotéenne, et la dimension fondamentalement tragique de l'œuvre de Thucydide.

I. Statut de l'historien et stratégies discursives

0. Une opposition épistémologique traditionnelle

On dit souvent encore, ou l'on entend souvent dire, qu'Hérodote est avant toute chose un grand conteur d'histoires, tandis que Thucydide incarnerait aux yeux du monde la figure de l'historien rationnel et scientifique, du premier historien moderne. C'est à cette opposition traditionnelle, de nature essentiellement épistémologique, que nous nous intéresserons pour commencer.

1. 1. Hérodote « conteur d'histoires »

Le titre de l'œuvre d'Hérodote dans les langues modernes est, à cet égard, révélateur : ne parle-t-on pas des « *Histoires* d'Hérodote » en français (ainsi dans l'édition de Ph.-

¹ S. SAÏD – M. TREDE – A. LE BOULLUEC, *Histoire de la littérature grecque*, Paris, PUF, 1997, p. 194.

E. Legrand pour la CUF²), des « *Histories of Herodotus* » en anglais³, ou encore des « *Storie di Erodoto* » en italien⁴ ? Ce titre doit être questionné : si le terme d'« histoires » y est doté de la majuscule d'usage pour un titre, le pluriel en revanche nous oriente vers les « histoires » racontées, au sens purement narratif du terme, plutôt que vers l'Histoire, avec un grand H, entendue comme discipline scientifique. Assurément, Hérodote est dans la conscience collective des lecteurs que nous sommes, un grand conteur d'histoires...

Il semble cependant que cette expression puisse s'entendre en deux sens différents : il peut s'agir de quelqu'un qui « sait raconter des histoires » — en d'autres termes, d'un talentueux narrateur — et l'accent est alors porté sur ses qualités littéraires ; mais il peut s'agir aussi de quelqu'un qui « nous raconte des histoires » — ou, pour le dire autrement, des fables, des mensonges — et c'est alors un discrédit porté sur la teneur des informations qu'il nous donne. Or, ces deux jugements sont bien représentés dans la tradition interprétative d'Hérodote, et ce depuis l'Antiquité. Sans vouloir ici prendre parti pour l'une ou l'autre de ces interprétations, nous nous contenterons de faire un bref état de la question.

1. 1. 1. Un talentueux narrateur...

Les commentateurs anciens ne tarissent pas d'éloges sur les charmes de la prose d'Hérodote : il écrit, selon le rhéteur Hermogène, dans un ionien poétique ; il a, de l'aveu de tous, de la grâce et de l'agrément, et de nombreuses qualités de style. Denys d'Halicarnasse en particulier vante en plusieurs lieux de son œuvre les mérites littéraires d'Hérodote. De façon plus strictement narrative, on apprécie dans son œuvre le grand nombre d'anecdotes piquantes, de contes ou de nouvelles d'inspiration parfois populaire (songeons par exemple, dans le *logos* égyptien du livre II, au conte de Rhampsinite et des voleurs⁵), et ces morceaux sont souvent choisis pour l'agrément des lecteurs hellénistes. A l'époque moderne, l'importance, à la fois quantitative et qualitative, de ce matériau narratif a donné lieu à une monographie consacrée aux « Récits populaires, contes et nouvelles chez Hérodote », qui se révèle une source précieuse pour qui veut étudier la matière et le style de ces passages des *Histoires*⁶. Plus récemment encore, un critique de l'envergure de Gregory Nagy a reconnu en Hérodote un « *logios* », c'est-à-dire un représentant d'une tradition en prose orale autonome, parallèle à — mais non dérivée de — la tradition aédique, et ses recherches marquent un jalon important dans la réception de l'œuvre d'Hérodote⁷.

² Ph.-E. LEGRAND, *Hérodote. Histoires*, 11 vol., Paris, CUF, 1932-1954.

³ Ainsi dans la traduction d'A. DE SELINCOURT, récemment rééditée et révisée par J. MARINCOLA, *Herodotus, The Histories*, Londres, 1996, 2003.

⁴ Ainsi dans l'édition critique de la Fondation Lorenzo Valla dirigée par D. ASHERI, *Erodoto. Le Storie*, Milan, huit volumes parus depuis 1988.

⁵ HERODOTE, 2.121.

⁶ W. ALY, *Volksmärchen, Sage und Novelle bei Herodot und seinen Zeitgenossen*, Göttingen, 1921, 1969.

⁷ G. NAGY, « Herodotus the *Logios* », *Arethusa* 20, 1987, p. 175-184.

1. 1. 2. ... ou un affabulateur ?

Mais par ailleurs, Hérodote nous raconterait des histoires. Ou, pour reprendre le titre d'un article qui a, lui aussi, fait date : Hérodote est-il bien, comme le désignait Cicéron, le « Père de l'histoire », ou n'est-il pas plutôt le « Père des mensonges »⁸ ? Et l'on songe alors tout de suite aux éléments quelque peu merveilleux de son discours — tels ces animaux fabuleux qui hantent, eux aussi, le livre II.

La polémique sur la véracité ou les mensonges d'Hérodote n'est pas nouvelle. Dans l'Antiquité déjà, et pour plusieurs raisons, Plutarque accusait Hérodote de malveillance, de « malignité ». A l'époque de la Renaissance, Henri Estienne a composé comme on sait une *Apologie d'Hérodote*. Cette controverse s'est poursuivie jusqu'à l'époque contemporaine, comme on peut le constater en observant le couple formé par l'ouvrage critique de Fehling sur « Hérodote et ses sources »⁹, et la réponse de Pritchett à ces représentants de l'« école mensongère d'Hérodote », ouvrage qui entend laver l'historien des soupçons qu'ont porté sur lui des générations de critiques mettant en doute la fiabilité de ses témoignages¹⁰.

Mais en réalité, le premier détracteur d'Hérodote ne serait-il pas celui-là même auquel on l'oppose, à savoir ce « véritable historien » qu'est Thucydide — et qui selon toute vraisemblance fait allusion à lui, sans toutefois le nommer, dans son exposé méthodologique ?

1. 2. Thucydide, « historien scientifique »

Dans cette comparaison qui, sous l'angle de la vérité, sinon sous celui du style, tourne sans doute à l'avantage de Thucydide, les propos de ce dernier comptent en effet pour beaucoup, et notamment le développement des chapitres 20 et suivants de son premier livre, dont on connaît la teneur méthodologique. Thucydide y revendique l'absence de merveilleux — τὸ μὴ μυθῶδες, — la véracité des faits, l'objectivité absolue : c'est en quelque sorte la guerre du Péloponnèse qui paraît s'écrire d'elle-même, comme on peut le constater en relisant ce texte célèbre :

1. 2. 1. L'exposé méthodologique (Thuc., 1.20-22)

1.20 [...] Telle est la négligence que l'on apporte en général à *rechercher la vérité* (ἡ ζήτησις τῆς ἀληθείας), à laquelle on préfère les idées toutes faites. — 21. Cependant, on ne saurait se tromper en se fondant sur les indices ci-dessus et en jugeant, en somme, de cette façon les faits que j'ai passés en revue : *on croira moins volontiers les poètes, qui ont célébré ces faits en leur prêtant des beautés qui les grandissent* (καὶ οὔτε

⁸ J. A. S. EVANS, « Father of History or Father of Lies : The Reputation of Herodotus », *CJ* 64, 1968, p. 11-17.

⁹ D. FEHLING, *Herodotus and His Sources*, trad. J. G. Howie, Leeds, 1989.

¹⁰ W. K. PRITCHETT, *The Liar School of Herodotos*, Amsterdam, 1993.

ὡς ποιηταὶ ὑμνήκασι περὶ αὐτῶν ἐπὶ τὸ μείζον κοσμοῦντες μᾶλλον πιστεύων), *ou les logographes, qui les ont rapportés en cherchant l'agrément de l'auditeur plus que le vrai* (οὔτε ὡς λογογράφοι ξυνέθεσαν ἐπὶ τὸ προσαγωγότερον τῆ ἀκρόασει ἢ ἀληθέστερον) — car il s'agit de faits incontrôlables, et auxquels leur ancienneté a valu de prendre un caractère mythique excluant la créance (ἀπίστωσ ἐπὶ τὸ μυθῶδες ἐκνευκικότα); et l'on tiendra que, d'après les signes les plus nets, ils sont, pour des faits anciens, suffisamment établis. Donc, pour revenir à cette guerre-ci, malgré l'habitude commune qui veut, quand une guerre est en cours, qu'on la juge la plus importante, puis, quand elle a cessé, qu'on admire davantage les événements passés, elle se révélera néanmoins, à consulter la réalité même (ἀπ' αὐτῶν τῶν ἔργων σκοποῦσι), plus importante que ces derniers.

22. J'ajoute qu'en ce qui concerne les discours prononcés par les uns et les autres, soit juste avant, soit pendant la guerre, il était bien difficile *d'en reproduire la teneur même avec exactitude* (τὴν ἀκρίβειαν αὐτῆν τῶν λεχθέντων διαμνημονεύσαι), autant pour moi, quand je les avais personnellement entendus, que pour quiconque me les rapportait de telle ou telle provenance : j'ai exprimé ce qu'à mon avis ils auraient pu dire qui répondît le mieux à la situation, *en me tenant, pour la pensée générale, le plus près possible des paroles réellement prononcées* (ἐχομένῳ ὅτι ἐγγύτατα τῆς ξυμπάσης γνώμης τῶν ἀληθῶν λεχθέντων) : tel est le contenu des discours. D'autre part, en ce qui concerne les actes qui prirent place au cours de la guerre, je n'ai pas cru devoir, pour les raconter, *me fier aux informations du premier venu* (οὐκ ἐκ τοῦ παρατυχόντος πυρθανόμενος ἠξίωσα γράφειν), *non plus qu'à mon avis personnel* (οὐδ' ὡς ἐμοὶ ἐδόκει) : *ou bien j'y ai assisté moi-même, ou bien j'ai enquêté sur chacun auprès d'autrui avec toute l'exactitude possible* (ἀλλ' οἷς τε αὐτὸς παρῆν καὶ παρὰ τῶν ἄλλων ὅσον δυνατὸν ἀκριβείᾳ περὶ ἐκάστου ἐπεξελεθῶν). J'avais, d'ailleurs, de la peine à les établir, car les témoins de chaque fait en présentaient des versions qui variaient, selon leur sympathie à l'égard des uns ou des autres, et selon leur mémoire. — *A l'audition, l'absence de merveilleux dans les faits rapportés paraîtra sans doute en diminuer le charme ; mais, si l'on veut voir clair dans les événements passés et dans ceux qui, à l'avenir, en vertu du caractère humain qui est le leur, présenteront des similitudes ou des analogies, qu'alors, on les juge utiles, et cela suffira : ils constituent un trésor pour toujours, plutôt qu'une production d'apparat pour un auditoire du moment.* (Καὶ ἐς μὲν ἀκρόασιν ἴσως τὸ μὴ μυθῶδες αὐτῶν ἀτερπέστερον φανεῖται · ὅσοι δὲ βουλήσονται τῶν τε γενομένων τὸ σαφὲς σκοπεῖν καὶ τῶν μελλόντων ποτὲ αὐθις κατὰ τὸ ἀνθρώπινον τοιούτων καὶ παραπλησίων ἔσεσθαι, ὠφέλιμα κρίνειν αὐτὰ ἀρκούντως ἔξει. Κτήμᾳ τε ἐς αἰεὶ μᾶλλον ἢ ἀγώνισμα ἐς τὸ παραχρήμα ἀκούειν ζύγκειται.)¹¹

Un commentateur écrit en note à ce passage qu'il s'agit là d'« un chapitre assurément très important. Il n'y a rien de tel chez Hérodote. De façon plus remarquable, il est difficile de trouver des parallèles chez quelque écrivain que ce soit, *postérieur* à Thucydide. [...] Des préfaces méthodologiques de quelque genre que ce soit, discutant de la manière dont on est arrivé à la vérité, sont rares chez les historiens de l'antiquité »¹². On peut en effet remarquer que l'ensemble de ce texte est saturé par un champ lexical de la vérité, de l'exactitude et de la

¹¹ Trad. J. DE ROMILLY.

¹² S. HORNBLLOWER, *A Commentary on Thucydides*, vol. I, Oxford, 1991, *ad loc.*

recherche objective. On est bien loin, ici, d'Hérodote et du plaisir du texte, et de ses possibles affabulations.

1. 2. 2. Histoire et raison chez Thucydide

De façon plus générale, on sait que Thucydide, loin de s'en tenir à la pure narration événementielle, remonte aux causes pour les analyser ; qu'il étudie aussi les motivations psychologiques des grands acteurs de l'Histoire ; et qu'il dégage, dans l'ensemble de son œuvre, un principe de raison dans l'Histoire. Thucydide : historien méthodique, rationnel et scientifique, véritable *historien* moderne, face aux simples *histoires*, par trop littéraires et possiblement fictives, d'Hérodote. L'opposition est, en un sens, commode et rassurante. Mais peut-être vaudra-t-il la peine d'approfondir et d'élargir ici notre étude, par une double prise en compte des *contextes* intellectuels des deux historiens, ainsi que des *constructions* intellectuelles de la tradition interprétative.

2. 1. Rhétorique et stratégie de Thucydide

2. 1. 1. L'influence des positivistes sur le modèle scientifique

« Thucydide n'est pas un collègue », écrivait Nicole Loraux. Ou, pour le dire autrement, ce modèle de l'historien moderne que nous voyons en lui n'est en réalité qu'un artefact, produit par la reconstruction d'esprits modernes qui n'ont fait que transposer sur lui, de manière anachronique, les exigences de l'histoire comme discipline scientifique, alors même que l'histoire ancienne ne se dit guère que sur le mode de l'historiographie, donc finalement de la littérature. Dans cette élaboration scientifique du modèle thucydidéen, il faut reconnaître avant tout l'influence des savants positivistes du XIX^{ème} siècle — influence qui s'est exercée durablement, puisque telle est encore absolument, en 1929, la position de Cochrane dans son livre au titre significatif : *Thucydide et la science de l'histoire*¹³ ; et que l'on continue ensuite d'y emprunter un certain nombre d'éléments.

Or, parallèlement à cette voie, et de façon plus sensible à partir du milieu du XX^{ème} siècle, s'est développée une autre ligne interprétative qui entend justement détacher Thucydide de ce modèle scientifique, et le saisir à la fois dans son véritable ancrage intellectuel, mais aussi dans une forme de subjectivité critique. C'est selon les travaux de cette tendance que nous poursuivrons notre étude, en commençant par un réexamen de l'exposé méthodologique, qui empruntera à la rhétorique.

¹³ C. N. COCHRANE, *Thucydides and the Science of History*, Oxford, 1929.

2. 1. 2. Rhétorique de l'exposé méthodologique

On peut en effet, suivant la démarche menée par Ian Plant dans un article de 1999, rapprocher ce passage de Thucydide, non plus d'Hérodote, mais plutôt des sophistes et de la rhétorique du cinquième siècle, telle que l'incarnent Gorgias et Antiphon. La thèse soutenue « est que l'éloquence judiciaire contemporaine fournit des parallèles à la fois pour la méthode déclarée de Thucydide et pour sa déclaration de méthode », que « Thucydide a emprunté des éléments à l'éloquence persuasive et auto-justificatrice employée dans la rhétorique judiciaire et qu'il les a utilisés à bon escient dans son œuvre. Ces techniques judiciaires peuvent être reliées à l'enseignement de sophistes tels que Gorgias. » Nous reprendrons ici les éléments les plus importants de la démonstration de l'auteur¹⁴.

L'influence de la rhétorique, et en particulier de Gorgias, sur le style de Thucydide est bien connue ; mais cette influence s'exerce aussi sur les présupposés intellectuels qui soutiennent son œuvre. On trouve en l'occurrence, chez Antiphon et chez Gorgias, des passages qui présentent d'étroites similitudes avec le développement de Thucydide : même méthode de référence explicite aux arguments employés et conscience de cette méthode ; discrédit jeté sur des opposants qui, eux, ne pratiquent pas cette méthode ou renoncent à tout effort d'investigation ; et plus radicalement, principe selon lequel on dit la vérité alors que l'opposant ne la dit pas — autant de *topoi* de la rhétorique judiciaire qui se trouvent illustrés dans l'exposé méthodologique de Thucydide. Relu à la lumière de ces analyses, cet exposé prend du coup une forte dimension persuasive, dans sa revendication même à la vérité : tout se passe comme si l'on délaissait le terrain de la pure démonstration scientifique pour celui de la persuasion, et donc, finalement, de la subjectivité d'un écrivain déployant une stratégie discursive. Thucydide manie bien ici l'art du rhéteur et, comme Gorgias nous en avertit, on devrait toujours faire attention aux *logoi* écrits avec talent.

Cela, certes, ne signifie pas que la reconstruction des événements à laquelle se livre Thucydide soit nécessairement fautive ; mais on prend au moins conscience du fait que son discours résulte bien d'une stratégie qui lui est propre — ou plutôt, qu'il emprunte à son environnement intellectuel.

2. 1. 3. Stratégie d'objectivité et relation intersubjective

De manière plus générale, cet effacement de sa personne que paraît manifester Thucydide en donnant l'impression que la guerre du Péloponnèse s'écrit d'elle-même sous nos yeux, mais aussi le refus qu'il manifeste de citer ses sources en présentant la version des faits exposée comme irrévocable et en s'en portant caution morale, afin d'obtenir le crédit du

¹⁴ I. M. PLANT, « The Influence of Forensic Oratory on Thucydides' Principles of Method », *CQ* 49.1, 1999, 62-73.

lecteur (*pisteuein*), sont finalement autant de choix qui révèlent en creux, et paradoxalement, par-delà Thucydide l'historien, la subjectivité de l'écrivain. D'ailleurs, un signe évident de cette subjectivité n'est-il pas l'admiration qu'il voue à l'Athènes de Périclès ?

Mais on peut aller plus loin encore dans l'interprétation du projet de Thucydide, en suivant la voie tracée par Bakker dans un article récent consacré à l'examen de la première phrase de son œuvre¹⁵ :

Θουκυδίδης Ἀθηναῖος ξυνέγραψε τὸν πόλεμον τῶν Πελοποννησίων καὶ Ἀθηναίων ὡς ἐπολέμησαν πρὸς ἀλλήλους, ἀρξάμενος εὐθὺς καθισταμένου καὶ ἐλπίσας μέγαν τε ἔσεσθαι καὶ ἀξιολογώτατον τῶν προγεγενημένων, τεκμαιρόμενος ὅτι ἀκμάζοντες τε ἦσαν ἐς αὐτὸν ἀμφοτέροι παρασκευῆ τῆ πάσῃ καὶ τὸ ἄλλο Ἑλληνικὸν ὄρων ξυνιστάμενον πρὸς ἑκατέρους, τὸ μὲν εὐθύς, τὸ δὲ καὶ διανοούμενον.

« Thucydide d'Athènes a composé le récit de la guerre entre les Péloponnésiens et les Athéniens, comment ils se firent la guerre ; il avait commencé dès son déclenchement et compté qu'elle serait importante et la plus considérable de toutes celles qui avaient eu lieu, se fondant sur le fait que des deux côtés on s'y était engagé avec toutes ses ressources et voyant que le reste des peuples grecs se rangeait dans l'un ou l'autre camp, soit aussitôt soit même en y réfléchissant »¹⁶.

Attentif aux implications syntaxiques, sémantiques et pragmatiques du verbe phare (*ξυνέγραψεν*), Bakker constate que Thucydide partage ce terme avec les auteurs de traités et de constitutions, dont on sait que le propre est de devoir être mis en pratique ; il met ainsi en lumière au fil de son étude une perspective téléologique selon laquelle la *συγγραφή*, plutôt que simple correspondance entre l'écrit et la chose, entre l'*Histoire de la guerre du Péloponnèse* et la Guerre du Péloponnèse elle-même, est plutôt à considérer dans sa tension vers un accomplissement qui constitue la véritable réalité ; cet accomplissement, c'est au lecteur qu'il revient de l'effectuer, par l'acte même de lecture. Thucydide établit donc, par cette phrase liminaire, un contrat virtuel avec son lectorat, et met ainsi en place une relation que nous pourrions dire intersubjective, dans la mesure où le texte écrit par l'auteur n'est véritablement actualisé que par son lecteur, et qu'il prend ainsi toute sa réalité et sa signification profonde.

2. 2. Hérodote enquêteur-conteur-historien

Si cette approche à coup sûr plus moderne révèle Thucydide sous un autre jour, il reste à reconsidérer aussi la figure d'Hérodote. Peut-être pourrions-nous partir, encore une fois, du titre de son œuvre, ou plutôt du second titre qu'on lui donne en français : celui d'*Enquête*

¹⁵ E. J. BAKKER, « Contract and Design : Thucydides' Writing », in RENGAKOS – TSAKMAKIS, 2006, 109-129.

¹⁶ Trad. M. Casevitz.

(ainsi dans la traduction d'A. Barguet). Or, on sait que ce terme d'« enquête » est la traduction étymologique du nom ἱστορίη qu'Hérodote emploie dans la première phrase de son œuvre :

2. 2. 1. L'*historiês apodexis* d'Hérodote

Ἡρόδοτος Ἀλικαρνησέος ἱστορίας ἀπόδεξις ἦδε, ὡς μήτε τὰ γενόμενα ἐξ ἀνθρώπων τῷ χρόνῳ ἐξίτηλα γένηται, μήτε ἔργα μεγάλα τε καὶ θωμαστά, τὰ μὲν Ἕλλησι, τὰ δὲ βαρβάροισι ἀποδεχθέντα, ἀκλεᾶ γένηται, τὰ τε ἄλλα καὶ δι' ἣν αἰτίην ἐπολέμησαν ἀλλήλοισι.

« D'Hérodote d'Halicarnasse, voici l'exposé de l'Enquête, afin que ce qui est advenu du fait des hommes ne soit pas oblitéré par le temps, et que les œuvres grandes et admirables accomplies soit par les Grecs, soit par les Barbares, ne soient pas privées de gloire — en particulier la raison pour laquelle ils se firent la guerre les uns aux autres. »¹⁷

Cette phrase liminaire, qui, sur le modèle d'Hécatée, le prédécesseur ionien d'Hérodote, et comme le fera plus tard Thucydide lui-même, présente en son début la signature de l'auteur, suivie de la présentation de son œuvre, a été commentée à plusieurs reprises et selon diverses perspectives. Parmi ces études, nous retiendrons ici encore l'analyse que lui consacre Bakker dans un article tout aussi important qui met en question la notion même d'*historiês apodexis* — d'« exposition d'une enquête » — notion cardinale s'il en est pour la définition du projet hérodotéen¹⁸. Bakker, au terme d'une étude philologique rigoureuse des termes de la notion problématique, opère en réalité la synthèse entre deux points de vue qui constituent des jalons importants dans l'interprétation épistémologique du projet d'Hérodote : celui, que nous avons déjà évoqué, de G. Nagy qui fait d'Hérodote un « *logios* » ; et celui de Rosalind Thomas, qui intègre pour sa part le concept d'*historiês apodexis* dans sa vision d'un Hérodote ancré dans les courants intellectuels et scientifiques contemporains du Vème siècle¹⁹. Si les trois auteurs s'entendent sur un point, à savoir le caractère d'« exposition publique » dénoté par le terme d'*apodexis*, on peut constater que G. Nagy et R. Thomas ont des positions bien différentes quant au statut de l'*historiê* — positions que réconcilie Bakker lorsqu'il écrit en conclusion qu'Hérodote se révèle n'être « ni un conteur oral ni un scientifique moderne accompli ; ou plutôt [qu']il est les deux, utilisant le vocabulaire du second pour révolutionner la pratique du premier. »

Entre tradition de conte oral orientant Hérodote vers le passé, et enquête personnelle et scientifique l'ancrant dans le contexte intellectuel de son époque, le projet d'Hérodote advient

¹⁷ Nous traduisons.

¹⁸ E. J. BAKKER, « The Making of History : Herodotus' *Historiês Apodexis* », in BAKKER – DE JONG – VAN WEES, 2002, 3-32.

¹⁹ R. THOMAS, *Herodotus in Context. Ethnography, Science and the Art of Persuasion*, Cambridge, 2000.

en tout cas pleinement au jour dans son exposition, c'est-à-dire dans l'actualisation orale de son discours, de ses *logoi*.

2. 2. 2. La matière des *logoi* et la publication orale

Concernant le caractère oral de l'œuvre, on ne doute plus guère aujourd'hui qu'Hérodote ait effectivement donné lecture de certaines parties de son œuvre — de ces *logoi* originels qu'il n'a sans doute rassemblés que par la suite, après les avoir intégrés autour de l'axe structurant de l'histoire des guerres médiques. Quant à l'objet de ces discours, il s'agit d'abord et avant tout de recherches ethnographiques accompagnées de ces « histoires » dont nous parlions pour commencer, et non pas encore d'Histoire avec un grand H — de l'histoire des guerres médiques. On sait bien que l'essentiel de la première moitié de l'œuvre d'Hérodote présente une forte dimension ethnographique, avec les développements en la matière que présentent, au livre I, le *logos* lydien de Crésus et celui, perse, de Cyrus ; l'ensemble du *logos* égyptien que représente le livre II ; ou, de façon tout aussi marquante, les *logoi* scythe et libyen du livre IV ; mais cette première moitié est aussi celle qui renferme le plus grand nombre d'histoires, de ces histoires racontées. Ce sont, selon toute vraisemblance, ces discours-là qui peuvent avoir fait l'objet d'une exposition orale à Athènes, oralité que l'on remarque aussi bien sur la base d'analyses linguistiques et stylistiques de ces passages — et qu'évoque Thucydide à la fin de son exposé méthodologique, dans une référence à peine voilée aux « performances » d'Hérodote.

2. 2. 3. De l'Enquête et des Histoires à l'Histoire des guerres médiques

Il faut donc, en définitive, prendre également en compte les questions de genèse de l'œuvre hérodotéenne, et son évolution — depuis le logographe originel, composant, à la fois sur la base d'une tradition de conte telle que la définit G. Nagy et sur la base de ses recherches personnelles que met en lumière R. Thomas, ces *logoi* d'abord autonomes dont il donna, en tout ou partie, lecture orale devant le public athénien, — jusqu'à l'historien des guerres médiques qui trouva dans cette matière narrative un principe unifiant autour duquel articuler ces premiers discours. Cette évolution de l'enquêteur-conteur à l'historien des guerres médiques, se double d'une évolution dans le rapport au texte, en ce sens que l'on passe alors de la diffusion orale au texte écrit pour être lu — de l'*apodexis* à l'historiographie. La figure hérodotéenne se donne ainsi à voir dans son devenir et sa riche complexité.

3. Synthèse et reformulation

Il convient donc, en guise de synthèse, de reformuler l'opposition originelle entre un Hérodote « conteur d'histoires » et un Thucydide « historien scientifique ». On pourra le faire en prenant en compte les postures respectives des deux figures telles qu'elles se sont révélées au fil de cette étude, et les stratégies discursives qui sont les leurs : en regard d'un Hérodote qui « expose publiquement » le fruit conjugué d'une tradition de contes et de ses recherches personnelles avant de devenir proprement historien, Thucydide, déjà historien, prétend d'abord viser l'objectivité, mais cherche aussi à établir un contrat avec le lecteur. S'il y a donc, au-delà d'une opposition caduque entre « littéraire » et « scientifique » et au-delà d'un jugement axiologique sur la fiabilité relative d'Hérodote et de Thucydide, une opposition à retenir, ce sera peut-être plutôt celle-là — encore que compliquée par le caractère complexe de la figure hérodotéenne : d'un côté, la mise en scène apodictique de l'enquêteur-conteur Hérodote devant son audience, avant qu'il ne devienne l'historien des guerres médiques (et qu'on ne le retrouve alors, dans son discours historique, sous la forme de « jugements d'auteur » ou sous une autre forme dont nous reparlerons) ; de l'autre, au-delà de la stratégie d'objectivité de Thucydide, l'instauration d'une relation intersubjective entre l'auteur et le lecteur passant par l'acte même de lecture. Il s'agit bien dans les deux cas de postures et de stratégies par lesquelles chacun des deux auteurs donne à voir, pour l'un, ou laisse transparaître, pour l'autre, sa propre subjectivité.

II. Ethos et pathos

0. Une opposition rhétorique : Aristote et Denys d'Halicarnasse

Nous délaierons donc, désormais, le point de vue épistémologique pour entrer plus avant dans le domaine de la rhétorique, en portant notre attention sur une deuxième opposition, formulée par les rhéteurs anciens. On sait qu'Aristote, dans la *Rhétorique* (1356a), distingue trois moyens de persuasion, ou *πίστεις* : le *logos* — discours ou argument ; l'*êthos* — ou « caractère » du locuteur ; et le *pathos* — ou « disposition, émotion créée » chez l'auditeur.

Or, selon le jugement émis par Denys d'Halicarnasse, si les deux historiens réussissent aussi bien dans la qualité suprême de l'*enargeia*, ils diffèrent du point de vue de l'imitation des caractères et des affects : « Thucydide, écrit Denys, est meilleur pour révéler les affects (*pathê*), tandis qu'Hérodote est plus habile pour présenter les caractères (*êthê*) »²⁰. Nous nous proposons, dans un premier temps, de montrer le caractère fonctionnel d'une telle opposition.

²⁰ DENYS D'HALICARNASSE, *Lettre à Pompée*, 3.17-18.

1. Hérodote, historien de l'*êthos*

1. 1. La figure du « wise adviser »

L'*êthos* chez Hérodote se manifeste en effet sous plusieurs formes, parmi lesquelles la plus évidente est celle du « wise adviser », c'est-à-dire du personnage qui remplit auprès d'un autre la fonction de « sage conseiller », et donc en quelque sorte de conscience morale, en lui donnant des conseils sur ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. A cette figure, R. Lattimore a consacré, il y a quelque temps de cela, une étude qui recense les diverses figures de « wise adviser » présentes chez Hérodote et en étudie les fonctions et les critères²¹. Quelques exemples suffiront ici à attester l'importance de ce motif hérodotéen.

Le souverain lydien Crésus reçoit, au livre I, la visite du sage Solon auquel il fait admirer l'étendue de ses trésors ; s'estimant le plus fortuné des hommes, Crésus se voit précéder par Tello d'Athènes, puis par Cléobis et Biton ; aux yeux de Solon, « aucun homme ne peut être dit heureux tant qu'il n'a pas atteint le terme de sa vie ». La suite du récit montrera que Solon avait raison. Plus tard, vaincu par Cyrus, Crésus deviendra à son tour le sage conseiller des souverains perses — de Cyrus tout d'abord, puis de Cambyse — auxquels il prodiguera ses mises en garde. De la même manière, au livre III, l'Égyptien Amasis envoie au tyran Polycrate de Samos, dont il juge le bonheur insolent, une lettre par laquelle il lui recommande de se débarrasser de son objet le plus précieux, afin de ne pas s'attirer la jalousie des dieux. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres encore, se manifeste clairement l'*êthos* du personnage qui prodigue ses conseils.

1. 2. Un exemple : les discours d'Artabane au livre VII

Pour illustrer notre propos, nous étudierons le cas des discours d'Artabane au livre VII de l'*Enquête*, qui décrit les débuts de l'expédition de Xerxès contre la Grèce. Artabane, l'oncle de Xerxès, prononce dans ce livre trois discours qui correspondent bien à la fonction définie du « wise adviser ». Le premier, en 7.10, advient au moment où Xerxès publie devant les Perses sa décision de marcher contre la Grèce ; prenant la parole à la suite du belliciste Mardonios dans cette assemblée délibérative, Artabane met Xerxès en garde contre les périls d'une telle expédition :

« [...] Toi, donc, n'aie pas l'intention d'en venir à aucun péril de cette sorte quand il n'y a aucune nécessité de le faire, *mais écoute mes conseils* (ἀλλὰ ἐμοὶ πείθεο) : à présent, dissous cette assemblée ; puis, quand bon te semblera, examine la question en toi-même et proclame *l'avis qui te semble le meilleur* (τό τοι

²¹ R. LATTIMORE, « The Wise Adviser in Herodotus », *CPh* 34, 1939, 24-35.

δοκέει εἶναι ὄριστα). Car il y a un grand avantage à bien délibérer, je le constate : si quelque obstacle veut s'y opposer, on n'en a pas moins bien délibéré, et la résolution n'a été vaincue que par le sort ; tandis que celui qui délibère mal, si le sort peut l'accompagner, a fait une trouvaille, mais il n'en a pas moins mal délibéré. *Tu vois les animaux qui sont immenses, comme le dieu les foudroie et ne les laisse pas se glorifier, tandis que les petits n'excitent pas sa jalousie. Tu vois comme ses traits frappent toujours les plus grandes demeures et les arbres de cette nature. Car le dieu rabaisse toujours ce qui dépasse la mesure. C'est ainsi encore qu'une armée nombreuse succombe sous le fait d'une petite, selon le principe suivant : lorsque le dieu, pris de jalousie, jette sur eux la panique ou le tonnerre, ils périssent d'une façon indigne d'eux. C'est que le dieu ne laisse pas s'enorgueillir quelqu'un d'autre que lui. Oui, la hâte engendre en toute chose des erreurs, d'où procèdent d'ordinaire de grands désastres ; tandis que dans l'attente résident des biens ; s'ils ne paraissent pas sur-le-champ, du moins peut-on les découvrir avec le temps.* »²²

Mais Xerxès d'abord ne l'écoute pas. Puis, la nuit portant conseil, le souverain se ravise ; mais il reçoit alors la visite d'un Songe qui lui enjoint, sur un ton menaçant, de mener cette expédition — visite qui suscite l'effroi de Xerxès et qui le pousse à demander à Artabane de prendre sa place le temps d'une journée, pour vérifier si le Songe se manifesterà à lui. Artabane prononce alors un second discours, dans lequel il expose son point de vue rationnel sur l'origine des songes (7.16) :

« Le mérite est égal à mes yeux, ô Roi, à penser sagement et à bien vouloir écouter celui qui donne de bons conseils ; or sur ces deux points, qui t'appartiennent, la compagnie de méchants hommes te fait chanceler, de même que la mer — la chose de toutes la plus utile aux hommes, — les souffles des vents qui l'agitent ne lui laissent pas, dit-on, garder sa nature propre. A moi qui ai reçu des reproches de ta part, la peine ne m'a pas autant rongé que lorsque deux avis étaient proposés aux Perses, l'un visant à accroître leur démesure, l'autre à y mettre terme en disant qu'il est mauvais d'enseigner à son âme de rechercher toujours à avoir quelque chose de plus que ce que l'on a — lorsque ces avis étaient exposés et que tu as choisi le plus dangereux pour toi-même et pour les Perses. A présent donc, puisque tu t'es tourné vers le parti le meilleur, tu declares que voulant renoncer à l'expédition contre la Grèce, tu es visité par un songe d'inspiration divine qui t'empêche de dissoudre l'expédition. Mais il n'y a rien là de divin, mon enfant. Car les rêves qui hantent les hommes sont tels que je vais te l'enseigner, moi qui suis ton aîné de nombreuses années : les visions de songe qui nous hantent sont d'ordinaire ce qui fait l'objet de nos préoccupations diurnes ; et nous, au cours des précédentes journées, nous nous sommes occupés de cette expédition plus que de toute chose. Mais si par hasard cela n'est pas tel que je le définis, et que cela participe du divin, tu as toi-même tout dit en résumé : qu'il m'apparaisse donc à moi, comme à toi, en me donnant ses ordres. Mais il ne doit pas m'apparaître davantage si je porte ta tenue que si je porte la mienne, ni davantage si je dors dans ton lit que dans le mien — si du moins il consent seulement à m'apparaître. »

²² Nous traduisons, ainsi que pour les deux textes suivants.

Enfin, la décision ayant été prise et tandis que les troupes de Xerxès franchissent l'Hellespont, advient entre les deux personnages un nouveau dialogue dans lequel Artabane campe, une nouvelle fois, la figure d'une instance morale (7.46) :

« En voyant tout l'Hellespont recouvert par les navires, tous les promontoires et les plaines d'Abydos emplis d'hommes, Xerxès se félicita alors de son bonheur, puis il fondit en larmes. S'en étant aperçu, Artabane son oncle, qui avait tout d'abord exposé son avis librement en conseillant à Xerxès de ne pas mener d'expédition contre la Grèce — cet homme en constatant que Xerxès avait pleuré lui posa cette question : « O Roi, comme ton attitude présente et celle de tout à l'heure sont éloignées l'une de l'autre ! Car après t'être félicité de ton bonheur, tu pleures. Xerxès répliqua : « C'est qu'après réflexion j'ai été pris de pitié en pensant combien la vie humaine entière était brève, s'il est vrai que parmi ces hommes qui sont si nombreux, aucun n'aura survécu dans cent ans ». Artabane répondit en disant : « Nous subissons d'autres peines que celle-ci au long de la vie, et plus pitoyables. *Car dans une vie si brève aucun homme n'est par nature si heureux, ni parmi ceux-ci ni parmi les autres, qu'il ne lui arrive à plusieurs reprises et non une seule fois de vouloir être mort plutôt que vivant. C'est que les malheurs qui l'accablent et les maladies qui le perturbent lui rendent sa vie, si brève soit-elle, apparemment longue. C'est ainsi que la mort, quand la vie est pénible, est pour l'homme une échappatoire très souhaitable ; et le dieu, après nous avoir laissé goûter la douceur de la vie, se révèle en cela jaloux.* »

On voit bien dans ces trois textes comment Artabane, qui demande à Xerxès dans le premier texte d'« écouter ses conseils » et qui se présente dans le deuxième comme « son aîné de nombreuses années », se pose en instance morale et déploie un discours d'autorité au registre essentiellement gnomique, dont témoignent les nombreuses phrases sentencieuses employées. C'est bien, dans ces discours, l'*êthos* du personnage qui se manifeste avec évidence.

1. 3. L'instance auctoriale hérodotéenne

Mais derrière ces figures d'autorité morale que représentent Solon, Crésus, Amasis, Artabane ou bien d'autres, se fait aussi bien entendre la voix éminemment auctoriale d'Hérodote lui-même, qui se sert de ces personnages comme autant de porte-parole de son propre discours de penseur de l'histoire. Hérodote est donc bien, comme ont pu le reconnaître les Anciens, un historien de l'*êthos* — que l'on reconnaît non seulement à travers les « jugements d'auteur » qui émaillent sa prose historique, mais aussi en filigrane, et par la voie médiatisée de ses personnages éthiques. L'hypothèse que nous formulerons pour conclure sur ce point, est celle de la métamorphose d'un logographe apodictique en un historien de l'*êthos*, c'est-à-dire en définitive du passage de sa propre mise en scène et de son exposition manifeste, à sa présence immanente au texte historique.

2. Thucydide, historien du *pathos*

Thucydide, quant à lui, passe au contraire, comme on l'a vu, aux yeux de Denys d'Halicarnasse pour un historien du *pathos*. Or ce jugement trouve confirmation dans les lectures modernes qu'on a faites du second historien : plusieurs critiques récents ont bien mis en lumière et confirmé cette dimension de son œuvre, qui se manifeste aussi bien dans le récit de Thucydide que dans les discours de ses personnages.

2. 1. Les désastres de la guerre

Le *pathos* de Thucydide est tout d'abord sensible, en effet, dans la peinture qu'il brosse, au long de son œuvre, des « désastres » de la guerre — guerre qu'il définit à l'ouverture de sa deuxième phrase comme une κίνησις μεγίστη — un grand chambardement, pourrait-on dire — se caractérisant par plusieurs traits également hyperboliques dont l'historien dresse la liste un peu plus loin (1.23) : il s'agit d'un nombre sans précédent d'années de combat, de souffrances inégalées en si peu de temps, de cités dévastées, de bannissements, de massacres, de sécheresses et de disettes, d'éclipses de soleil « plus fréquentes que dans tous les souvenirs des époques antérieures », de tremblements de terre d'une ampleur inouïe ; et, pour couronner le tout, de l'épidémie de peste, « cause majeure de dommages et, en partie au moins, d'anéantissement » : « tout cela, écrit Thucydide, sévit en même temps que cette guerre » — et l'ambition de l'historien est bien de nous persuader qu'il s'agit là de la plus grande guerre qui ait jamais existé, d'une guerre vraiment totale. Nombreux sont ainsi, au long de l'œuvre, les épisodes de la guerre qui se signalent par leur dimension proprement passionnelle, et qui sont de nature à stimuler les affects du lecteur : en ce sens, le récit même de l'historien répond bien à la notion de *pathos*.

2. 2. Le *pathos* des discours

Mais les discours de Thucydide sont eux aussi, bien souvent, emplis de ce *pathos* qui réside alors dans l'impact émotionnel imprimé à leur destinataire. On peut reconnaître là, une fois de plus, l'influence de l'éloquence judiciaire sur son œuvre, puisque, comme l'affirme Aristote dans un autre passage de sa *Rhétorique* (1377 b), si l'*êthos* nourrit des affinités avec l'éloquence délibérative²³, le *pathos* entretient des liens étroits avec la sphère judiciaire. On songe alors aux nombreux débats de son œuvre, qui, relevant pourtant à l'origine du domaine de la délibération, glissent cependant vers les procédés rhétoriques de l'éloquence judiciaire

²³ Nous renvoyons sur ce point aux discours d'Artabane étudiés plus haut.

par un appel constant aux sentiments de l'auditoire. C'est ainsi qu'en 1.81, le discours du Spartiate Sthénélaïdas invitant ses compatriotes à voter la guerre contre Athènes est empreint d'une forte dimension émotionnelle, sensible dans l'emploi d'un champ lexical de la culpabilité (celle des Athéniens) et de la vengeance (celle des Spartiates) ; et son discours aura d'ailleurs sur l'auditoire l'effet requis, puisque, comme l'écrit Thucydide, les Lacédémoniens « se levèrent et formèrent deux groupes : les plus nombreux, de beaucoup, furent ceux qui jugeaient le traité rompu » ; de la même manière qu'au début du livre VI (6.8-24), l'assemblée démocratique athénienne vote avec Alcibiade pour la guerre contre Syracuse, en 415. On pourrait multiplier les exemples de tels discours qui, originellement délibératifs par leur contexte, viennent coïncider dans leur forme, leur registre et leurs effets avec l'éloquence judiciaire illustrée dans sa dimension pathétique.

2. 3. Un exemple : le discours de Cléon sur le sort de Mytilène

Pour illustrer cette présence du *pathos* dans les discours de Thucydide, nous prendrons pour exemple le discours de Cléon dans le débat sur le sort de Mytilène, au livre III de l'œuvre (3.38 sq.) :

« Pour moi, donc, je suis le même dans mon avis ; j'admire qu'on ait remis en discussion l'affaire de Mytilène et qu'on ait provoqué un retard, ce qui avantage plutôt les coupables (la victime alors poursuit le responsable d'une colère moins vive, tandis qu'une riposte aussi proche que possible de l'offense a toutes chances d'obtenir une satisfaction proportionnée) ; j'admire aussi qui me contredira et prétendra montrer que les crimes des Mytiléniens nous avantagent et que nos revers se soldent en dommages pour nos alliés. Celui-là évidemment, ou bien se fiant à son éloquence viendra s'efforcer d'opposer à une décision formelle, qu'elle n'a pas été arrêtée, ou bien, entraîné par l'appât du gain, s'appliquera à trouver des paroles spécieuses pour tenter de vous duper. La cité, dans de pareilles joutes, donne à d'autres les prix et ne recueille elle-même que les risques. La faute en est à vous, mauvais organisateurs de ces joutes ; vous qui vous faites toujours spectateurs des paroles et auditeurs des faits, qui voyez les faits à venir d'après les beaux parleurs qui les donnent pour possibles et les faits déjà passés d'après les critiques brillamment formulées, attachant ainsi plus de crédit au récit qu'à l'événement vu de propres yeux ; vous qui, pour être trompés par un argument neuf, n'avez pas vos pareils, ni pour renâcler s'il est déjà éprouvé ; esclaves que vous êtes de toute originalité, pleins de mépris pour la banalité ; désireux surtout chacun de pouvoir prendre lui-même la parole ou, sinon, vous mesurant avec les orateurs du même style pour paraître, non point des retardataires dont l'intelligence est à la traîne, mais des gens capables d'applaudir avant les autres un trait de subtilité, et aussi ardents à comprendre d'avance ce qu'on vous dit que lents à en voir à l'avance les conséquences ; à la recherche, pour ainsi dire, d'un monde autre que le nôtre, mais incapables seulement de songer aux réalités ; bref, des gens dominés par le plaisir d'écouter, semblables à un public installé là pour des sophistes plutôt qu'à des citoyens qui délibèrent de leur cité. [...]

« Ne soyez donc pas traîtres à vous-mêmes ; vous reportant par la pensée aussi près que possible de l'offense et du sentiment qui vous aurait fait donner tout pour maîtriser la révolte, payez-les aujourd'hui de retour sans faiblir au vu du présent immédiat ni oublier le péril qui vient de nous menacer. Châtiez-les comme ils le méritent et montrez en même temps à vous autres alliés, par un exemple indiscutable, que toute défection sera punie de mort. S'ils le comprennent, vous aurez moins à négliger vos ennemis pour combattre vos propres alliés. »²⁴

Ce texte se signale par l'extrême violence du discours employé — non seulement dans l'exigence finale du châtement des Mytiléniens, mais aussi et bien au-delà de cela, dans la prise à partie accusatrice de son auditoire même, à l'égard duquel Cléon ne mâche pas ses mots, et par conséquent dans le rapport de l'orateur à son public, qui ne peut en effet manquer d'être puissamment affecté par des propos si virulents. Le discours du démagogue offre ainsi un exemple frappant du *pathos* oratoire à l'œuvre chez Thucydide.

3. Nuances et synthèse

A la lumière de ces quelques exemples, que l'on espère représentatifs, on pourra sans doute affirmer que l'opposition formulée par les Anciens entre les tendances respectivement « éthique » d'Hérodote et « pathétique » de Thucydide se révèle pertinente, et il semble qu'il n'y ait pas lieu de la contredire. Peut-être pourra-t-on cependant la nuancer, en décelant également dans l'œuvre de chacun des deux historiens, et quoique dans une moindre mesure, la facette complémentaire — celle que l'on attribue à l'autre. Nous chercherons donc ici à déceler, en nous appuyant de nouveau sur quelques extraits des deux auteurs, la présence d'*êthos* chez Thucydide et de *pathos* chez Hérodote.

3. 1. Présence de l'*êthos* chez Thucydide

Le discours par lequel Périclès, au livre II de Thucydide, justifie son attitude et ses actes devant une assemblée athénienne mal disposée à son égard, semble un bon exemple d'*êthos* chez Thucydide. Périclès y manifeste en effet sa vertu et ses qualités morales, en prononçant d'ailleurs un discours empli de sentences (2.60) :

« Pour moi, donc, je suis le même dans mon avis ; j'admire qu'on ait remis en discussion l'affaire de Mytilène et qu'on ait provoqué un retard, ce qui avantage plutôt les coupables (la victime alors poursuit le responsable d'une colère moins vive, tandis qu'une riposte aussi proche que possible de l'offense a toutes chances d'obtenir une satisfaction proportionnée) ; j'admire aussi qui me contredira et prétendra montrer que les crimes des Mytiléniens nous avantagent et que nos revers se soldent en dommages pour nos alliés. Celui-là

²⁴ Trad. J. DE ROMILLY.

évidemment, ou bien se fiant à son éloquence viendra s'efforcer d'opposer à une décision formelle, qu'elle n'a pas été arrêtée, ou bien, entraîné par l'appât du gain, s'appliquera à trouver des paroles spécieuses pour tenter de vous duper. La cité, dans de pareilles joutes, donne à d'autres les prix et ne recueille elle-même que les risques. La faute en est à vous, mauvais organisateurs de ces joutes ; vous qui vous faites toujours spectateurs des paroles et auditeurs des faits, qui voyez les faits à venir d'après les beaux parleurs qui les donnent pour possibles et les faits déjà passés d'après les critiques brillamment formulées, attachant ainsi plus de crédit au récit qu'à l'événement vu de propres yeux ; vous qui, pour être trompés par un argument neuf, n'avez pas vos pareils, ni pour renâcler s'il est déjà éprouvé ; esclaves que vous êtes de toute originalité, pleins de mépris pour la banalité ; désireux surtout chacun de pouvoir prendre lui-même la parole ou, sinon, vous mesurant avec les orateurs du même style pour paraître, non point des retardataires dont l'intelligence est à la traîne, mais des gens capables d'applaudir avant les autres un trait de subtilité, et aussi ardents à comprendre d'avance ce qu'on vous dit que lents à en voir à l'avance les conséquences ; à la recherche, pour ainsi dire, d'un monde autre que le nôtre, mais incapables seulement de songer aux réalités ; bref, des gens dominés par le plaisir d'écouter, semblables à un public installé là pour des sophistes plutôt qu'à des citoyens qui délibèrent de leur cité. [...]

« Ne soyez donc pas traîtres à vous-mêmes ; vous reportant par la pensée aussi près que possible de l'offense et du sentiment qui vous aurait fait donner tout pour maîtriser la révolte, payez-les aujourd'hui de retour sans faiblir au vu du présent immédiat ni oublier le péril qui vient de nous menacer. Châtiez-les comme ils le méritent et montrez en même temps à vous autres alliés, par un exemple indiscutable, que toute défection sera punie de mort. S'ils le comprennent, vous aurez moins à négliger vos ennemis pour combattre vos propres alliés. »²⁵

L'alternance, dans ce texte, d'un discours général de registre gnomique et d'un discours particulier dans lequel Périclès se met en scène comme un homme au-dessus de tout reproche, afin d'asseoir sa légitimité de dirigeant, sont (à côté de quelques indices de *pathos*) des marques caractéristiques d'un *ethos* oratoire dont ce passage n'est pas le seul exemple, comme nous le verrons plus loin.

3. 2. Présence du *pathos* chez Hérodote

Inversement, Hérodote offre lui aussi quelques exemples de passages pathétiques. Il en est ainsi du discours de Psamménite, roi d'Égypte vaincu par Cambyse à l'ouverture du livre III, et qui assiste à la procession de sa fille devenue esclave, puis de son fils marchant à la mort, et enfin d'un simple compagnon réduit à l'état de misère. Au passage de ses enfants, Psamménite parvient à contenir son chagrin ; mais il éclate en sanglots au passage du troisième, réaction qui suscite l'étonnement du souverain perse (3.14) :

²⁵ Trad. J. DE ROMILLY.

« Ton maître Cambyse, Psamménite, te demande pourquoi donc, à la vue de ta fille maltraitée et de ton fils marchant à la mort, tu n’as poussé ni cris ni gémissements, et pourquoi tu as fait cet honneur à ce mendiant qui en rien ne t’est proche, d’après les informations qu’il tient d’autres personnes. » Cet homme lui posa donc cette question, et lui, répondit par ces mots : « Fils de Cyrus, mes malheurs personnels étaient trop grands pour être pleurés ; mais le deuil de ce compagnon était digne de larmes, lui qui, tombé d’une grande prospérité dans une condition de mendiant, est arrivé *au seuil de la vieillesse* (ἐπὶ γήραος οὐδῶ). » Lorsque ces propos leur furent rapportés, ils leur parurent bien dits ; et à ce que disent les Egyptiens, Crésus pleura (car il se trouvait lui aussi avoir suivi Cambyse en Egypte), et les Perses qui étaient là pleurèrent — et Cambyse lui-même, saisi de pitié, ordonna que l’on sauve son fils de ceux qui allaient mourir et que l’on ramène Psamménite du faubourg pour le conduire auprès de lui²⁶.

On sera attentif ici au discours lui-même de Psamménite, qui relève effectivement du registre pathétique, mais aussi à l’effet que ce discours produit sur l’auditoire : les Perses pleurent, et le cruel Cambyse est lui-même saisi de pitié, ce qui l’amène à un acte de clémence peu habituel.

3. 3. Les liens entre *êthos* et *pathos* ; les liens intertextuels

Ce qui pourrait ainsi paraître faire office de contre-exemple ne doit pas, cependant, nous amener à infirmer l’opposition originelle, mais plutôt à la définir comme une tendance générale des œuvres respectives d’Hérodote et de Thucydide. En réalité, ces nuances se comprennent si l’on prend en considération deux éléments distincts : d’une part, les liens qui se tissent, au sein d’une même œuvre, voire d’un même texte, entre *êthos* et *pathos* — et qui rendent du coup trop rigides les qualifications des traités de rhétorique ; de l’autre, les liens intertextuels qui unissent les deux historiens.

Concernant le premier point, l’étude menée par Christopher Carey sur les « Moyens rhétoriques de la persuasion »²⁷ montre bien que les textes ne se laissent pas aisément enserrer dans une définition théorique, et débordent souvent, du fait de leur richesse et de leur complexité même, ces désignations qui, du coup, peuvent paraître dogmatiques. On pourra dire ainsi qu’il est en réalité difficile de trouver un texte qui soit purement « éthique » ou « pathétique », mais aussi, peut-être, qu’il existe entre ces deux notions une tension contradictoire dans laquelle s’inscrivent, précisément, les textes de nos auteurs.

Le « mélange » qui en résulte doit aussi, par ailleurs, aux relations intertextuelles qui unissent les deux historiens, et au rôle de modèle qu’Hérodote, en tant que son prédécesseur, a pu exercer sur Thucydide. Nous prendrons ici l’exemple, étudié récemment par Rogkotis, de

²⁶ Nous traduisons.

²⁷ C. CAREY, « Rhetorical means of persuasion », in I. WORTHINGTON, *Persuasion : Greek Rhetoric in Action*, Londres, 1994, 26-45.

la figure du « wise adviser » dont nous avons vu l'importance chez Hérodote²⁸. Cette étude s'appuie sur la mise en parallèle du discours de Nicias, dissuadant l'assemblée athénienne dans le contexte du lancement de l'expédition de Sicile, au livre VI de Thucydide, et des discours tenus par Xerxès, Mardonios et Artabane à l'ouverture du livre VII d'Hérodote. Si les parallèles mis en lumière sont nombreux, et prouvent que Thucydide a clairement le passage d'Hérodote à l'esprit lorsqu'il compose le sien, on pourra notamment retenir ici le caractère d'instance morale qu'incarne Nicias — et, par conséquent, la diffusion d'un motif caractéristique d'Hérodote chez l'historien qui lui succède.

En conclusion, les liens que tisse nécessairement la composition de chaque œuvre entre les deux notions rhétoriques, mais aussi les liens qui se font jour entre les deux œuvres, expliquent qu'il faille nuancer une opposition trop frontale entre les qualifications, tout en reconnaissant une dominante, ici éthique, concernant Hérodote, là pathétique, en ce qui concerne Thucydide.

III. Poésie et histoire

0. Une opposition poétique : les historiens et les poètes

Nous nous intéresserons pour finir à une troisième distinction, en nous situant cette fois sur un plan non plus rhétorique, mais sur celui du dépassement proprement poétique de l'histoire. L'œuvre des historiens grecs présente en effet cette particularité de se trouver en relation étroite avec l'œuvre des poètes qui l'ont précédée ou qui lui sont contemporains ; et l'on constate ainsi un nombre important de correspondances entre les historiens et les poètes, tel qu'il paraît difficile de faire abstraction de ceux-ci pour appréhender correctement l'étude des premiers. La distinction sur laquelle nous porterons notre examen est la suivante : il s'agit de vérifier l'opposition, formulée en son temps par Cornford, entre la dimension globalement épique de l'œuvre d'Hérodote et celle, tragique, de l'œuvre de Thucydide²⁹ ; avant, peut-être, de la nuancer sur certains points.

1. Hérodote, historien épique

1. 1. Le sujet de l'*Enquête* et le souci du *kleos*

Dans la mesure où l'*Enquête* d'Hérodote constitue la première grande œuvre en prose de la littérature grecque, il est naturel qu'elle se nourrisse de références provenant d'un

²⁸ Z. ROGKOTIS, « Thucydides and Herodotus : Aspects of their Intertextual Relationship », in RENGAKOS – TSAKMAKIS, 2006, 57-86.

²⁹ F. CORNFORD, *Thucydides Mythistoricus*, Londres, 1907,

héritage poétique antérieur, et tout particulièrement des poèmes homériques, dans le prolongement desquels elle se situe à maints égards en vertu d'affinités thématiques. Si l'on prête attention en effet au sujet et à la composition de l'œuvre, on y reconnaîtra sans peine, d'un côté, le modèle de l'*Iliade*, en tant qu'épopée de guerre, pour la partie centrée sur l'histoire des guerres médiques ; de l'autre, celle de l'*Odyssée* pour la dimension itinérante de l'enquêteur telle qu'elle se dessine dans la première moitié de l'œuvre : comme Ulysse, Hérodote parcourt les « cités des hommes » en en faisant la connaissance et en racontant leurs histoires. Tout se passe donc comme si Hérodote avait composé son œuvre sur le modèle d'une *Odyssée* suivie d'une *Iliade* — ou plutôt, pour se placer dans une perspective génétique, devons-nous dire encore qu'Hérodote a évolué lui-même, de la figure odysseenne qu'il campait à ses débuts, jusqu'à l'historien des guerres médiques qui représentent une nouvelle *Iliade*.

Si la matière de son discours, ethnographique ou historique, fait ainsi référence aux poèmes homériques, Hérodote assigne également pour but à son œuvre une valeur proprement épique : celle du *kleos*, lorsqu'il affirme dans la première phrase que l'exposé de son *Enquête* a pour fin « que ce qui est advenu du fait des hommes ne soit pas oblitéré par le temps, et que les œuvres grandes et admirables accomplies soit par les Grecs, soit par les Barbares ne soient pas *privées de gloire* » — μήτε... ἀκλεᾶ γένηται. Si la formulation négative de ce désir marque sans doute une distance entre la pleine immortalité conférée par l'épopée homérique, et la plus modeste « lutte contre l'oubli » que se propose l'historien, du moins la valeur cardinale est-elle représentée à l'ouverture de l'*Enquête* : et c'est, une nouvelle fois, dans le prolongement de l'épopée que se situe Hérodote.

1. 2. L'héritage épique d'Hérodote

Mais il y a plus, et la présence d'Homère se manifeste encore sous d'autres formes dans l'*Enquête*. Elle est tout d'abord explicite lorsqu'Hérodote mentionne nommément Homère en citant de ses vers pour les soumettre à l'examen ; mais elle revêt aussi la forme de réminiscences verbales dont on relève au moins une cinquantaine d'exemples au long de l'œuvre, aussi bien dans le discours du narrateur hérodotéen que dans celui de ses personnages. Nous nous en tiendrons ici, pour illustrer notre propos, à quelques exemples tirés des textes que nous avons déjà étudiés.

Dans le discours d'Artabane lors de la décision de l'expédition contre la Grèce³⁰, l'expression par laquelle Artabane demande à Xerxès d'« écouter ses conseils » — ἀλλὰ ἐμοὶ πείθεο — entre en résonance directe avec le vers homérique : ἀλλὰ πείθεσθε καὶ ὕμμες · ἐπεὶ πείθεσθαι ἄμεινον, prononcé par Nestor à l'adresse d'Achille et Agamemnon en 1.274 — Nestor qui, dans l'*Iliade*, par son grand âge et sa sagesse, incarne lui aussi une figure

³⁰ Cf. *supra*, p. 12.

d'autorité. Or le caractère conscient de la réminiscence est confirmé, chez Hérodote, par le rythme de l'expression, puisque la séquence ἀλλὰ ἐμοὶ πείθεο, lue avec synizèse finale, compose un premier hémistiche d'hexamètre.

Dans la phrase suivante, Artabane demande à Xerxès de reconsidérer la question avant de proclamer « l'avis qui lui semble le meilleur » — τὰ τοι δοκέει εἶναι ἄριστα. Ici encore, cette expression fait écho à un vers formulaire homérique que l'on trouve à trois reprises dans l'*Iliade* : ἀντάρ ἐγὼν ἐρέω ὡς μοι δοκεῖ εἶναι ἄριστα (*Il.* 9.103 = 9.314 = 13.735) ; et la séquence hérodotéenne se superpose d'ailleurs exactement au second hémistiche de l'hexamètre dactylique. — On comprend alors que la rhétorique employée par Artabane dans ce discours est d'ascendance proprement homérique.

Troisième exemple : dans le discours de Psamménite³¹, la notation du « seuil de la vieillesse » par le syntagme ἐπὶ γήραος οὐδῶ est elle aussi une réminiscence littérale d'Homère. Cette expression est employée à deux reprises dans l'*Iliade*, et sa formulation en revient les deux fois à Priam, de part et d'autre de la mort d'Hector. Les deux discours dans lesquels elle figure sont emplis d'un puissant *pathos* que l'on retrouve, comme on l'a vu, chez Hérodote, et il ne fait pas de doute que l'emprunt, ici encore, soit conscient et destiné à évoquer, dans son registre pathétique, le modèle du discours homérique.

Ces trois exemples suffiront à montrer quel usage Hérodote fait de réminiscences homériques, dans un rapport constant avec son modèle, fait non seulement d'imitation, mais aussi d'émulation créatrice.

Mais l'héritage épique d'Hérodote ne se limite pas aux réminiscences verbales : il concerne également les motifs plus larges de l'œuvre — tel celui du Songe funeste de Xerxès³², qui rappelle bien sûr le Songe envoyé par Zeus à Agamemnon au chant II de l'*Iliade*. C'est donc à plusieurs échelles que s'exerce sur l'œuvre d'Hérodote l'influence consciente du modèle épique.

1. 3. Ἡρόδοτος Ὀμηρικώτατος

Enfin, les techniques d'écriture employées par Hérodote désignent bien souvent, elles aussi, leur ascendance homérique. Le statut du narrateur hérodotéen, à la fois externe, ultérieur, mais aussi omniprésent et omniscient, se rapproche du statut de l'aède homérique — à cette différence près que sa présence est, pour ainsi dire, dramatisée par sa propre mise en scène. La présence de nombreux discours et la manière dont ils sont mis en forme orientent, elles aussi, vers la composition homérique. Enfin, des procédés tels que le « suspense épique » ou la « régression épique », mais encore les phénomènes de composition annulaire qui se manifestent aussi bien à l'échelle microstructurale qu'à celle de l'œuvre conçue dans son

³¹ Cf. *supra*, p. 18.

³² Cf. *supra*, p. 13.

ensemble, de telle sorte que la fin de l'œuvre, avec le récit de la femme de Masistès, fait écho à son commencement relatant l'histoire de Gygès et de l'épouse de Candaule, sont autant de traits qui situent Hérodote dans le prolongement du modèle homérique³³ ; avec, toutefois, un certain nombre d'écarts par rapport à ce modèle, témoignant d'une relative distanciation qui nous poussera, une fois de plus, à parler d'un rapport d'émulation créatrice, plutôt que d'une stricte imitation. Hérodote apparaît ainsi, vers le terme de notre étude, comme bien plus qu'un simple conteur d'histoires, et comme un historien « très homérique », pour reprendre le jugement formulé par le Pseudo-Longin dans son traité *Du Sublime*³⁴ ; ou encore comme un « émule d'Homère », pour reprendre celui de Denys d'Halicarnasse³⁵.

2. Thucydide, historien tragique

2. 1. Thucydide et Euripide

Quant à la définition de Thucydide comme historien tragique, elle doit elle aussi à plusieurs points de convergence, d'importance et de signification diverses, avec l'œuvre des grands dramaturges du Vème siècle. En un premier niveau d'analyse, on a pu souvent relever un certain nombre de parallèles qui se font jour entre l'historien et le plus jeune des trois grands tragiques, son contemporain direct, qu'est Euripide. La communauté de vision entre les deux auteurs se manifeste tout d'abord par les mêmes critiques qu'ils adressent à leurs prédécesseurs : Hérodote, comme on a pu le voir, de la part du premier ; Eschyle, lui aussi son aîné, de la part du second. Tous deux présentent et revendiquent, ce faisant, une commune tendance au réalisme, en rejetant l'idéalisme de leurs devanciers.

On observe par ailleurs de nombreux points de convergence entre les discours des deux auteurs, marqués comme on a pu le voir par l'influence de la rhétorique et de la sophistique du Vème siècle. Les parallèles se font plus frappants quand il s'agit plus précisément de débats — ceux de Thucydide pouvant être rapprochés des scènes d'*agôn* d'Euripide. Les deux auteurs présentent ainsi un certain nombre d'analogies formelles aussi bien que thématiques, les idées qu'ils exposent reflétant avec vraisemblance les débats de l'Athènes contemporaine³⁶.

A bien y réfléchir cependant, il n'y a encore rien là de proprement tragique, et c'est sans doute en un autre sens qu'il faut, pour mieux le cerner, considérer l'objet de notre étude.

³³ Sur plusieurs de ces points, voir en particulier les analyses d'I. J. F. DE JONG, « Narrative Unity and Units in Herodotus' *Histories* », in BAKKER – DE JONG – VAN WEES, 2002, 245-266.

³⁴ Ps.-LONGIN, *Du Sublime*, 13.3.

³⁵ DENYS D'HALICARNASSE, *Lettre à Pompée*, 3.11.

³⁶ Voir sur ces points J. H. FINLEY, *Three Essays on Thucydides*, Cambridge, 1967, chap. I.

2. 2. Thucydide et l'historiographie dramatique

On sera peut-être plus proche d'une appréhension correcte du phénomène tragique chez Thucydide, en reconnaissant là la transposition poétique de ce *pathos* que nous évoquions tout à l'heure, dans la mesure où celui-ci est bien constitutif du fait tragique — la tragédie, selon la *Poétique* d'Aristote, n'est-elle pas de nature à susciter en nous des sentiments de crainte et de pitié, et par conséquent de solliciter nos affects ?

De façon plus large et plus générale, et concernant cette fois-ci la vision de l'Histoire, celle que Thucydide expose dans l'*Archéologie* du premier livre, comme ascension et déclin d'une série de civilisations — depuis l'empire de Minos jusqu'à celui d'Agamemnon, qui cédera la place aux tyrannies, celles-ci s'effaçant pour laisser s'épanouir les puissances rivales d'Athènes et de Sparte — jusqu'à la destruction ultime de la puissance athénienne, est bien une vision éminemment tragique de l'Histoire.

Enfin, c'est aussi sur un plan proprement littéraire et compositionnel que l'historiographie de Thucydide peut être qualifiée de tragique, ou plus largement de dramatique. Mais il conviendra alors d'esquisser un rapprochement avec Eschyle lui-même, plutôt qu'avec Euripide, en suivant la voie tracée par Cornford qui, prenant précisément le contrepied d'une approche réaliste, voyait tout d'abord dans les grands personnages de Thucydide des types symboliques et universels, aussi abstraits et idéaux que les héros archaïques d'Eschyle : de Cléon, dont on ne connaît aucun autre trait que sa violence, nous pourrions dire qu'il incarne la violence ; de Périclès, qu'il incarne le pouvoir, la sagesse, et la gloire d'Athènes.

Quant aux discours de Thucydide, les discours purement réalistes sont, à vrai dire, surtout le fait de personnages secondaires (tel celui de Sthénélaïdas que nous évoquions tout à l'heure) ; tandis que les grands discours de son œuvre sont, au contraire, également porteurs de valeurs idéales (ainsi de l'oraison funèbre de Périclès) — lorsqu'ils ne reposent pas sur un motif proprement tragique : celui de l'ironie tragique telle que la pratique Eschyle (ainsi dans le discours de Cléon sur Mytilène), ou encore sur la figure de l'« avertisseur tragique » qu'incarnent, par exemple, les envoyés spartiates à Sphactérie, au début du livre IV.

2. 3. Thucydides Mythistoricus

On se retrouve alors bien loin, paradoxalement, d'une approche réaliste de l'historiographie thucydidéenne telle que paraît pourtant la défendre Thucydide lui-même. Mais si nous pouvons reprendre à notre compte le qualificatif de « Mythistoricus » attribué par Cornford à l'historien, c'est en précisant bien qu'il ne s'agit pas là de cet embellissement fabuleux, ou de cette magnification de l'histoire que Thucydide reprochait à ses devanciers, mais plutôt d'une

tendance artistique à ériger le particulier en universel, et à faire ainsi accéder l'histoire au statut ontologique de la poésie.

3. Nuances et synthèse

Si les deux historiens se révèlent donc être bien plus que de simples historiens, et si la composition de leurs œuvres se révèle étroitement liée à des problématiques littéraires et poétiques, il vaudra encore la peine de nuancer un jugement trop radical attribuant à Hérodote le domaine de l'épopée, et à Thucydide celui de la tragédie — tant il est vrai que cette historiographie poétique, telle que la pratiquent les deux auteurs, se trouve à la confluence des genres, et qu'ont pu s'exercer sur leurs œuvres des influences conjuguées dont leur écriture propre a effectué une authentique synthèse.

3. 1. Présence de l'épique chez Thucydide

S'agissant de l'influence épique sur l'œuvre de Thucydide, un premier constat s'impose : le rôle de modèle qu'exerce, en tant qu'épopée guerrière, le poème de l'*Illiade*, vaut non seulement pour Hérodote, mais aussi bien pour toute l'historiographie postérieure — et par conséquent pour Thucydide. L'historien ne mentionne-t-il pas lui-même, dans l'*Archéologie* du livre I, la guerre de Troie telle que l'a contée Homère, aux côtés des guerres médiques qu'a racontées Hérodote, et au nombre de ces conflits qui ont précédé la guerre du Péloponnèse — celle-là même qu'il se propose d'écrire et dont il décrit pour commencer l'envergure inouïe ?

De façon plus technique, les études narratologiques menées par Rengakos³⁷ montrent dans quelle mesure le narrateur thucydidéen se situe dans le prolongement de l'aède homérique, et se trouve même, à certains égards, plus proche de lui encore que ne l'était le narrateur hérodotéen. On peut en effet observer que la voix narrative de Thucydide ne se manifeste qu'occasionnellement dans le récit — à la différence de celle d'Hérodote — et que la narration prend donc un tour plus impersonnel, rejoignant sur ce point le mode de narration homérique. De même, les passages purement descriptifs, nombreux chez Hérodote, se font plus rares dans l'œuvre de Thucydide, tandis que la part accordée aux discours et donc à la dimension proprement mimétique du récit augmente, et rejoint encore une fois Homère. Enfin, l'usage fréquent de la focalisation interne, ainsi que l'implication active du lecteur dans le cours du récit, sont d'autres points de convergence qui témoignent de l'héritage épique de Thucydide — héritage qui, bien sûr, s'est transmis à lui par l'intermédiaire de son prédécesseur, vis-à-vis duquel il se trouve à son tour dans un rapport d'émulation narrative.

³⁷ A. RENGAKOS, « Thucydides' Narrative : The Epic and Herodotean Heritage », in RENGAKOS – TSAKMAKIS, 2006, 279-300.

3. 2. Présence du tragique chez Hérodote

Mais Hérodote lui-même n'est-il vraiment qu'un historien épique ? Au cours des dernières décennies, la recherche s'est intéressée aux autres types d'influence qui se sont exercées sur son œuvre, et notamment à celle-là même de la tragédie, dont nous avons vu l'importance s'agissant de Thucydide. Des critiques tels que David Asheri, Rudolf Rieks, Suzanne Saïd ou Jasper Griffin ont ainsi mis en lumière un faisceau de correspondances qu'entretient avec la poésie tragique celui qui n'est pas seulement le neveu du poète épique Panyassis, mais aussi un ami intime de Sophocle. A l'échelle générale des grandes causalités de l'histoire, comme à celle plus étroite des motifs employés, tels que ceux du dilemme tragique, de la vengeance tragique, de l'ironie tragique et de l'incompréhension tragique des oracles, ou encore de ce « wise adviser » qui est souvent aussi un « tragic warner », c'est-à-dire un « avertisseur tragique », Hérodote partage ainsi un certain nombre de traits avec la tragédie — sans compter les parallèles, formels et verbaux, que l'on relève de façon logique entre son Histoire des guerres médiques et la tragédie d'Eschyle consacrée aux *Perses*. C'est pourtant bien avec Sophocle que l'on retrouve les correspondances les plus frappantes — Sophocle, dont on sait qu'il fournit des échos explicites à l'œuvre d'Hérodote dans plusieurs de ses pièces.

Plus précisément encore, plusieurs parties de l'*Enquête* mettent en scène des histoires tragiques, quand il ne s'agit pas de véritables tragédies, telles que celle d'Atys, le fils de Crésus, aux chapitres 34 à 45 du premier livre. Ce passage vérifie en effet tous les critères d'une authentique tragédie, tant sur le plan de sa structure, présentant prologue, épisodes, monologues et stichomythie, et clairement divisée en cinq actes, que sur celui des motifs employés, tels que la prédiction du songe, la reconnaissance assortie de péripétie, l'ironie tragique, la malédiction de la lignée, la culpabilité involontaire, le suicide et d'autres encore³⁸. Tant de traits proprement tragiques réunis en une seule histoire ne sauraient en vérité se concevoir sans l'influence directe exercée sur Hérodote, au cours de son séjour à Athènes, par les grandes pièces de ses contemporains tragiques.

3. 3. Historiographie et syncrétisme poétique

Il faudra donc, en définitive, reconnaître pour chacun des deux historiens, au-delà d'une dominante qui lui est propre et qui définit la tonalité globale de son œuvre, le rôle cependant non négligeable des autres genres poétiques : l'épopée, via Hérodote même, pour Thucydide le tragique ; la tragédie, mais aussi bien sans doute la lyrique archaïque, pour Hérodote l'épique. Il s'agit en réalité, plutôt que d'une filiation spécifique, d'un authentique

³⁸ Voir sur ce passage l'étude de R. RIEKS, « Eine tragische Erzählung bei Herodot (Hist. 1.34-45) », *Poetica* 7, 1975, 23-44.

synchrétisme opéré par les deux historiographes — et dont nous trouverons le témoignage, pour Hérodote, dans les discours d'Artabane que nous avons déjà étudiés. Il est très probable en effet que le passage en italiques extrait du discours tenu à l'ouverture du livre VII³⁹ soit la réécriture d'un fragment lyrique, peut-être dû au poète Archiloque, qui ne nous est pas parvenu ; quant au discours tenu lors du passage de l'Hellespont⁴⁰, il présente dans son propos une forte teneur élégiaque. Enfin, l'ouverture du discours tenu lors de la visite du Songe⁴¹ fait se succéder en une seule phrase une pensée hésiodique, une réplique eschyléenne et une maxime solonienne, dont l'instance discursive d'Artabane — et à travers lui, celle d'Hérodote lui-même — parvient à faire une heureuse synthèse⁴².

Tout se passe donc, en somme, comme si le discours historique d'Hérodote, mais aussi bien de Thucydide, nécessitait, pour prendre tout son sens, le recours interne, et actualisé dans leur prose même, à une histoire des formes et des genres littéraires : c'est en ce sens que nous pourrions parler d'historiographie poétique.

Conclusion

En guise de conclusion, nous pourrions renvoyer à ce buste biface d'Hérodote et de Thucydide conservé au Musée archéologique de Naples, et qui fournit une belle illustration de l'historiographie aux deux visages que présente le Vème siècle grec — deux historiens différents sans doute sur plusieurs points, mais dont nous nous sommes attaché à montrer qu'ils partageaient étroitement, dans leur écriture de l'histoire, un certain nombre de problématiques proprement littéraires, à la croisée de la rhétorique et de la poétique. Si les postures et les choix adoptés ne se révèlent pas nécessairement les mêmes, du moins cette commune dimension les rapproche-t-elle et nous amène à les considérer comme deux facettes complémentaires de l'historiographie grecque ; de même que, loin de l'opposition traditionnelle examinée au début de cette étude, les rapprochent aussi les liens que tissent inmanquablement leurs œuvres respectives, dans le cadre plus général d'une histoire de la littérature grecque dont ils sont aussi les auteurs.

³⁹ Cf. supra, p. 12-13.

⁴⁰ Cf. supra, p. 14.

⁴¹ Cf. supra, p. 12-13.

⁴² Nous résumons ici les analyses présentées dans l'article « D'une parole poétique dans les discours d'Artabane (Hérodote, VII) », in P. Voisin – M. de Béchillon, *L'Art du discours dans l'Antiquité*, Paris, 2010.

Bibliographie

- W. ALY, *Volksmärchen, Sage und Novelle bei Herodot und seinen Zeitgenossen*, Göttingen, 1921, 1969.
- E. J. BAKKER – I. J. F. DE JONG – H. VAN WEES, *Brill's Companion to Herodotus*, Leyde-Boston-Cologne, 2002.
- E. J. BAKKER, « The Making of History : Herodotus' *Historiês Apodexis* », in BAKKER – DE JONG – VAN WEES, 2002, 3-32.
- E. J. BAKKER, « Contract and Design : Thucydides' Writing », in RENGAKOS – TSAKMAKIS, 2006, 109-129.
- D. BOEDEKER, « Epic Heritage and Mythical Patterns in Herodotus », in BAKKER – DE JONG – VAN WEES, 2002, 97-116.
- D. BOUVIER, « L'Iliade d'Hérodote », *Europe* 945-946, 2008, 74-86.
- L. CANFORA, « Pathos e storiografia drammatica », *Elenchos* 16(1), 1995, 179-192.
- C. CAREY, « Rhetorical means of persuasion », in I. WORTHINGTON, *Persuasion : Greek Rhetoric in Action*, Londres, 1994, 26-45.
- C. N. COCHRANE, *Thucydides and the Science of History*, Oxford, 1929.
- F. CORNFORD, *Thucydides Mythistoricus*, Londres, 1907.
- C. DEWALD – J. MARINCOLA, *The Cambridge Companion to Herodotus*, Cambridge, 2006.
- J. A. S. EVANS, « Father of History or Father of Lies : The Reputation of Herodotus », *CJ* 64, 1968, 11-17.
- D. FEHLING, *Herodotus and His Sources*, trad. J. G. Howie, Leeds, 1989.
- J. H. FINLEY, *Three Essays on Thucydides*, Cambridge, 1967.
- S. FLORY, « The Meaning of τὸ μὴ μισθῶδες (1.22.4) and the Usefulness of Thucydides' History », *CJ* 85, 1990, 193-208.
- Ch. FORNARA, *Herodotus. An Interpretative Essay*, Oxford, 1971.
- A.W. GOMME, *A Historical Commentary on Thucydides*, vol. I : *Introduction and Commentary on Book I*, Oxford, 1959.
- V. GRAY, « Short Stories in Herodotus' *Histories* », in BAKKER – DE JONG – VAN WEES, 2002, 291-317.
- J. GRIFFIN, « Herodotus and Tragedy », in DEWALD – MARINCOLA, 2006, 46-59.
- F. HARTOG, *Le miroir d'Hérodote. Essai sur la représentation de l'autre*, Paris, 1980, 2001.
- F. HARTOG, *L'histoire, d'Homère à Augustin*, Paris, 1999.
- F. HARTOG, « The Invention of History : The Pre-History of a Concept from Homer to Herodotus », *History and Theory* 39, 2000, 384-395.
- S. HORNBLOWER, *A Commentary on Thucydides*, vol. I et II, Oxford, 1991-1996.
- V. J. HUNTER, « Thucydides, Gorgias and Mass Psychology », *Hermes* 114, 1986, 414-429.
- I. J. F. DE JONG, « Narrative Unity and Units in Herodotus' *Histories* », in BAKKER – DE JONG – VAN WEES, 2002, 245-266.
- D. LATEINER, « Pathos in Thucydides », *Antichthon* 11, 1977, 42-51.
- R. LATTIMORE, « The Wise Adviser in Herodotus », *CPh* 34, 1939, 24-35.
- N. LORAUX, « Thucydide a écrit la guerre du Péloponnèse », *Mètis* I.1, 1986, 139-161.
- J. MARINCOLA, « Herodotus and the Poetry of the Past », in DEWALD – MARINCOLA, 2006, 13-28.
- G. NAGY, « Herodotus The Logios », *Arethusa* 20, 1987, 175-184.
- W. K. PRITCHETT, *The Liar School of Herodotos*, Amsterdam, 1993.
- A. PARRY, « Thucydides' historical perspective », *YCS* 22, 1972, 47-61.
- I. M. PLANT, « The Influence of Forensic Oratory on Thucydides' Principles of Method », *CQ* 49.1, 1999, 62-73.
- A. RENGAKOS – A. TSAKMAKIS, *Brill's Companion to Thucydides*, Leyde-Boston, 2006.

- A. RENGAKOS, « Thucydides' Narrative : The Epic and Herodotean Heritage », in RENGAKOS – TSAKMAKIS, 2006, 279-300.
- R. RIEKS, « Eine tragische Erzählung bei Herodot (Hist. 1.34-45) », *Poetica* 7, 1975, 23-44.
- Z. ROGKOTIS, « Thucydides and Herodotus : Aspects of their Intertextual Relationship », in RENGAKOS – TSAKMAKIS, 2006, 57-86.
- J. de ROMILLY, *Histoire et raison chez Thucydide*, Paris, 1956.
- T. ROOD, « Objectivity and Authority : Thucydides' Historical Method », in RENGAKOS – TSAKMAKIS, 2006, 225-249.
- S. SAÏD, « Herodotus and Tragedy », in BAKKER – DE JONG – VAN WEES, 2002, 117-147.
- R. THOMAS, *Herodotus in Context. Ethnography, Science and the Art of Persuasion*, Cambridge, 2000.

**VIE DE L'ASSOCIATION :
ARELABOR et CNARELA**

ASSEMBLEE GENERALE ARELABOR

du 21 mars 2012

Compte-rendu de l'Assemblée Générale De l'Arelabor du mercredi 21 Mars 2012.

Par Christine Laulan, secrétaire.

Au début de la réunion, nous avons recensé 37 personnes présentes et 5 pouvoirs.

I - Bilan financier.

Le total des recettes s'élève à 2127 euros, le total des dépenses à 1734,15 euros.

A la date du 10 mars, sur le compte BPSO apparaissait la somme de 4776,34 euros, sur le compte courant de la Banque Postale, celle de 742,10 euros.

Le bilan financier, transmis par Laurence Daniel, est équilibré : on constate peu de dépenses mais également peu de recettes (peu d'adhésions).

Une proposition a été faite : pour être plus efficace et obtenir plus de recettes, il serait souhaitable de récupérer les adhésions via le premier bulletin (avec formulaire d'adhésion joint) sous la forme électronique exclusivement. Le coût du bulletin papier est très élevé.

Nous avons ensuite procédé au vote :

- vote contre : 0
- abstentions : 3

Bilan financier adopté.

II - Bilan moral présenté par Sylvie Berton.

Il a été question des actions des ARELA sur les plans national et européen.

- Janvier 2012 : colloque à Paris: *Langues anciennes et mondes modernes*. Selon Luc Chatel, les effectifs des élèves de langues anciennes se maintiennent. Ont été proposées des actions précises et réalisables. Un compte-rendu a été fait par Jean-Yves Bouton et Mme Justome.
- Colloque Euroclassica fin Août 2011 à Paris
- Journées d'Octobre de la CNARELA à Clermont-Ferrand.

Nous avons ensuite parlé de deux concours européens :

- Vestibulum qui délivre un diplôme européen de latin et de grec. Marie-Hélène Menaut est intervenue pour préciser que peu d'hellenistes ont été inscrits. On le passe après un an de latin et de grec.
- Janua : était proposé un texte de Salluste que les élèves ont trouvé difficile. Un questionnaire (QCM) doit être imprimé ; les résultats doivent être transmis à Marie-Hélène Menaut.

Concernant la situation des langues anciennes dans l'académie, à la fin du premier trimestre, une audience a été demandée à Monsieur Le Recteur. Aucune réponse n'a été donnée à cette demande d'audience.

Il faut intensifier nos relations avec nos trois IPR de Lettres Classiques : Mme Justome, Monsieur Massé, Monsieur Hocquellet.

Les concours dans l'Académie :

- lycée : 209 candidats. Responsable : Françoise Gardéra.
- collège : 408 candidats. Responsables : Valérie Naud et Elise Guerrero.

Pour le collège, le thème retenu était Rome et l'Égypte ; il a rencontré beaucoup de succès avec les personnages de César, Cléopâtre et Marc-Antoine. César est au programme de 3^{ème}.

La date du mercredi 2 mai est arrêtée pour fixer le palmarès.

Françoise Gardera veut passer le relais pour la responsabilité du concours lycée.

Quelques modifications dans le règlement du concours ont été apportées :

- historique enlevé => considéré comme désuet
- demande d'un tiers temps
- éviter la difficulté du thème
- supprimer le paragraphe sur les prix => anachronique.

Vote pour l'adoption du nouveau règlement :

- contre : 0
- abstention : 0

- Concours CICERO, concours de langue et de culture pour les latinistes, créé par Patrick Voisin.
On déplorait récemment le manque de candidats.
Anne Bouscharain et Béatrice Pajot ont accepté de reprendre la charge du concours.
Samedi 24 Mars : deux épreuves au lycée Camille Jullian
- questionnaire : *Enée, de Troie au Latium*. Les questions portent sur le mythe et sur l'iconographie. => durée : 1 heure
- une épreuve de langue : version latine de trois heures.

La remise des prix aura lieu à Paris.

Publication des bulletins :

Un nouveau bulletin, très riche, vient d'être imprimé avec l'aide de Guillaume Flamerie de Lachapelle. De vifs remerciements et compliments sont adressés à Yannick Cariou et Joëlle Massias pour leur travail.

Yannick et Joëlle font appel à des collaborations pédagogiques en tous genres :

- Comptes rendus de sortie
- Expériences réussies ou non
- Travaux d'élèves...

(pas de format pdf mais format doc, docx ou odt, facilement convertibles).

Pas de frais de publication cette année.

Les deux derniers bulletins, n°91 et n°92, étaient très fournis et donc très lourds.

Il serait préférable de les alléger et d'augmenter leur fréquence.

Prochain bulletin prévu avant les vacances d'été.

Volonté de relancer les groupes de travail en latin et en grec.

Sébastien est intéressé par le pilotage du groupe de travail de latin, Sylvie par le groupe de grec.

Anne Bouscharain, professeur à Camille Jullian, propose pour le latin et le grec des textes non traduits de la basse antiquité jusqu'à la Renaissance ou des retraductions de textes traduits au XIXème siècle ou au début du XXème siècle.

Situation des postes et des préparations au concours :

- Préparation au CAPES Lettres Classiques

265 candidats ; 130 admissibles => baisse constante (seuls 37 % des inscrits ont composé toutes les épreuves). Le président du jury veut maintenir un certain niveau donc les postes ne sont pas tous pourvus.

Les visites au ministère ne sont d'aucune utilité. Il faut que les ARELA écrivent aux élus pour demander le rétablissement de l'année de stage. Ainsi ARELABOR doit écrire à MM. Juppé et Rousset.

- Synthèse de l'enquête menée au premier trimestre sur la situation des langues anciennes dans l'académie.

Situation très contrastée :

A Villeneuve sur Lot : 63 élèves en grec.

La section de latin a rouvert au lycée d'Andernos.

A Fumel, les effectifs sont en nette hausse.

Les inquiétudes se portent surtout sur le grec : l'enseignement du grec est supprimé au collège Saint-André de Caudéran.

- Intervention de Julie Gallego sur la situation à l'UPPA (université de Pau et des Pays de l'Adour) :

En CAPES externe Lettres Classiques : 4 étudiants

En Agrégation externe Lettres Classiques : 3 (en Lettres Modernes : 2)

En Agrégation interne Lettres Classiques : 1 (en Lettres Modernes : 7)

En L1Lettres Classiques : 12

(15 cette année en L1 à Bordeaux).

Un rendez-vous a été pris pour la semaine suivante avec Sophie Gotteland pour présenter les filières universitaires aux lycéens.

A été constaté un problème de diffusion de l'information par les services académiques.

Le courrier du recteur est parvenu dans les établissements. En revanche celui de Mme Justome, daté du 3 Mars, est arrivé dans peu d'établissements.

Suggestion : on pourrait faire suivre ces courriers sur les adresses académiques.

Vote : 37 pour

3 abstentions.

Bilan moral adopté.

III - Election du bureau et du CA

Une feuille pour des candidatures au CA circule dans l'assemblée.

Trois membres démissionnent :

- Sylvie Berton : co-présidente
- Laurence Daniel : trésorière
- Jean-Yves Bouton : webmestre.

Nouveau bureau pour 2012-2013.

Présidents :

Cariou Yannick

Ferrer Sandrine (*NB : démissionnaire au 17 juin 2012*)

Rajah Sébastien

Vice-présidente chargée des relations avec les Institutions Culturelles :

Guerrero Elise

Trésorière :

Borras Anna

Secrétaire :

Laulan Christine

Responsables des relations avec les Universités :

Gallego Julie (Université de Pau et des Pays de L'Adour)

Flamerie de Lachapelle Guillaume (Bordeaux III)

Responsable des Concours :

Gardera Françoise (Concours lycée)

Guerrero Elise et Naud Valérie (Concours collège)

Responsables du bulletin :

Cariou Yannick

Massias Joëlle

Responsable des activités numériques :

Ferrer Sandrine

Responsable des relations avec la Cnarela :

Menaut Marie-Hélène

Animation des groupes de traduction :

Berton Sylvie (Grec)

Rajah Sébastien (Latin)

IV – Intervention de madame Justome, IPR de Lettres Classiques.

Madame Justome a d'abord fait part de sa déception de voir les rangs peu fournis lors de cette A.G.

Ensuite Madame Justome a axé son discours sur trois idées : efficacité, liberté, visibilité.

- L'efficacité doit être le premier objectif fixé pour les élèves. L'étude des langues anciennes permet de transmettre une culture, d'éveiller la curiosité des élèves et « d'épanouir leur cerveau ». Les langues anciennes ont un rôle clé à jouer. 23% des élèves de 5^{ème} en France choisissent le latin.

Nous devons apporter la preuve que le latin est primordial, qu'il est la clé de la réussite. Nous ne devons pas considérer que le latin est réservé seulement à une élite ; il ne faut pas faire de tri parmi les élèves. Au contraire, il faut chercher les élèves les plus fragiles qui, grâce à l'étude du latin, pourront progresser. Il faut viser à la fois la qualité et la quantité. Nous devons impérativement remonter les effectifs.

Constat : la réforme des lycées a aggravé la situation de la filière L. L'orientation dysfonctionne. Il n'y a pas de lien assez étroit entre pédagogie et orientation.

Le professeur est la personne la plus apte à évaluer les capacités des élèves. Certains élèves ont un réel potentiel scolaire insuffisamment exploité. Le professeur doit valoriser ce potentiel et susciter l'ambition.

- Nous devons assumer notre liberté. Cette liberté se trouve dans le programme. Madame Justome se réfère au colloque *Langues anciennes et mondes modernes* dont le compte-rendu peut être consulté sur le site de l'académie.

Certaines expériences ont été décrites. Par exemple par le biais choisi du *printemps arabe*, on peut aborder le thème de la citoyenneté, de l'éducation aux valeurs. Il ne faut pas hésiter à faire des liens avec le monde contemporain (par exemple : *qu'est-ce que le populisme ? qu'est-ce que la démagogie ?*). Cf ressources en ligne : Musagora, Hélios, Circé, réseau ARELABOR.

La liberté c'est l'apprentissage de la responsabilité.

Il faut se libérer des manuels et apprendre à travailler couramment avec les TICE. Il est nécessaire de développer l'interactivité par l'utilisation du tableau blanc interactif.

- Nous devons prendre conscience que nous ne sommes qu'une option. Il est important de faire connaître l'option auprès des parents. Cette visibilité passe par les productions des élèves qui doivent être exposées à des endroits stratégiques : CDI, couloirs de l'établissement, salles polyvalentes...

Madame Justome cite plusieurs expériences menées dans l'académie.

La première : parcours antiquité latin/grec obligatoire pour toutes les classes de 6^{ème} dans un collège de la région.

La seconde : enseignement conjoint des langues anciennes, travail en interdisciplinarité dans le cadre de l'histoire des arts avec les matières histoire-géo, arts plastiques, musique...

Ainsi les langues anciennes trouvent une place centrale dans l'établissement.

Certes, se pose le problème des moyens. Mais il faut convaincre les élèves, les familles et l'administration.

En conclusion, l'esprit critique et l'humanisme sont des choix de société.

En réponse à la question de Sylvie Berton sur le sort des langues anciennes aux épreuves du baccalauréat, madame Justome s'est montrée rassurante en insistant sur la réussite des élèves favorisée par les options et a mis l'accent sur la polyvalence des professeurs de langues anciennes et la perméabilité des disciplines. Systématiquement le cours de français doit faire référence au latin (et au grec) et à l'antiquité. La réforme des programmes de français au lycée a des incidences positives pour les langues anciennes. Ainsi, en seconde, l'étude d'une pièce classique doit déboucher sur l'étude du théâtre antique et grec avec choix de textes. Pour l'argumentation du XVII^e et XVIII^e siècles, il est nécessaire de faire le lien avec l'art oratoire et l'exercice de la citoyenneté. L'intervention de Mme Justome s'est achevée sur le rappel de la visibilité des options par l'élaboration de projets innovants, expérimentaux, originaux.

ASSEMBLEE GENERALE CNARELA

du 4 janvier 2012



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE

Samedi 14 janvier 2012 de 10h00 à 14h00
Au lycée Jules Ferry – 77, Boulevard de
Clichy – PARIS, 9^e.

ORDRE DU JOUR

Approbation de l'ordre du jour
Approbation du PV de l'AG du 24 octobre 2011
Rapport d'activités et annonce des perspectives d'action
Rapport financier
Renouvellement du bureau
Siège social
Perspectives d'action
-Bilan sur les actions engagées par les ARELA
-Autres actions
Vade-mecum pour les prochaines préparations des Journées d'Octobre
Présentation des Journées d'Octobre de Reims
Florilège
Euroclassica (*Vestibulum, Ianua*)
Questions diverses

Associations présentes

AGAP (Aix-Marseille), ALPLA (Nancy-Metz), APCELA (Poitiers), ARDELAC (Créteil), ARELAB (Besançon), ARELABOR (Bordeaux), ARELABRETAGNE, ARELACLER (Clermont-Ferrand), ARELAL (Lyon), ARELIM (Limoges), ARELAM (Montpellier), ARELAN (Nice), ARELAS (Strasbourg), ARTELA (Toulouse), AUSPEX (Reims), GELAHN (Rouen), PALLAS (Paris), ATHÉNA et THALASSA.

Associations représentées

ADLAP (Amiens), APLAG (Guadeloupe), APLG (Nantes), ARELAD (Dijon), ARELAG (Grenoble) et Connaissance hellénique.

25 associations représentées sur 27.

Le quorum est atteint.

Sylvie Pédroaréna remercie le proviseur du lycée Jules Ferry ainsi que Sylvie Nourry-Namur (PALLAS) de nous accueillir pour notre première assemblée générale de l'année 2012.

Elle ne manque pas de rappeler le souvenir toujours présent de Bernard Valette qui nous a quittés il y a deux ans. THALASSA est toujours engagée aux côtés de la CNARELA avec le soutien de Claire Valette.

On procède ensuite à un tour de table où chaque représentant des ARELA se présente.

1. Approbation de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du procès verbal de l'assemblée générale du samedi 24 octobre 2011.

Le PV de la dernière assemblée générale est approuvé à l'unanimité avec les modifications suivantes : l'ARELABRETAGNE, présente lors de l'AG, figurera bien dans le PV comme le GELAHN, représenté (pouvoir).

• La parole est ensuite donnée à Claire Bosc (ARELAN) pour la présentation d'un projet qui peut intéresser les autres ARELA.

Un rapprochement a eu lieu entre l'ARELAN, l'Association des amis de la villa Kerylos et l'Association Maria Damiri (engagée dans des actions pour la valorisation du grec moderne et du grec ancien).

Un cinéaste a été contacté et des prises pour un film ont commencé : l'objectif général du film est l'illustration de l'enseignement du grec en France. Le nom de la CNARELA devrait apparaître. Le film est militant, sans l'être trop. Benoît Jeanjean (ARELABRETAGNE) fait remarquer qu'il est important de montrer le véritable état de l'étude du grec en France ; Claire Bosc assure que la réalité sera bien montrée (par exemple, ont été filmés des élèves qui, à cause de leur emploi du temps, déjeunent pendant le cours).

Quelques prises de vue ont déjà eu lieu dans les classes d'un collège situé dans une zone difficile et dans une classe de Terminale. La réalisation durera environ deux ans et le film prendra la forme d'un documentaire destiné aux chaînes de télévision. Ce projet suscite un certain enthousiasme. Le coût est estimé à 100 000 €. Des financements doivent être trouvés (rencontres prévues prochainement).

Claire Bosc lance un appel aux autres ARELA pour des idées de contribution.

Marie-Hélène Menaut évoque les voyages faits dans le cadre des enseignements, l'utilisation des TICE.

Anne-Marie Chazal (AGAP) propose d'essayer de montrer la variété des enseignements et des approches (par exemple, l'association Connaissance hellénique propose par correspondance une formation en grec ancien).

Jean-Luc Vix (ARELAS) propose d'élargir le cadre et de prendre en compte l'université ; Marie-Hélène Menaut ajoute les classes préparatoires.

Sylvie Pédroaréna rappelle l'importance des actions organisées en relation avec les langues anciennes (Olympiades de Toulouse, etc.). Il serait bon de les mentionner.

Sylvie Nourry-Namur (PALLAS) insiste sur l'importance d'un volet pour la promotion du grec. C'est bien la visée du projet selon Claire Bosc : il faut d'un côté montrer la réalité mais aussi mettre en évidence toutes les réussites.

Mme Delaygue-Masson (ALPLA) propose d'interviewer d'anciens élèves qui ont étudié le grec, afin qu'ils puissent témoigner.

➤ Chaque ARELA peut prendre contact avec Claire Bosc (arelanice@free.fr)

• Sylvie Pédroaréna demande à Mireille Ko (ARDELAC) de présenter son projet de cours de latin et de grec dans le cadre d'une université populaire à Romainville (93) :

Des cours sont proposés aux adultes de cette banlieue défavorisée ; cela peut être le moyen de sensibiliser une plus grande partie de la population à l'intérêt des langues anciennes et ainsi de diffuser le message plus largement. Les inscriptions n'ont pas eu beaucoup de succès à cause d'une mauvaise communication et surtout de tarifs prohibitifs. Ceux qui proposent cette initiation n'ayant jamais eu l'intention de se faire rémunérer ont adressé un courrier au maire. Les cours sont à présent gratuits, il restera à communiquer largement sur ce point.

3. Rapport d'activités et annonce des perspectives d'action.

Sylvie Pédroaréna présente ensuite le rapport d'activités.

Remerciements :

Cette année encore, je remercie très vivement le bureau pour toutes les lourdes tâches que chacun de ses membres a assumées. Sans cette solidarité et ce partage permanents, notre coordination ne pourrait pas fonctionner. Je tiens donc à signaler, sans ordre de préséance, Claire, pour tous les comptes rendus et les convocations, Hélène pour ses déplacements, notamment au Forum des Sociétés savantes ou dans diverses audiences, Delphine pour le bulletin, Florence pour les savants calculs de nos finances et Marie-Hélène pour son rôle de mémoire, de conseil et surtout pour la préparation des journées Euroclassica, qu'elle a prise en charge en collaboration avec Florence Turpin et Sylvie Nourry-Namur de PALLAS.

J'adresse également des remerciements chaleureux à l'ensemble des ARELA pour leur implication dans toutes les actions concernant la coordination (organisation des Journées d'Octobre par l'ARELACLER et l'équipe réunie autour de Danielle Nadal, implication dans l'animation de la Conférence Euroclassica, relai des informations, etc.) mais également à tous les représentants pour le caractère toujours très sympathique et amical de nos communications. Cette cohésion fait notre force et ce rapport est vraiment le nôtre.

Relations avec le Ministère :

a) Le 19 janvier 2011, nous avons été reçus par la DGESCO. Hélène Frangoulis représentait le supérieur et François Martin nous accompagnait. Nous les remercions tous deux. Le compte rendu a été publié dans le *Bulletin n°77* et sur le site. À la DGESCO, nous avons rencontré une nouvelle équipe. Nous avons pu exprimer nos positions, mais comme d'habitude, on nous a opposé l'autonomie des chefs d'établissements. Cependant nous avons pu nous faire communiquer les chiffres des effectifs et nous les aurons sans doute encore cette année⁴³. Nous signalons à la DGESCO les problèmes dont nous sommes informés et recevons assez souvent une réponse courtoise. C'est un contact que nous devons garder.

b) Notre lettre ouverte demandant un maintien des postes au CAPES a obtenu des réponses de la DGRH et d'un représentant du Ministère de l'enseignement supérieur. Compte tenu de la situation au CAPES, nous ne pouvions pas espérer beaucoup mieux. Il s'agissait seulement de montrer notre vigilance.

c) Nos différentes motions sur l'enseignement secondaire et sur le supérieur (CAPES externe/CAPES interne) ont été envoyées, sans susciter de réaction. Ce n'est pas une raison pour abandonner.

⁴³ Cf. Annexes Ia et Ib.

d) Les différents problèmes particuliers des établissements ont été signalés à la DGESCO et à Christophe Kerrero, conseiller aux affaires pédagogiques auprès de Luc Chatel. Quand nous avons obtenu des réponses, elles ont été communiquées aux intéressés. Pour ce genre de démarche, l'accord des collègues impliqués est indispensable (malheureusement, il s'évanouit parfois). Il faut également avoir contacté auparavant les instances locales (Inspection académique, Rectorat).

e) Nous venons d'obtenir une audience auprès de M. Kerrero pour le 24 janvier.

Relations avec l'Inspection générale :

f) Nous avons régulièrement communiqué à Madame Klein et à Monsieur Soler les problèmes qui nous étaient signalés. Ils en ont pris note.

g) La CNARELA a été invitée à participer au comité scientifique du colloque « Langues anciennes /Mondes modernes » organisé par le ministère sous l'impulsion de l'Inspection générale. Nous y avons affirmé la nécessité d'accompagner cette manifestation de mesures concrètes en faveur de l'enseignement des langues anciennes, pour lui garder quelque crédibilité.

L'organisation de ces rencontres a le mérite de souligner l'importance de nos disciplines au sein des études littéraires. Les participants devront être attentifs aux orientations que le rapport de l'Inspection générale, présenté à cette occasion, proposera pour notre discipline.

Les enseignants qui ont été invités par les IPR à ces rencontres participeront à des ateliers et sont censés assurer ensuite des formations. Il appartient à chaque ARELA de vérifier que ces formations auront bien lieu.

Relations avec les associations et les syndicats

h) Un communiqué de presse « L'avenir du latin et du grec : il faut joindre le geste à la parole » a été publié. Nous remercions pour leur aide Agnès Joste et SLL qui a partagé son carnet d'adresses. L'APFLA-CPL, l'APL, l'APLAES et la SEL ont également signé ce communiqué auquel se sont associées la Société des Études grecques et la Société des Études latines.

i) Régulièrement, ces mêmes associations approuvent nos motions, notamment contre les nouvelles épreuves du CAPES interne, ou s'associent à nos démarches.

j) Avec le SNES, nous avons lancé une pétition commune sur la préparation de la rentrée 2011. Celle-ci a rassemblé plus de 1350 signatures.

Nous avons participé à la rédaction d'un « 4 pages du SNES » consacré aux langues anciennes. Sonia Mollet, membre du groupe Lettres de ce syndicat, a participé aux journées de Clermont, et nous a récemment alertés sur les modifications du livret scolaire pour le nouveau baccalauréat.

k) Nous avons échangé quelques mails avec le SNALC au sujet de la situation préoccupante des langues anciennes aux Antilles.

l) Sur la question des nouvelles épreuves du CAPES interne, seul le SGEN a répondu. Ce syndicat ne semble pas défavorable à cette réforme.

m) En juillet dernier, nous avons écrit aux fédérations de parents d'élèves. Nous n'avons pas obtenu de réponse. Il faudrait contacter la section locale, chaque fois qu'un problème se pose, en lui demandant de faire remonter les revendications au niveau national.

n) Nos liens se sont resserrés avec Euroclassica, dont nous sommes membres, par l'organisation du « Curriculum » (*Vestibulum* et *Ianua*) dont Marie-Hélène Menaut assure la coordination, et surtout par l'organisation à Paris de la Conférence célébrant les 20 ans de

l'association. Nous devons cultiver ces contacts de manière à approfondir nos échanges sur nos différentes conceptions et pratiques de l'enseignement des langues anciennes.

o) Au-delà de la sphère des enseignements littéraires, sans parler des diverses pétitions que nous contribuons à diffuser, nous menons des actions avec des associations interdisciplinaires : **le Forum des Sociétés Savantes** auquel participe inlassablement Hélène Frangoulis et **la Conférence des présidents d'associations de professeurs spécialistes** où François Martin représente la CNARELA.

Les ARELA

- La CNARELA compte à ce jour 27 associations
- p) Cette année l'association de Nancy-Metz, l'ALPLA, a fêté ses 30 ans et l'ARTELA (Toulouse) a célébré son vingt-cinquième anniversaire. Nous nous réjouissons de ces signes de la longévité de nos associations régionales.
- q) À Limoges, à Bordeaux et ailleurs de nouvelles équipes prennent la relève. C'est encourageant.
- r) Quelques associations connaissent des difficultés de recrutement. Nous ne pouvons que les encourager à poursuivre inlassablement leurs démarches en direction des collègues car l'expérience d'autres associations montre qu'il est toujours possible de rebondir.
- s) Nous avons plaisir à souligner le dynamisme des ARELA qui organisent sessions de formation, concours, journées de l'Antiquité et manifestations diverses. Il faut penser à en informer la CNARELA de manière à leur donner toute la publicité possible.
- t) L'organisation des Journées d'Octobre mérite une mention particulière. Ces rencontres constituent des « temps forts » qui entretiennent la cohésion de notre coordination. Des associations sont volontaires pour prendre en charge les journées des années à venir. C'est un signe de l'enthousiasme qu'elles suscitent.
- u) Les bulletins témoignent aussi du dynamisme de nos associations, notamment dans la pédagogie des langues anciennes. On rappelle qu'il faut déposer un exemplaire de chaque bulletin à la BNF et en envoyer un exemplaire « papier » à chaque membre du bureau. Il faudra cependant réfléchir aux modalités d'une évolution vers la publication numérique.

L'audience de la CNARELA

- v) Notre site, hébergé par THALASSA, contribue à notre notoriété. En particulier, l'onglet « contact », ajouté par Lorrain Flores, responsable du service informatique de THALASSA et que nous remercions ici, nous a permis d'être souvent contactés par des collègues, des journalistes ou des institutions étrangères. Il nous faudra toutefois moderniser la présentation de cet outil de communication.
- w) Nos informations sont également relayées sur le site de THALASSA (<http://www.thalassa.asso.fr/>) qui a consacré un espace aux nouvelles de la CNARELA. Merci à Claire Valette qui en a pris l'initiative.
- x) Les informations et les motions que nous diffusons sont fidèlement reprises par le site « Fabula » (<http://www.fabula.org>) et le blog de Claude Lelièvre (<http://blogs.mediapart.fr/blog/claude-lelievre>). Nous leur exprimons ici notre reconnaissance.

- y) Des collègues des ARELA (Danielle Nadal de l'ARELACLER, Dominique Augé de l'ARELAG...) ont eu l'occasion de s'exprimer dans la presse. Les articles qui ont été communiqués à la CNARELA ont été diffusés aux ARELA. La CNARELA a pu s'exprimer dans deux articles : l'un est paru dans *l'Est républicain* l'autre dans une revue suisse : *l'Information immobilière*.

Au terme de cette année, nous n'avons aucune raison d'afficher un optimisme béat car de nombreux sujets d'inquiétude demeurent. Le dynamisme et la détermination de l'ensemble de nos associations nous permettent cependant de garder courage pour envisager de nouvelles perspectives d'action que nous étudierons après le rapport financier présenté par notre trésorière Florence Turpin.

4. Rapport financier⁴⁴

Florence Turpin, trésorière, présente ensuite le rapport financier.

Le bilan financier ne tient pas compte de l'organisation de la Conférence annuelle d'Euroclassica. En effet, le Ministère de l'Éducation Nationale, après avoir notifié que la subvention demandée ne pouvait être accordée, a crédité le compte de la CNARELA de 1780 euros. La CNARELA l'en remercie vivement ; mais comme les dépenses, en l'absence de cette subvention, avaient été limitées de façon à ne pas excéder les aides accordées dès le début par THALASSA et aussi par ATHÉNA, tous les comptes sont à reprendre : on pourra éditer la plaquette projetée, défrayer davantage les conférenciers, les organisateurs et le délégué à la prochaine conférence d'Euroclassica qui se tiendra à Vilnius.

Les comptes de la CNARELA se sont redressés : l'appel à contribution supplémentaire a été entendu ; cela a compensé les problèmes de paiement de cotisation de deux associations ; les réunions et les déplacements du bureau ont été moins nombreux ; le décalage des dates dans l'édition des bulletins a abouti à n'en comptabiliser que deux pour l'année. Le solde est donc excédentaire.

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

5. Renouvellement bureau

Marie-Hélène Menaut quitte la vice-présidence et se consacre aux relations avec Euroclassica. Sylvie Pédroaréna la remercie chaleureusement d'avoir assuré la vice-présidence à ses côtés et souligne sa grande disponibilité et son soutien précieux. Hélène Frangoulis a bien voulu accepter la charge de vice-présidente. Sylvie Pédroaréna reste présidente pour les deux prochaines années. Les autres membres du bureau poursuivent leurs fonctions.

Deux candidatures ont été reçues cette année : celles de François Martin (ARDELAC) et de Lionel Sanchez (THALASSA).

Le nouveau bureau est élu à l'unanimité.

Le bureau est composé comme suit :

Odile Mortier-Waldschmidt, Présidente d'honneur
Jeannette Boulay, Présidente d'honneur
Sylvie Pédroaréna, Présidente
Hélène Frangoulis, Vice-Présidente, chargée des relations avec l'université
Florence Turpin, Trésorière
Claire Laimé-Couturier, Secrétaire
Delphine Viellard, Responsable du bulletin
Marie-Hélène Menaut, Chargée des relations avec Euroclassica

⁴⁴ Cf. Annexe II.

François Martin, Secrétaire adjoint, chargé des relations extérieures
Lionel Sanchez, Chargé de la communication et de la gestion du site internet

6. Sièges sociaux

Sylvie Pédroaréna remercie Alain Billault d'avoir accepté que le siège de la CNARELA se situe à présent à l'UFR de Grec - Paris IV-Sorbonne, 16, rue de la Sorbonne, 75005 Paris.

Le nouveau siège social est voté à l'unanimité.

7. Perspectives d'action

- actions engagées par les ARELA

Jean-Luc Vix (ARELAS) évoque les liens entre le secondaire et le supérieur dans l'académie de Strasbourg : rencontres organisées pour les lycéens à l'université avec des conférences sur les œuvres au programme du baccalauréat (littérature et langues anciennes). Ces rencontres attirent vraiment les lycéens (environ 450 élèves) qui apprécient en particulier la possibilité de dialoguer avec des étudiants de master. Comme l'année dernière, elles ont lieu avec le concours du rectorat, des Inspecteurs d'académie et des Inspecteurs pédagogiques régionaux.

Hélène Frangoulis (ARTELA) explique que des universitaires se déplacent dans un certain nombre de lycées de l'académie de Toulouse. Les lycéens et étudiants se rencontrent lors des journées portes ouvertes.

Mireille Ko (ARDELAC) rappelle que les stagiaires de lettres classiques sont assurés d'obtenir un poste fixe après leur titularisation dans l'académie de Créteil. Karine Juillien (ARDELAC) fait part du problème de cette académie qui est déficitaire en lettres classiques sans doute parce que les jeunes collègues craignent de s'y faire nommer. Les collègues enseignant dans les académies de Versailles et Paris n'ont pas toujours des services comprenant des langues anciennes ; cela n'est pas du tout le cas à Créteil. Lors de l'audience au rectorat, le Recteur a demandé de faire des propositions pour attirer le plus possible de professeurs de lettres classiques afin que les postes soient pourvus. Il a encouragé l'ARDELAC à proposer des pistes dans ce sens. Il est envisagé de rencontrer les stagiaires de Paris.

Benoît Jeanjean (ARELABRETAGNE) fait état de problèmes de remplacements : le rectorat a contacté l'association dès la rentrée à ce sujet ; les remplacements sont proposés aux étudiants de master. On a donc besoin de professeurs mais paradoxalement les filières de Lettres classiques ferment, par exemple à Rennes 2 (regroupement avec Nantes).

Sylvie Pédroaréna présente les résultats à l'écrit du CAPES 2012 : 170 postes sont offerts pour cette session (et 16 pour le CAFEP). 147 copies ont été rendues. 50% des inscrits ont été absents (c'est moins que l'an dernier mais cela reste inquiétant). 114 candidats ont été admissibles. Si les modalités particulières d'inscription ont joué un rôle pour le concours de la session précédente, il est en revanche évident cette année que le métier connaît une désaffection grandissante. Les effectifs de master ont baissé (à la suite d'une baisse des inscriptions en licence ; et même si on note actuellement une remontée en L1, la situation ne sera pas plus favorable lors de la prochaine

session). Les étudiants de lettres ne veulent plus se diriger vers l'enseignement, mais plutôt vers la communication ou vers d'autres débouchés. Cela est inquiétant pour les recrutements futurs.

Hélène Frangoulis présente ensuite un rapport du député Jacques Gersperrin (décembre 2011) qui envisage dans 10 ou 15 ans la suppression totale des concours (remplacés par le master). Une étape intermédiaire est envisagée, avec un écrit disciplinaire en fin de licence et un oral à caractère professionnel en fin de master, soit deux ans après l'écrit. Des stages seraient organisés en licence (une licence quasi professionnelle donc).

En ce qui concerne l'agrégation, son maintien est sérieusement remis en question ; seule l'agrégation interne, mode de promotion professionnelle, pourrait être conservée (un récent bulletin de la Société des Agrégés a abordé ce sujet).

Florence Turpin fait remarquer que c'est la mastérisation qui est un échec mais qu'on fait porter cet échec sur les concours eux-mêmes qui pervertiraient le système. Il est rappelé qu'il existe toujours des concours pour l'entrée aux grandes écoles. Sylvie Nourry-Namur (PALLAS) rappelle qu'il n'existe pas de concours dans les autres pays européens et qu'on cherche sans doute à harmoniser les processus de recrutement. Le concours reste pourtant le moyen le plus égalitaire dans le recrutement.

Sylvie Pédroaréna rappelle qu'il est important de diffuser aux autres ARELA les actions entreprises par chacun.

- **Autres actions**

Sylvie Pédroaréna propose de mandater le bureau pour rédiger une motion au sujet des rencontres autour des langues et cultures de l'Antiquité (31 janvier-1^{er} février) et du Prix Jacqueline de Romilly. Cette motion sera remise à M. Kerrero lors de l'audience du 24 janvier au Ministère⁴⁵.

Le mandat est voté à l'unanimité.

La lettre aux candidats aux élections présidentielles, rédigée par le bureau sur mandat de l'AG d'octobre, est approuvée à l'unanimité⁴⁶.

Les courriers envoyés à la FCPE et à la PEEP sont restés sans réponse. Sylvie Pédroaréna rappelle qu'il ne faut pas hésiter à contacter localement les fédérations, ce qui permettra peut-être d'alerter les responsables nationaux.

Une attention particulière doit être apportée dans les semaines qui viennent aux dotations de fonctionnement, qui sont déterminantes pour les langues anciennes.

⁴⁵ Cf. Annexe III.

⁴⁶ Cf. Annexe IV.

Il est rappelé qu'avant de contacter la CNARELA et le Ministère, **il faut que l'ARELA agisse au niveau académique** en demandant une audience au Recteur, en alertant les journaux, les fédérations de parents et les élus. Ces démarches permettent de constituer un dossier plus important pour poursuivre les actions à un niveau supérieur. Une lettre-type aux autorités sera envoyée aux ARELA par le bureau de la CNARELA.

François Martin a assisté à la Conférence des présidents d'associations de professeurs spécialistes de l'enseignement général, technologique et professionnel. Chaque association a présenté les points sur lesquels l'attention devait être attirée : ils se rejoignent souvent (formation initiale, concours, autonomie, etc.). Un premier texte commun à l'attention des parents et des enseignants sera rédigé très prochainement et paraîtra dans la presse et sur internet avant la fin janvier⁴⁷. Un dossier plus étoffé auquel toutes les associations participeront sera constitué par la suite. Un colloque pourrait être organisé en janvier 2013.

L'APMEP (Association des professeurs de mathématiques) a proposé à la DGESCO de créer une commission nationale de consultation sur les programmes, constituée en majorité d'enseignants. Cela permet d'éviter que des « experts » du ministère, parfois difficilement identifiables, soient seuls sur des dossiers aussi importants. Cette commission va être expérimentée pour une durée de trois ans. Il faudrait peut-être à notre tour faire une proposition dans ce sens.

Hélène Frangoulis assistera le 24 janvier 2012 à une réunion du Forum des Sociétés savantes, dont le but est de relancer l'action du Forum, inactif depuis un an.

• **Voyage en Turquie.**

Le voyage, proposé lors de la dernière AG, aura lieu : plus de 30 inscriptions ont été enregistrées. Ce voyage sera l'occasion d'une formation personnelle, un des rôles de notre coordination, qui bénéficiera par la suite aux élèves. Sylvie Pédroaréna rappelle que le voyage n'est pas réservé aux seuls adhérents à la CNARELA. Il convient en effet de tisser des liens avec des sympathisants qui pourront être sollicités pour diffuser notre action. Ce voyage est un essai, nous pourrions réfléchir dans ce sens à d'autres actions avec THALASSA comme avec ATHÉNA. On espère en tout cas que ce voyage dynamisera les associations régionales.

8. Vademecum pour les prochaines préparations des Journées d'octobre

Le document a été envoyé à chaque ARELA avant l'AG⁴⁸. Sylvie Pédroaréna en reprend les principaux points.

⁴⁷ Cf. Annexe V.

⁴⁸ Cf. Annexe VI.

9. Présentation des Journées d'octobre 2012 (Reims)

Hélène Gallois (AUSPEX) présente les prochaines Journées d'octobre. Elles auront lieu les lundi 29 et mardi 30 octobre sur le thème « Vivre en ville en Gaule romaine ». L'INRAP en sera le partenaire principal, ainsi que l'association RHA (Reims histoire archéologie). Des découvertes récentes dues aux travaux du tramway nous intéresseront particulièrement.

Programme du lundi 29 octobre.

Matin : conférences à l'université (implantation de la ville / paysage urbain et cadre de vie / la maison et le décor / mobilier organique provenant d'un chantier de fouilles et habitudes alimentaires au Ier siècle avant J.-C.). La durée de chaque conférence ne dépassera pas 45 minutes. Repas romain sur le campus.

Après-midi : ateliers de déchiffrement (épigraphie, toponymie, etc.), visite commentée de la ville antique, caves Taittinger (crayères romaines).

Programme du mardi 30 octobre.

Matin : à l'Auditorium de la Médiathèque face à la cathédrale (ou dans l'amphithéâtre du rectorat), présentation d'activités pédagogiques menées par des professeurs de l'académie (rallyes, etc. autour de la cité antique) ; film *Reims la romaine* ; AG de la CNARELA, repas.

Après-midi : 14h-17h30 : visites ou ateliers au choix (musée Saint Rémy avec visite libre ou guidée ; atelier « lampes à huile » ; visite d'un chantier de fouilles).

Pour ceux qui souhaiteraient rester le mercredi : visite de la cathédrale.

Sylvie Pédroaréna remercie l'association AUSPEX pour l'organisation de ces journées dont le programme est particulièrement riche.

10. Florilège

La CNARELA a reçu des contributions. Le problème est soulevé en ce qui concerne les droits sur les images : l'histoire des arts ayant pris une place importante, de nombreuses contributions intègrent des documents, mais leur publication ne peut être envisagée que si les autorisations ont été obtenues. La question de la publication sur le site de la CNARELA (documents que chacun pourrait retravailler, en format Word) est aussi soulevée. La CNARELA est toujours contact avec le CNDP mais les interlocuteurs changent souvent et le projet de collaboration avance lentement. De plus, même si nous obtenions que notre florilège soit publié par cet organisme, son contenu risquerait d'être périmé avant d'avoir vu le jour. Un accord de principe est cependant donné pour les publications à venir.

Il paraîtrait possible de publier des éléments du florilège dans le cadre de la refonte du site *Musagora* (<http://www.cndp.fr/musagora/accueil.html>), mais cette refonte soulève beaucoup d'interrogations quand on sait que l'ensemble de l'équipe fondatrice s'est retirée en novembre.

Karine Juillien (ARDELAC) intervient à propos de *Musagora* : recrutée pour entrer dans l'équipe, elle a assisté à plusieurs réunions. La reprise en main de la part du CNDP est très claire. Une refonte du site internet est prévue, avec plus de « fluidité » ; la question de la légalité des documents présentés la rend aussi nécessaire. Le nouveau site devrait être présenté lors des Rencontres autour des langues et cultures de l'Antiquité (Paris, 31 janvier-1^{er} février 2012). Une harmonisation dans la présentation des sites institutionnels est programmée ; or *Musagora* ne répond pas aux normes d'affichage ni de contenu. La première équipe en charge du site proposait des dossiers culturels qui sont d'une grande qualité mais pas de séquences pédagogiques. L'avenir de *Musagora* tel qu'on l'a connu est incertain.

11. Euroclassica (*Vestibulum, Ianua*)

Marie-Hélène Menaut présente les résultats du *Vestibulum* :

• ***Vestibulum latin*** : 17 professeurs et leurs classes ont participé au *Vestibulum* cette année (année précédente : 20). Une majorité de classes de 4^e a participé à ce test, ainsi que trois classes de 3^e, une de 1^{re}, une de 2^{nde} et un regroupement 1^{re}-T^{ale}. 286 élèves au total étaient inscrits cette année (contre 420 l'année dernière).

Prix : 12 médailles d'or, 22 d'argent (année passée : 64) 48 de bronze (année passée 108), certaines classes n'ont reçu aucune médaille malheureusement.

Dans les tests, des questions de grammaire incluaient la troisième déclinaison, ce qui a peut-être été déstabilisant pour certains candidats. La baisse du nombre d'inscrits est malgré tout inquiétante.

• ***Vestibulum grec*** : Deux classes (2^{nde} et regroupement 2^{nde}-1^{re}-T^{ale}) ont participé au test. La CNARELA avait insisté auprès d'Euroclassica pour un *Vestibulum* en grec. Le *Vestibulum* mériterait peut-être d'être revu (envoi des programmes français aux concepteurs des sujets ?). Résultats : deux médailles d'argent, deux de bronze.

Les élèves sont plutôt contents, même si certains résultats soulèvent des interrogations.

(Voir le CR dans les prochains *Cahiers* et sur le site de la CNARELA)

En ce qui concerne le *Ianua*, il convient d'attendre la fin du mois. Un bilan sera proposé.

12. Questions diverses

- Claire Bosc (ARELAN) et Mireille Ko (ARDELAC) sont intervenues en début de séance.
- Anne-Marie Chazal (AGAP) annonce une bonne nouvelle : le lycée Mistral d'Avignon envisageait la suppression du cumul latin-grec (alors que ce lycée a des classes préparatoires, inscrit des élèves au Concours général). L'AGAP a adressé un courrier au Recteur, aux IA-IPR et aux IG, comme à la CNARELA qui a contacté le Ministère et la DGESCO. Aucune réponse du recteur n'a été donnée à ce courrier. Le député-maire d'Avignon a elle-même envoyé un courrier au recteur et au Ministère après avoir été informée du problème. Elle a reçu une réponse du recteur lui assurant que le grec ne serait pas supprimé dans ce lycée (mais précisant également que les chefs d'établissement devraient faire des efforts pour avoir des sections avec suffisamment d'élèves).
- Une question est posée sur les compétences en langues anciennes dans le livret du baccalauréat : la traduction semble ne pas être prise en compte. Il faut redire l'importance de la traduction et peut-être contacter les IG.
- L'ARELABOR signale un problème pour obtenir une certification en anglais : les professeurs de lettres classiques ne peuvent pas s'inscrire à cette certification (contrairement aux professeurs de lettres modernes) dans la mesure où cette certification est réservée aux disciplines non-linguistiques.

CONCOURS ARELABOR

PROGRAMMES DES CONCOURS 2013

CONCOURS COLLEGES

CHARMES, SORTILEGES ET SUPERSTITIONS

I. PORTRAITS DE SORCIERES

- Canidia

Horace, Epodes, V, 15 – 24 et 29 – 40 (texte et traduction de Leconte de Lisle)
Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.178

- Les sorcières de l'Esquilin

Horace, Satires, Livre I, 8, 24-34 (texte)
Latin 3°, Hatier, 2012, p.95

Horace, Satires, Livre I, 8 (extraits traduits)

Latin 3°, Hatier, 1998, p.166

Latin 3°, Hatier, 2003, p.146

Latin 3°, Magnard, 2012, p. 159

- La sorcière thessalienne

Lucain, La Pharsale, livre VI, v. 515 – 561 (extraits traduits)

Latin 3°, Hatier, 1998, p.167

Latin 3°, Hatier, 2003, p.147

- Méroé

Apulée, Les Métamorphoses, livre I, 8-4, 8-6, 9-1, 9-3 et 9-4 (texte)

Latin 3°, Hatier, 2012, p.90

II. CHARMES, SORTILEGES ET INVOCATIONS

➤ *Empoisonnement*

- Germanicus empoisonné

Tacite, Annales, II, 69 (texte et traduction)

Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.176

- Locuste, une spécialiste en empoisonnement

Tacite, Annales, XII, 66 – 67 (traduction)

Latin 3°, Magnard, 2012, p. 156

➤ *Magie blanche*

- Charme contre les luxations

Caton l'Ancien, De l'agriculture, Chapitre 160

http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/caton_de_re_rustica/lecture/81.htm

- Pour guérir les maux de dents

Pline l'Ancien, Histoire naturelle, livre XXX, chapitre 8 (texte et traduction)

http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/pline_hist_nat_30/lecture/8.htm

- Contre la fièvre (formule ABRACADABRA)

Serenus Sammonicus (II^e - III^e s. ap J.C), Préceptes médicaux, 52 (texte traduit)

Latin 3^e, Hachette éducation, 2012, p.194

<http://www.collatinus.org/abracadabra.htm> (texte et vocabulaire)

- Pour se faire aimer

Papyrus Grec magique XXVI (texte traduit)

Latin 3^e, Hachette éducation, 2012, p. 185

➤ *Malédiction*

- Invocation d'Hécate pour une malédiction

Papyrus magique IV, 2247 et 2251 – 2254, IV^e s. ap. J.C (texte traduit)

Latin 3^e, Hachette éducation, 2012, p.177

- Mauvais sorts (faire perdre l'équipe rivale aux courses / punir une amante infidèle)

D'après deux inscriptions sur tablettes de défexion trouvées à Sousse et Cordoue

Latin 3^e, Magnard, 2012, p. 153

- Médée en action

Sénèque, Médée, IV, 1, vers 677 – 684, 705 – 706, 731 – 738 (texte à trous et traduction en vis-à-vis)

Latin 3^e, Magnard, 2012, p. 150

➤ *Mises à mort*

- La vengeance de Méroé : l'irruption dans la chambre

Apulée, Les Métamorphoses, livre I, 11-12 (extraits du texte)

Latin 3^e, Hatier, 2012, p.91

- La vengeance de Méroé : la première mort de Socrate

Apulée, Les Métamorphoses, livre I, 13 (extraits du texte)

Latin 3^e, Hatier, 2012, p.91

- La vengeance de Méroé : la seconde mort de Socrate

Apulée, Les Métamorphoses, livre I, 19 (extraits du texte)

Latin 3^e, Hatier, 1998, p.162

Latin 3^e, Hatier, 2003, p.142

III. SORCIERES ET METAMORPHOSES

- Pamphile se métamorphose en hibou
Apulée, Les Métamorphoses, livre III, 21 - 4 à 6
Lire le latin 3°, Hachette Education, 1998, p.173 (texte et traduction)
Latin 3°, Nathan, 2012, p.144 (texte)
- Les métamorphoses réalisées par Méroé
Apulée, Les Métamorphoses, livre I, 9-11 (extraits du texte)
Latin 3°, Hatier, 1998, p.161
Apulée, Les Métamorphoses, livre I, 8-4, 8-6, 9-1, 9-3 et 9-4 (texte)
Latin 3°, Hatier, 2012, p.90
Apulée, Les Métamorphoses, livre I, 9-11 (extraits du texte et traduction)
Latin 3°, Hatier, 2003, p.141
- L'apprenti sorcier : suivant l'exemple de Méroé, Lucius se métamorphose en ...
Apulée, Les Métamorphoses, livre III, 24 - 3 à 5 (texte)
Latin 3°, Hatier, 1998, p.165
Latin 3°, Hatier, 2003, p.145
Apulée, Les Métamorphoses, livre III, 24 - 2, 3 et 25 - 1 (extraits du texte)
Latin 3°, Hatier, 2012, p.95
Apulée, Les Métamorphoses, livre III, 24 - 2 à 5, puis 26 - 1 et 26 - 4 (extraits traduits)
Latin 5°, Nathan, 1997, p. 151
- Lucius retrouve sa forme humaine
Apulée, Les Métamorphoses, livre XI, 13 - 3 à 5 (texte)
Lire le latin 3°, Hachette Education, 1998, p.175

IV. PROCES EN SORCELLERIE

- L'écrivain Apulée, accusé de sorcellerie, se défend
Apulée, Apologie, 43 (extraits de texte et traduction)
Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.178
- Un père a livré son fils à un magicien
Ammien Marcellin, Histoires, XXVI, III, 3
Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.180

V. VOCABULAIRE

ABRACADABRA (Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.194)
CARMEN (Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.181 / Latin 3°, Magnard, 2012, p. 152)
DIVINATIO (Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.181)
MAGIA (Latin 3°, Hatier, 2012, p.92 / Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.181 / Latin 3°, Magnard, 2012, p. 152)

MANES (Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.181)
SAGA (Latin 3°, Magnard, 2012, p. 152)
SORS (Latin 3°, Magnard, 2012, p. 152)
SUPERSTITIO (Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.181)
VENENUM (Latin 3°, Magnard, 2012, p. 152)

VI. DOSSIERS

- Antiquité et magie des nombres

L'école des lettres des collèges, 82e année, 1990-1991 , n°2 1er octobre 1990

- Apulée : « La Magie »

L'école des lettres des collèges, 89e année, 1997-1998, n°5-6 1er-15 novembre 1997

- Les croyances et pratiques magiques à Rome

Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.184 – 185

- Magiciennes, sorcières et empoisonneuses

Latin 3°, Magnard, 2012, p. 156 – 157

- La magie dans l'antiquité

<http://www.antiquite.ac-versailles.fr/magie/magie00.htm>

- Magie blanche, magie noire

Latin 3°, Hatier, 2012, p.102 – 103

- Objets de magie

Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.182 – 183

- Rites et objets magiques

Latin 3°, Magnard, 2012, p. 158 - 159

- Les Romains et la magie

L'école des lettres des collèges, 98e année, 2006-2007, n°4 décembre 2006

- Tours de magie

Latin 5°, Nathan, 1997, p. 150 – 151

VII. HISTOIRE DES ARTS

➤ *Arts du visuel*

- La Magicienne Circé, huile sur toile de Dosso Dossi (1479-1542)

Latin 3°, Hatier, 1998, p.160

Latin 3°, Hatier, 2003, p.140

- Réunion de sorcières, fin du I^{er} s. ap. J.C (mosaïque de la Villa de Cicéron à Pompéi)

Latin 3°, Hatier, 1998, p.161
Latin 3°, Hatier, 2012, p.94
Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.176
Latin 3°, Nathan, 2012, p.145
Latin 3°, Magnard, 2012, p. 153

- Consultation d'une sorcière (?), Fresque, maison des Dioscures à Pompéi
Latin 3°, Hatier, 2012, p.90
Latin 3°, Magnard, 2012, p. 153

- Hécate, I° – II°s. ap J.C, marbre
Latin 3°, Hachette éducation, 2012, p.177
Latin 3°, Magnard, 2012, p. 156

- Medea, huile sur panneau d' Anthony Sandys (1868)
Latin 3°, Magnard, 2012, p. 151

- Médée sur le char du Soleil, détail d'un cratère lucanien , environ 400 av J.C
Latin 3°, Magnard, 2012, p. 150

- L'exorcisme ou les sorcières, huile sur toile de Francisco Goya (1797 – 1798)
Latin 3°, Magnard, 2012, p. 157

➤ *Thèmes transdisciplinaires : magiciennes mythiques*

- Médée

<http://www.mediterranees.net/mythes/argonautes/index.html>

<http://mythologica.fr/grec/medee.htm>

- Circé

<http://www.mediterranees.net/mythes/ulyse/epreuves/circe/index.html>

<http://mythologica.fr/grec/circe.htm>

- Hécate

<http://mythologica.fr/grec/hecate.htm>

VIII. LECTURE CURSIVE

Médée de Sénèque, GF Flammarion (présentation et traduction par Charles Guittard, 1997)

CONCOURS LYCEES

Programme du concours des lycées 2013

Cette année, le programme est accompagné de quelques propositions d'œuvres dans lesquelles il est possible de puiser des textes. Elles ne sont données qu'à titre indicatif, sans le moindre caractère obligatoire, sauf pour le grec en Première.

LATIN

- **1^{ère} : les femmes dans la comédie romaine.**

Oeuvres proposées : Plaute, *Asinaria*, *Aulularia*, *Cistellaria*, *Mostellaria*.
Térence, *l'Eunuque*, *l'Hécyre*, *Phormion*.

- **Terminale : la recherche du bonheur dans la littérature philosophique.**

Oeuvres proposées : Lucrèce, *De rerum natura*.
Cicéron, *De finibus bonorum et malorum*, *Tusculanes*
Sénèque, *De tranquillitate animi*, *Lettres à Lucilius*.

GREC

- **1^{ère} : Etude du roman de Longus *Daphnis et Chloé*.**

- **Terminale : Interrogations scientifiques : la zoologie.**

Œuvres proposées : Hérodote, *Enquête*, II, 65-76.

Aristote, *Histoire des Animaux*, II, 8-9 (502a-b) ; VIII, 1 (588b-589a) ; *Parties des Animaux*, I, 1 (640b-642b) ; IV, 13 (697 b).

Arrien, *L'Inde*, 13-14.

Quelques pistes complémentaires de lecture pour préparer le concours...

Proposées par Guillaume Flamerie de Lachapelle

La liste des textes suggérés n'est nullement exhaustive.

Dans les listes d'étude, un astérisque (*) signale les travaux qui me semblent plus utiles dans la perspective du concours collège/lycée de l'ARELABor.

La magie :

Quelques textes :

- Horace, *Satires*, I, 8 ;
- Properce, IV, 5, 5-18 (préparation d'une mixture magique) ;
- Ovide, *Métamorphoses*, VII (les stratagèmes de Médée) ; *Remèdes à l'amour*, 241-290 (inutilité de la magie face à l'amour)
- Virgile, *Énéide*, IV (la scène précédant la mort de Didon) ;
- Sénèque, *Médée* (scènes de sorcellerie) ;
- Lucain, *Pharsale*, VI, 413-830 (la sorcière Erichtho) ;
- Tacite, *Annales*, II, 69 (maléfices visant à nuire à Germanicus) ;
- Apulée, *Métamorphoses*, III, 18 ; IX, 29-31, etc. ; *de Magia* (autre titre de son *Apologie*) ;
- des tablettes de « défexion » (= de malédiction) éditées jadis par Auguste Marie Henri AUDOLLENT, *Defixionum tabellae quotquot innotuerunt tam in Graecis Orientis quam in totius occidentis partibus praeter Atticas in corpore inscriptionum Atticarum editas*, Paris, A. Fontemoing, 1904 (réimpression anastatique sur demande pour une trentaine d'euros sur un site www.abebooks.fr) ; on peut trouver certaines traductions de tablettes de « défexion » (= de malédiction) *via* le site <http://www.etudsmagiques.info/>.

Études :

(voir aussi la page de la *Bibliotheca classica selecta* : <http://bcs.fltr.ucl.ac.be/magie.html>, malheureusement assez ancienne)

- Christopher BOUIX, *Hocus Pocus. À l'école des sorciers en Grèce et à Rome*, Paris, Les Belles Lettres, collection « Signets », 2012, XXX-290 p. [13,50 €] : recueil de textes (plus d'une centaine en tout) en traduction, avec une introduction, quelques idées bibliographiques et des annexes : recettes magiques, glossaire magique, etc.

Pascal CHARVET et Anne-Marie OZANAM, *La Magie. Voix secrètes de l'Antiquité. Textes traduits et présentés*, Paris, NiL éditions, collection « Le Cabinet de curiosités », 1994, 224 p. [épuisé] : je n'ai pu consulter cet ouvrage, qui ne se trouve plus aujourd'hui que chez les libraires d'occasion.

Nicole FICK, « La magie dans les *Métamorphoses* d'Apulée », *Revue des études latines* 63, 1985, p. 132-147 : revient sur les sources d'inspiration d'Apulée dans les passages ayant trait à la magie.

sir John G. FRASER, *Le Rameau d'or* (nombreuses rééditions, notamment dans la collection « Bouquins », en 4 volumes) : les interprétations sont parfois dépassées, mais elles demeurent intéressantes. Brasse une immense quantité de textes ; envisage souvent l'anthropologie et la religion plutôt que la magie proprement dite.

* Fritz GRAF, *La magie dans l'Antiquité gréco-romaine : idéologie et pratique*, Paris, Les Belles Lettres, collection « Histoire », 1994 (nouveau tirage en 2005), 322 p. [27,40 €] : synthèse accessible et commode ; voir en particulier le chap. VI : « La représentation littéraire de la magie ».

Jacques HANNEQUIN, *Recherches sur l'action magique et ses représentations*, Besançon, Annales Littéraires de l'Université de Besançon, 1973, 240 p. : ouvrage contesté et jugé peu sérieux dans les comptes rendus que j'ai pu consulter.

Mickaël MARTIN, *La magie et ses praticiens dans le monde gréco-romain*, Paris, Errance, 2005, 296 p.

— *Sois maudit ! Malédictions et envoûtements dans l'Antiquité*, Paris, Errance, 2010, 192 p. [29,50 €] : ces deux ouvrages sont à même de donner des idées et des textes insolites, malgré quelques approximations. L'auteur de ces deux ouvrages anime le site *Ephesia grammata*.

Catherine SCHNEIDER, *Paranormale Antiquité*, Paris, Les Belles Lettres, Collection « Signets », 2011, XXIV-296 p. [13,20 €] : recueil de textes grecs et latins en traduction. Peut fournir quelques idées d'explications pour compléter le volume de Chr. Bouix dans la même série.

Anne-Marie TUPET, *La magie dans la poésie latine, des origines à la fin du règne d'Auguste*, Paris, Les Belles Lettres, Collection « Études anciennes », 1976 (nouveau tirage en 2009) : analyse sérieuse des passages relatifs à la magie dans la poésie latine classique. Remet en cause bien des interprétations hâtives et superficielles. Peut aussi être utile car elle recense des passages qui pourront être vus en cours.

Le bonheur :

Quelques textes :

- Lucrèce, *De natura rerum*, II, 1-61 (*suave mari magno...*) ;
- Cicéron, *Tusculanes*, IV et V (il existe une traduction récente [1996] chez Arléa, par Chantal LABRE : 160 p., 5 €) ;
- Virgile, *Géorgiques*, II, 458-474 (*O fortunatos nimium...*) ; aussi *Bucoliques*, 1 ;
- Horace, *Odes* (notamment I, 11 ; II, 3 et II, 10) ;

- Valère Maxime, *Faits et dits mémorables*, livre VII, chapitre 1 (*De felicitate*) ;
- Sénèque, *La Vie heureuse ; Lettres à Lucilius* ;
- Phèdre, *Fables* (« Le loup et le chien », etc.) ;
- Juvénal, *Satires*, 10 (un texte amusant sur les vœux imprudents qu'on fait dans les prières, et qui se retournent contre soi quand ils sont exaucés : beauté, etc. Ce qui aurait dû faire notre bonheur fait notre malheur).

Études :

À ma connaissance, il n'y a pas de synthèse complète en français sur la notion de bonheur dans l'Antiquité (sans doute le domaine est-il trop vaste !). Vous pourrez néanmoins consulter certains travaux sur un auteur particulier :

Thierry BARBAUD, « Joies et tristesses de Catulle », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, t. 3, 1998, p. 223-234.

Alain MICHEL, « À propos du bonheur : pensée latine et tradition philosophique », *Revue des Études latines* 56, 1978, p. 349-368 : réflexions sur Cicéron, Sénèque et saint Augustin.

* Paul VEYNE, préface à *Sénèque. Entretiens. Lettres à Lucilius*, Paris, Robert Laffont, collection « Bouquins », 1993, 1104 p. [27,95 €]. Voir surtout les p. XXXIX-XLVI : des remarques souvent acerbes sur le caractère artificiel et illusoire du bonheur stoïcien défini par Sénèque. Également une réflexion intéressante sur la différence entre ce que nous appelons « bonheur » et ce que les Anciens pouvaient entendre par là. L'annotation de Paul Veyne tout au long du volume est aussi des plus précieuses.

Signalons seulement, très philosophique et difficilement accessible en bibliothèque :

Jean CROISSANT, « Le bonheur, évolution de la signification d'une idée », dans *Études de philosophie ancienne*, Bruxelles, Ousia, 1986, p. 195-229.

Guillaume FLAMERIE de LACHAPELLE

CONCOURS LYCEE 2012 : les sujets

EPREUVE DE GREC – Classes de Terminale

Durée : 3 heures

On autorisera l'utilisation d'un dictionnaire grec-français et français-grec

Texte de référence : PLUTARQUE : *Vies*, «Périclès» §14-15 (texte et traduction en pages 2 et 3).

Plutarque vient de raconter comment Périclès, ayant fait orner Athènes de monuments somptueux, se heurte alors à l'opposition du parti aristocratique, mené par Thucydide.

I QUESTIONS (10 points)

- z) Comment Plutarque met-il en valeur l'éthique personnelle de Périclès dans sa gestion des affaires publiques? Vous appuierez votre réponse sur une analyse précise du texte grec.
- aa) Plusieurs auteurs antiques nous rapportent des attaques contre le régime démocratique athénien du fait des dérives morales de ses représentants. En vous appuyant sur vos connaissances personnelles, vous expliquerez quels sont ces reproches et sur quels faits ils se fondent.

II LANGUE (10 points)

a) Version (7 points)

Cet extrait suit immédiatement le texte de référence.

Καίτοι τὴν δύναμιν αὐτοῦ σαφῶς μὲν ὁ Θουκυδίδης διηγεῖται,
κακοήθως δὲ παρεμφαίνουσιν οἱ κωμικοί, Πεισιστρατίδας⁴⁹ μὲν νέους

⁴⁹

Pisistrate et ses fils, les Pisistratides, furent tyrans à Athènes au VI^{ème} siècle.

τοὺς περὶ αὐτὸν ἑταίρους καλοῦντες, αὐτὸν δ' ἀπομόσαι μὴ
τυραννήσειν κελεύοντες, ὡς⁵⁰ ἀσυνμέτρου πρὸς δημοκρατίαν καὶ
βαρυτέρας περὶ αὐτὸν οὔσης ὑπεροχῆς·

b) Thème (3 points)

Vous traduirez cette phrase en grec en vous aidant du texte dont vous disposez.

Si les Athéniens n'avaient pas fait confiance à Périclès, la cité ne serait pas devenue supérieure aux autres.

⁵⁰ Sous le prétexte que, insinuant que...

Texte de référence : PLUTARQUE : *Vies*, «Périclès» §14-15

Τῶν δὲ περὶ τὸν Θουκυδίδην ῥητόρων καταβοώντων τοῦ Περικλέους ὡς σπαθῶντος τὰ χρήματα καὶ τὰς προσόδους ἀπολλύντος, ἠρώτησεν ἐν ἐκκλησίᾳ τὸν δῆμον εἰ πολλὰ δοκεῖ δεδαπανῆσθαι· φησάντων δὲ πάμπολλα· “μὴ τοίνυν,” εἶπεν, “ὑμῖν, ἀλλ’ ἐμοὶ δεδαπανήσθω, καὶ τῶν
5 ἀναθημάτων ἰδίαν ἐμαυτοῦ ποιήσομαι τὴν ἐπιγραφὴν.” Εἰπόντος οὖν ταῦτα τοῦ Περικλέους, εἶτε τὴν μεγαλοφροσύνην αὐτοῦ θαυμάσαντες εἶτε πρὸς τὴν δόξαν ἀντιφιλοτιμούμενοι τῶν ἔργων, ἀνέκραγον κελεύοντες ἐκ τῶν δημοσίων ἀναλίσκειν καὶ χορηγεῖν μηδενὸς φειδόμενον. (...)

Ὡς οὖν παντάπασι λυθείσης τῆς διαφορᾶς καὶ τῆς πόλεως οἶον ὁμαλῆς
10 καὶ μιᾶς γενομένης κομιδῆ, περιήνεγκεν εἰς ἑαυτὸν τὰς Ἀθήνας καὶ τὰ τῶν Ἀθηναίων ἐξηρητημένα πράγματα, φόρους καὶ στρατεύματα καὶ τριήρεις καὶ νήσους καὶ θάλασσαν, καὶ πολλὴν μὲν δι’ Ἑλλήνων, πολλὴν δὲ καὶ διὰ βαρβάρων ἤκουσαν ἰσχύν, καὶ ἡγεμονίαν ὑπηκόοις ἔθνεσι καὶ φιλίαις βασιλέων καὶ συμμαχίαις πεφραγμένην δυναστῶν, οὐκέθ’ ὁ αὐτὸς ἦν οὐδ’
15 ὁμοίως χειροῦθης τῷ δήμῳ καὶ ῥάδιος ὑπέικειν καὶ συνενδιδόναί ταῖς ἐπιθυμίαις ὥσπερ πνοαῖς τῶν πολλῶν, ἀλλ’ ἐκ τῆς ἀνειμένης ἐκείνης καὶ ὑποθρυπτομένης ἔνια δημαγωγίας, ὥσπερ ἀνθηρᾶς καὶ μαλακῆς ἀρμονίας, ἀριστοκρατικὴν καὶ βασιλικὴν ἐντεινάμενος πολιτείαν, καὶ χρώμενος αὐτῇ πρὸς τὸ βέλτιστον ὀρθῇ καὶ ἀνεγκλίτῳ, τὰ μὲν πολλὰ βουλόμενον ἦγε
20 πείθων καὶ διδάσκων τὸν δῆμον, ἦν δ’ ὅτε καὶ μάλα δυσχεραίνοντα κατατείνων καὶ προσβιβάζων ἐχειροῦτο τῷ συμφέροντι (...). Παντοδαπῶν γάρ, ὡς εἰκός, παθῶν ἐν ὄχλῳ τοσαύτην τὸ μέγεθος ἀρχὴν ἔχοντι φυομένων, μόνος ἐμμελῶς ἕκαστα διαχειρίσασθαι πεφυκῶς, μάλιστα δ’ ἐλπίσι καὶ φόβοις ὥσπερ οἶαξι προσστέλλων τὸ θρασυνόμενον αὐτῶν καὶ τὸ
25 δύσθυμον ἀνιείς καὶ παραμυθούμενος.

Αἰτία δ’ οὐχ ἡ τοῦ λόγου ψιλῶς δύναμις, ἀλλ’, ὡς Θουκυδίδης φησίν, ἡ περὶ τὸν βίον δόξα καὶ πίστις τοῦ ἀνδρός, ἀδωροτάτου περιφανῶς γενομένου καὶ χρημάτων κρείττονος· ὃς καὶ τὴν πόλιν ἐκ μεγάλης μεγίστην καὶ πλουσιωτάτην ποιήσας, καὶ γενόμενος δυνάμει πολλῶν βασιλέων καὶ
30 τυράννων ὑπέρτερος, ὧν ἔνιοι καὶ ἐπίτροπον τοῖς υἱέσι διέθεντο ἐκείνον, μιᾷ δραχμῇ μείζονα τὴν οὐσίαν οὐκ ἐποίησεν ἢς ὁ πατὴρ αὐτῷ κατέλιπε.

Traduction de Flacelière et Chambry

Cependant Thucydide et les orateurs de son parti poursuivaient Périclès de leurs cris, l'accusant de dilapider les finances et de gaspiller les revenus. Périclès demanda dans l'assemblée au peuple s'il trouvait qu'il avait beaucoup dépensé : « Oui, répondit-on, et beaucoup trop. - Eh bien, répliqua Périclès, la dépense sera pour moi, non pour vous ; mais aussi je n'inscrirai sur les monuments qu'un nom, le mien ». A ces mots, le peuple, admirant sa grandeur d'âme, ou jaloux de participer à la gloire de ces constructions, lui cria de prendre les frais sur les fonds publics et de dépenser sans rien épargner. (...)

Les divisions ayant dès lors complètement cessé et la ville étant devenue pour ainsi dire harmonieuse et parfaitement une, Périclès tint dans ses seules mains Athènes et les affaires qui dépendaient des Athéniens : les tributs, les armées, les trières, les îles, la mer, la puissance considérable que la ville avait acquise parmi les Grecs et même parmi les barbares, l'hégémonie appuyée sur l'obéissance des peuples sujets, ainsi que sur l'amitié des rois et l'alliance des dynastes. Dès lors, il ne fut plus le même : il ne se montra plus aussi complaisant pour le peuple, ni prêt à plier et à céder aux souffles des passions populaires. Il tendit les ressorts du gouvernement et, de cette démocratie molle et parfois relâchée comme une musique tendre et languissante, il fit un régime aristocratique et royal, dont il usa pour pratiquer une politique droite et inflexible qui ne visait qu'au bien. La plupart du temps le peuple le suivait de son plein gré, et c'est par la persuasion et les conseils qu'il le conduisait ; mais parfois aussi le peuple se cabrait ; alors Périclès lui serrait les rênes, l'amenait à voir son véritable intérêt et ainsi le domptait. (...) Dans une foule qui possédait un empire si considérable, naturellement des passions de toute sorte se faisaient jour. Périclès était seul capable de les traiter comme il convenait. Il usait surtout de l'espérance et de la crainte, comme de gouvernails, soit pour rabattre l'audace des Athéniens, soit pour les relever et les consoler, quand ils étaient découragés.

Cette autorité, ce n'était pas à la simple puissance de sa parole qu'il la devait ; c'était, comme le dit Thucydide, à l'estime qu'on avait pour sa conduite et à la confiance qu'inspirait un homme manifestement tout à fait incorruptible et au-dessus de toutes les richesses. Il avait rendu très grande et très riche la ville, de grande qu'elle était, et lui-même finit par surpasser en puissance beaucoup de rois et de tyrans, même de ceux qui laissèrent leur pouvoir en héritage à leurs fils, et pourtant, quant à lui, il n'augmenta pas d'une drachme la fortune que son père lui avait laissée.

EPREUVE DE GREC – Classes de première
Durée : 3 heures

On autorisera l'utilisation d'un dictionnaire grec-français et français-grec

Texte de référence : ISOCRATE, *Panégryrique d'Athènes* (Texte et traduction se trouvent en page 2.)

Dans ce discours Isocrate, grand orateur attique, fait l'éloge d'Athènes. Après avoir évoqué son histoire légendaire et réelle, il énumère les qualités qui en font une grande cité. C'est l'éloquence qu'il présente ici.

bb) Questions (10 points)

a) Selon Isocrate, qu'apporte l'art de la parole à l'homme en général ?

b) En quoi l'éloquence rend-elle ceux qui la pratiquent, et en particulier les Athéniens, supérieurs aux autres ? Vous appuierez votre réponse sur le texte de référence, ainsi que sur d'autres textes lus cette année.

N.B. Vos deux réponses s'appuieront sur de courtes citations du texte grec.

cc) Langue (10 points)

a) Version (7 points)

Vous traduirez les lignes du texte de référence écrites en caractères gras.

b) Thème d'imitation (3 points)

Vous traduirez la phrase suivante en grec, en vous aidant du texte de référence :

Notre cité a découvert les beaux discours en sachant que les savants étaient meilleurs que les autres hommes grâce à la parole.

Texte de référence : Isocrate, *Panegyrique d'Athènes*, XIII.

Φιλοσοφίαν τοίνυν, ἢ πάντα ταῦτα συνεξεῦρε καὶ συγκατεσκεύασεν καὶ πρὸς τε τὰς πράξεις ἡμᾶς ἐπαίδευσεν καὶ πρὸς ἀλλήλους ἐπράϋνε καὶ τῶν συμφορῶν τὰς τε δι' ἀμαθίαν καὶ τὰς ἐξ ἀνάγκης γιγνομένας διεΐλεν καὶ τὰς μὲν φυλάξασθαι, τὰς δὲ καλῶς ἐνεγκεῖν ἐδίδαξεν, ἢ πόλις ἡμῶν κατέδειξεν, καὶ λόγους ἐτίμησεν, ὧν πάντες μὲν ἐπιθυμοῦσιν, τοῖς δ' ἐπισταμένοις φθονοῦσιν, συνειδυῖα μὲν ὅτι τοῦτο μόνον ἐξ ἀπάντων τῶν ζώων ἴδιον ἔφυμεν ἔχοντες καὶ διότι τούτῳ πλεονεκτήσαντες καὶ τοῖς ἄλλοις ἅπασιν αὐτῶν διηνέγκαμεν, ὁρῶσα δὲ περὶ μὲν τὰς ἄλλας πράξεις οὕτω ταραχώδεις οὔσας τὰς τύχας ὥστε πολλάκις ἐν αὐταῖς καὶ τοὺς φρονίμους ἀτυχεῖν καὶ τοὺς ἀνοήτους κατορθοῦν, τῶν δὲ λόγων τῶν καλῶς καὶ τεχνικῶς ἐχόντων οὐ μετὸν τοῖς φαύλοις, ἀλλὰ ψυχῆς εὖ φρονούσης ἔργον ὄντας, καὶ τοὺς τε σοφοὺς καὶ τοὺς ἀμαθεῖς δοκοῦντας εἶναι ταύτῃ πλεῖστον ἀλλήλων διαφέροντας, ἔτι δὲ τοὺς εὐθὺς ἐξ ἀρχῆς ἐλευθέρως τεθραμμένους ἐκ μὲν ἀνδρίας καὶ πλούτου καὶ τῶν τοιούτων ἀγαθῶν οὐ γινωσκομένους, ἐκ δὲ τῶν λεγομένων μάλιστα καταφανεῖς γιγνομένους, καὶ τοῦτο σύμβολον τῆς παιδεύσεως ἡμῶν ἐκάστου πιστότατον ἀποδεδειγμένον, καὶ τοὺς λόγῳ καλῶς χρωμένους οὐ μόνον ἐν ταῖς αὐτῶν δυναμένους, ἀλλὰ καὶ παρὰ τοῖς ἄλλοις ἐντίμους ὄντας. **Τοσοῦτον δ' ἀπολέλοιπεν ἢ πόλις ἡμῶν περὶ τὸ φρονεῖν καὶ λέγειν τοὺς ἄλλους ἀνθρώπους, ὥσθ' οἱ ταύτης μαθηταὶ τῶν ἄλλων διδάσκαλοι γεγόνασιν, καὶ τὸ τῶν Ἑλλήνων ὄνομα πεποίηκεν⁵¹ μηκέτι⁵² τοῦ γένους, ἀλλὰ⁵³ τῆς διανοίας δοκεῖν εἶναι, καὶ μᾶλλον Ἑλληνας καλεῖσθαι τοὺς τῆς παιδεύσεως τῆς ἡμετέρας ἢ τοὺς τῆς κοινῆς φύσεως μετέχοντας.**

Traduction de G.Mathieu et E. Brémond

La culture intellectuelle aussi, qui a inventé et organisé tout cela, qui nous a instruits pour l'action et a adouci nos rapports, qui a distingué les malheurs provoqués par l'ignorance et ceux qui proviennent de la nécessité, qui nous a enseigné à éviter les uns et à supporter généreusement les autres, a été révélée

51 Sous-entendre **ὄνομα**
52 Sous-entendre **ὄνομα**
3 Construire **πεποίηκεν** + prop infinitive: **δοκεῖν εἶναι**

par notre cité. Celle-ci a honoré l'art de la parole que tous désirent posséder tout en jalouant ceux qui le connaissent ; elle savait bien que c'est notre seul privilège de nature par rapport à tous les animaux et que cet avantage nous a donné la supériorité sur les autres points ; elle voyait que dans les autres genres d'activité l'issue est si capricieuse que souvent les gens intelligents échouent tandis que les sots réussissent, mais que les discours beaux et artistiques sont non pas le partage des gens de nulle valeur, mais l'ouvrage des âmes qui pensent bien ; que les habiles et ceux qui passent pour ignorants diffèrent les uns des autres principalement en cela, et en outre que les gens élevés dès l'origine en hommes libres ne se reconnaissent pas au courage, à la richesse et à des qualités de cet ordre, mais se révèlent surtout par leurs discours, que c'est bien la marque la plus visible et la plus sûre de l'éducation de chacun de nous, et que les gens qui usent bien de la parole sont non seulement puissants dans leur pays, mais aussi honorés chez les autres.(...) <Ainsi,> on appelle Grecs plutôt les gens qui participent à notre éducation que ceux qui ont la même origine que nous.

Corrigé concours de grec 2012 Arelabor

1) On peut noter dans le texte les éléments suivants pour montrer ce qu'apporte l'art de la parole

1. **un avantage philosophique** : il nous distingue des animaux l.6 la parole est un logos qui constitue aussi le discours raisonnable de l'homme / cf. les deux sens de logos: parole et raison

2. **un avantage social** : une sûre évaluation des personnes : l'art de la parole permet de ne pas se tromper sur la nature des gens l. 10 : quelqu'un qui parle bien ne peut être un sot , alors que dans l'action peuvent réussir des gens sans valeur.

C'est aussi une marque d'éducation l.13

3. **Un avantage politique**: l'art de la parole va de pair avec la liberté l.12-13 : un homme libre va bien parler quasiment naturellement , allusion bien sûr à la pratique athénienne des discours dans les différentes assemblées .

4. **Un avantage culturel** : l'art de la parole permet de relier les différents Grecs entre eux puis qu'il définit l'appartenance à une même nation intellectuelle l.19. On peut noter que pour les Grecs, très attachés au droit du sang, le logos est encore plus important, car il permet à des étrangers auxquels Isocrate donnait des leçons dans son école de rhétorique, d'appartenir à une nation athénienne et plus largement grecque de la pensée et de la parole .

L'éloquence rend ceux qui la pratiquent, et en particulier les Athéniens, supérieurs aux autres.

1. Isocrate écrit le *Panegyrique d'Athènes* et le titre indique bien le programme du rhéteur : expliquer les qualités d'Athènes à travers sa culture. Il définit cette supériorité l.15 et l'adverbe « tellement » insiste sur l'écart considérable dans ce domaine entre les Athéniens et les autres grecs ; il est vrai qu' Isocrate s'inscrit dans le groupe de ceux qu'on appelle les Orateurs Attiques , école qui par son nom montre la suprématie rhétorique de la cité.

2. Le terme de « philosophie » a été inventé par Athènes l.5 , ce qui montre sa suprématie en matière de création intellectuelle : « bien parler » correspond à « bien penser », c'est son analyse de la l.10 où les âmes qui pensent bien sont aussi celles qui s'expriment bien , élément qu'on retrouve dans les discours de Platon qui , tout en s'écartant des sophistes, privilégie le discours de Socrate qui aide à penser .

3. Les Athéniens ont une excellente réputation auprès des autres Grecs grâce à l'art oratoire : ils sont honorés après des autres peuples l.15 La suprématie d'Athènes est souvent revendiquée par Démosthène , en particulier dans les *Philippiques* où il met sa rhétorique au service de la lutte contre Philippe de Macédoine , lutte qu'Athènes , toujours impérialiste, veut diriger et fédérer. C'est le cas aussi de Périclès dont les

discours, au moment de l'apogée de la Cité, enflamment le peuple et lui donnent le sentiment d'une supériorité athénienne.

4. La supériorité de la parole athénienne tire sa légitimité aussi de la pratique de la démocratie (librement dit Isocrate l. 11) car le système politique athénien hérité de Solon associe très étroitement la pratique du discours et la citoyenneté . On peut le voir dans les Assemblées (ecclesia , boulê, héliée etc.) où les Athéniens prennent la parole , même si en réalité elle est prise souvent par des spécialistes de la rhétoriques et non par n'importe quel citoyen...

corrigé de la version: trad.Budé

Notre cité a tant distancé les autres hommes pour la pensée et la parole que ses élèves sont devenus les maîtres des autres, qu'elle a fait employer le nom des Grecs non plus comme celui de la race, mais comme celui de la culture .

Traduction thème

Ἡ πόλις ἡμῶν τοὺς καλοὺς λόγους , συνειδυῖα ὅτι οἱ μαθηταὶ βελτίονες τῶν ἄλλῶν ἀνθρώπων δια τοῦ λέγειν εἰσι, συνεξεῦρε .

EPREUVE DE LATIN – Classes de terminale

Durée : 3 heures

On autorisera l'utilisation d'un dictionnaire latin-français et français-latin.

Texte de référence : SENEQUE, *Lettres à Lucilius*, XCIV

Sénèque lance un appel à son correspondant Lucilius : il faut qu'il ait un conseiller sensé qui lui rappelle sans arrêt la nature du vrai bien, si éloignée de la folie destructrice de l'ambition prisée par la foule.

a) Questions (10 points)

b) Vous analyserez les procédés dont use Sénèque pour convaincre Lucilius d'écouter la voix de la sagesse. Vous appuierez votre réponse sur des citations précises du texte latin.

b) En quoi cette leçon de morale dévalorise-t-elle un certain exercice du pouvoir ? Vous préciserez les dérives des gouvernants suggérées ici, et vous les rapprocherez de cas rencontrés dans d'autres textes latins.

c) Langue (10 points)

d) Version (7 points)

Ne Cnaeo quidem⁵⁴ Pompeio externa bella ac domestica virtus aut ratio suadebat, sed insanus amor magnitudinis falsae. Modo in Hispaniam et Sertoriana arma, modo ad colligandos piratas ac maria pacanda vadebat : hae praetexebantur causae ad continuandam potentiam. Quid illum in Africam, quid in septentrionem, quid in Mithridatem et Armeniam et omnis Asiae angulos traxit ? Infinita scilicet cupido crescendi (...).

e) Thème (3 points)

Alors que personne ne leur avait résisté, eux-mêmes furent vaincus par leur ambition.

⁵⁴ Ne ... quidem = non plus

SÉNÈQUE, *Lettres à Lucilius*, 94

Necessarium itaque est admoneri et habere aliquem advocatum bonae mentis et in tanto fremitu tumultuque falsorum unam denique audire vocem. Quae erit illa vox? Ea scilicet quae tibi tantis clamoribus ambitiosis exsurdato salubria insusurret verba, quae dicat: non est quod invidias istis quos magnos felicesque populus vocat; non est quod tibi compositae mentis habitum et sanitatem plausus excutiat; non est quod tibi tranquillitatis tuae fastidium faciat ille sub illis fascibus purpura cultus; non est quod feliciorem eum iudices cui summovetur quam te quem lictor semita deicit. Si vis exercere tibi utile, nulli autem grave imperium, summove vitia. Multi inveniuntur qui ignem inferant urbibus, qui inexpugnabilia saeculis et per aliquot aetates tuta prosternant, qui aequum arcibus aggerem attollant et muros in miram altitudinem eductos arietibus ac machinis quassent. Multi sunt qui ante se agant agmina et tergis hostium graves instent et ad mare magnum perfusi caede gentium veniant. Sed hi quoque, ut vincerent hostem, cupiditate victi sunt. Nemo illis venientibus restitit, sed nec ipsi ambitioni crudelitique restiterant; tunc cum agere alios visi sunt, agebantur (...).

Sénèque illustre sa démonstration de quelques cas célèbres, ceux d'Alexandre, de Pompée, de César, *de* *Marius.*

Isti⁵⁵, cum omnia concuterent, concutiebantur, turbinum more, qui rapta convolvunt, sed ipsi ante volvuntur et ob hoc majore impetu incurrunt quia nullum illis sui regimen est. Ideoque, cum multis fuerunt malo, pestiferam illam vim qua plerisque nocuerunt, ipsi quoque sentiunt. Non est quod credas quemquam fieri aliena infelicitate felicem.

Traduction de Fr. Richard, revue

Aussi est-il nécessaire d'être averti, d'avoir un conseiller de bon sens, et enfin d'entendre, dans une si grande cacophonie de faussetés, une voix unique. Quelle sera cette voix ? Celle qui, évidemment, à tes oreilles assourdies de cris flatteurs, glissera de salutaires paroles et te dira : « Tu n'as pas à envier ceux que le peuple appelle grands et fortunés ; tu n'as pas à laisser briser par les applaudissements la santé, l'équilibre de ton esprit, tu n'as pas à prendre en dégoût la tranquillité à la vue de celui que précèdent les faisceaux et qu'habille la pourpre ; tu n'as pas à juger plus heureux celui pour qui l'on fait faire place, que toi-même, écarté de la chaussée par le licteur. Si tu veux exercer une action utile sur toi-même et non point un lourd pouvoir sur personne, écarte les vices de ta chaussée. On trouve beaucoup de gens pour mettre le feu aux villes, abattre des places sur qui le temps n'avait pas prise et qui se gardèrent pendant des siècles, élever des remblais à la hauteur des tours et casser à coups de béliers et de machines des remparts d'une hauteur prodigieuse,

⁵⁵ Isti = Alexandre, Pompée, César, Marius

chasser devant eux des armées et presser dur les ennemis en fuite, arriver enfin jusqu'à l'Océan après avoir versé le sang des nations. Mais ces mêmes hommes, ces vainqueurs, ont été vaincus par leur passion. Personne n'a résisté à leur attaque, mais ils n'avaient pas résisté eux-mêmes à l'ambition, à la cruauté. Ils menaient les autres ? Illusion ! C'est alors qu'ils étaient menés.

(...).

Alors qu'ils secouaient le monde, ces pauvres héros étaient eux-mêmes secoués, semblables aux tourbillons qui font rouler ce qu'ils arrachent, mais qui commencent par être roulés et s'élancent avec d'autant plus de force qu'ils ont perdu leur maîtrise. Aussi, après avoir fait beaucoup de mal, ils éprouvent eux-mêmes cette puissance malsaine qui les a rendus nuisibles à la plupart de leurs semblables. Ne va pas croire que quiconque devienne heureux par le malheur d'autrui.

Corrigé du sujet de latin en terminale (préparé par Annie Le Galloc'h)

I Questions

a) Les procédés argumentatifs : du personnel à l'universel

- Quatre arguments « individuels » qui interpellent Lucilius : introduits par « *non est quod* » (en anaphore), ils l'invitent à ne pas céder au jeu des apparences, symbolisées notamment par « *fascibus* » et « *purpura* ».
- En conclusion de ce premier temps, une maxime « *Si vis exercere (...) summove vitia* ». Le groupe verbal « *exercere tibi utile* » prolonge la métaphore de la santé utilisée dans le deuxième argument. Force de l'impératif, dont le COD « *vitia* » introduit la suite.
- Evocation de vices répandus. Caractère universel donné par les attaques de phrase parallèles « *Multi inveniuntur* » et « *Multi sunt* » introduisant des relatives au subjonctif. Sénèque démontre que l'ambition, l'ivresse du pouvoir, sont destruction des autres et de soi-même. Importance du lexique moral (« *cupiditate* », « *ambitioni crudelitatique* »). Force du contraste entre la violence de la conquête, marquée par une accumulation de faits concrets (champ lexical de la guerre) et la chute évoquée après « *Sed hi quoque* ». La violence active se retourne en violence subie (comparaison avec les tourbillons). Jeux verbaux sur la variation actif / passif : « *vincerent* » / « *victi sunt* » ; « *agere* » / « *agebantur* » ; « *concuterent* » / « *concutiebantur* » .
- Maxime finale à valeur universelle : jeu lexical sur « *infelicitate* » / « *felicem* ».

Tout dans cette exhortation pressante illustrée de nombreux éléments concrets converge vers la maxime finale : selon Sénèque, le bien et le bonheur sont conditionnés par la vertu.

b) La critique des dérives du pouvoir.

- Critique de la théâtralité du pouvoir : les hommes publics, désignés par le démonstratif péjoratif « *isti* », étalent leur pourpre pour plaire à une foule qu'ils méprisent et manipulent (« *quem lictor semita deicit* »). Ce rapport pernicieux avec le peuple dévalorise un pouvoir qui n'a pas pour objectif le bonheur d'autrui (« *aliena infelicitate* »).
- Critique de la vanité des grands, entretenue par leur entourage qui les assourdit de mensonges flatteurs (« *in tanto fremitu tumultuque falsorum* »,

« *tantis clamoribus ambitiosis exsurdato* ») : mal entourés, ils perdent leur lucidité.

- Dénonciation des dérives mortifères de l'ambition : le triomphe du vice et de la destruction éclate dans l'accumulation des relatives au subjonctif. Loin de la santé de l'âme, de la vertu préconisée par le philosophe, le mauvais chef est mû par de bas instincts (« *cupiditate* », « *ambitioni crudelitatique* »).

Références pouvant être utilisées :

- Le cas de Marc-Antoine dans les *Philippiques* de Cicéron
- Tacite : *Histoires* (la course au pouvoir de l'année 68) et *Annales* (personnage d'Agrippine).
- Lucain : dans *La Pharsale*, il prend parti contre le conquérant César, en célébrant avec Caton, le héros stoïcien, son exact contraire.

II Langue

a) Version

Et Pompée, lui aussi, fut incité aux guerres extérieures et domestiques non par sa valeur ou sa raison, mais par la mégalomanie. Tantôt il marchait contre l'Espagne et les armes de Sertorius, tantôt il allait réduire les pirates et apaiser les mers, prétextes pour continuer à commander. Qu'est-ce qui l'entraîna en Afrique, au septentrion, contre Mithridate, l'Arménie et tous les coins de l'Asie ? Certainement un désir sans bornes de grandir.

b) Thème

Cum nemo illis restitisset, ipsi ambitione (sua) victi sunt.

EPREUVE DE LATIN – Classes de première

Durée : 3 heures

On autorisera l'utilisation d'un dictionnaire latin-français et français-latin.

Texte de référence : SENEQUE LE RHETEUR, *Suasoires*, 6, 1-4.

Sénèque le Rhéteur nous a conservé des exemples de suasoires : il s'agit d'exercices où des orateurs devaient persuader un personnage historique du passé d'agir de telle ou telle façon. Évidemment, tout cela est fictif : quand Hatérius, Latro et Silon donnent leurs arguments, Cicéron est mort depuis longtemps ; il s'agit en quelque sorte d'un exercice d'invention.

L'extrait ici présenté fait allusion à la situation de Cicéron en 43 avant Jésus-Christ : Marc-Antoine, qu'il avait violemment attaqué dans les Philippiques, le fait mettre à mort sans lui laisser l'occasion de se défendre. Voici plusieurs arguments pour lesquels Cicéron n'aurait de toute façon pas dû implorer son vainqueur.

f) Questions (10 points)

a) Comment qualifieriez-vous le ton de ce texte ? Étudiez les procédés par lesquels Quintus Hatérius, Porcius Latro et Pompeius Silon donnent de la vivacité à leur discours (emploi des pronoms personnels, figures de style, etc.).

b) Dans ce discours, quel prix est donné à la liberté ? Connaissez-vous des exemples antiques qui illustrent la même idée ou bien qui, au contraire, lui donnent moins de valeur ?

N.B. Vos deux réponses s'appuieront sur de courtes citations du texte latin.

g) Langue (10 points)

a) Version (7 points)

Arellius Fuscus est un des autres orateurs que cite Sénèque le Rhéteur. Lui aussi est opposé à l'idée que Cicéron implore Antoine : il lui montre que la mort n'est pas à redouter.

Rogabis, Cicero, turpiter Antonium ; praeterea, rogabis frustra. Non te ignobilis tumulus abscondet, nec vitae finis erit finis virtutis tuae. Immortalis humanorum operum custos, memoria, per quam magnis viris vita perpetua est, in omnia saecula te sacratum dabit. Nihil aliud intercidet quam corpus, morbis obnoxium, casibus

expositum, proscriptionibus objectum ; animus vero (...) ad sedes suas et cognata sidera recurret.

b) Thème (3 points)

Si Cicéron avait voulu louer Antoine, il n'aurait pas trouvé de mots, car Antoine était cruel et arrogant.

Texte : SENEQUE LE RHETEUR, *Suasoires*, 6, 1-4.

Q. HATERI. Sciant posteri potuisse Antonio servire rem publicam, non potuisse Ciceronem. Laudandus erit tibi Antonius. In hac causa etiam Ciceronem verba deficient. Crede mihi : cum diligenter te custodieris, faciet tamen Antonius quod Cicero tacere non possit. Si intellegis, Cicero, non dicit « Roga, ut vivas » sed « Roga, ut servias ». Quemadmodum autem hunc senatum intrare poteris, exhaustum crudeliter, repletum turpiter ? (...) Cicero, quid in alieno saeculo tibi ? Jam nostra peracta sunt. M. Cato, solus maximum vivendi moriendique exemplum, mori maluit quam rogare (nec erat Antonium rogaturus), et illas usque ad ultimum diem puras a civili sanguine manus in pectus sacerrimum armavit (...).

PORCI LATRONIS. Videbis illos ardentis crudelitate simul ac superbia oculos ; videbis illum non hominis, sed belli civilis vultum ; videbis illas fauces, per quas bona Cn. Pompei transierunt, illa latera, illam totius corporis gladiatoriam firmitatem ; videbis illum pro tribunali locum, quem modo magister equitum, cui ructare turpe erat, vomitu foedaverat : supplex accidens genibus deprecaberis ? (...)

POMPEI SILONIS. Scias licet tibi non expedire vivere, si Antonius permittit ut vivas. Tacebis ergo proscribente Antonio et rem publicam laniante, et ne gemitus quidem tuus liber erit ? Malo populus Romanus mortuum Ciceronem quam vivum desideret.

Traduction (Henri Bornecque, revue)

QUINTUS HATERIUS. Que nos descendants sachent qu'Antoine a pu avoir pour esclave la République, mais non pas Cicéron. Il te⁵⁶ faudra louer Antoine ; pour défendre cette cause, un Cicéron même ne trouvera pas de mots. Crois-moi : si soigneusement que tu te surveilles, Antoine fera des actions telles que Cicéron ne pourra pas se taire. Prends-y bien garde, Cicéron. Il te dit, non pas : « Implore-moi, pour conserver la vie », mais « Implore-moi, pour devenir mon esclave ». Et comment pourras-tu entrer dans le Sénat,

⁵⁶ Quintus Haterius s'adresse à Cicéron comme s'il était devant lui.

dépeuplé par des mesures cruelles, complété par des mesures honteuses⁵⁷ ? (...) Cicéron, que ferais-tu dans un temps qui n'est plus le tien ? Désormais, notre destinée est accomplie. M. Caton, le plus illustre modèle à suivre dans la vie et pour la mort, a mieux aimé mourir que supplier (et ce n'est pas Antoine qu'il avait à supplier)⁵⁸. Ces mains que, jusqu'à son dernier jour, il garda pures du sang de ses concitoyens, c'est contre son cœur si noble qu'il tourna leurs armes. (...)

PORCIUS LATRO. Tu verras ces yeux, qui brillent à la fois de cruauté et d'arrogance ; tu verras ce visage, qui n'est pas celui d'un homme, mais de la guerre civile ; tu verras cette gorge, par laquelle les biens de Pompée ont été engloutis⁵⁹, ses flancs, ce corps épais comme celui d'un vrai gladiateur ; tu verras, devant le tribunal, ce lieu que, hier, ce maître de cavalerie, pour qui un simple rot aurait dû être un sujet de honte, a souillé de ses vomissements. Suppliant, tu tomberas à ses genoux pour l'implorer ? (...)

POMPEIUS SILON. Sache-le bien : il n'est pas avantageux que tu vives, si c'est Antoine qui te donne la permission de vivre. Tu garderas donc le silence, lorsqu'Antoine fait ses proscriptions, lorsqu'il déchire la République, et ton gémissement même, tu ne seras pas libre de le pousser ? J'aime mieux que le peuple romain regrette de voir Cicéron mort que vivant.

⁵⁷ « dépeuplé » : par les proscriptions (exécution des ennemis politiques de Marc-Antoine) ; « complété » : par un recrutement massif d'amis de Marc-Antoine et Octavien.

⁵⁸ Caton le Jeune. Il s'était donné la mort dans la ville d'Utique, alors assiégée, pour ne pas avoir à demander la vie sauve à son adversaire, Jules César, qui l'avait vaincu. Il est devenu une sorte de mythe pour les républicains et pour les opposants à l'empire.

⁵⁹ Après la mort de Pompée, Marc-Antoine avait pris possession de sa maison à Rome et l'avait pillée.

Corrigé concours latin Terminale

Par G. Flamerie de Lachapelle

Questions (10 points)

a. Comment qualifieriez-vous le ton de ce texte ? Étudiez les procédés par lesquels Quintus Haterius, Porcius Latro et Pompeius Silon donnent de la vivacité à leur discours (emploi des pronoms personnels, figures de style, etc.).

- On pouvait accepter plusieurs réponses pour cette première question, à condition qu'elles soient assorties d'une justification minimale : ton pathétique, grandiose, sublime...
- Les orateurs changent régulièrement d'interlocuteurs, s'adressant tantôt à leur auditoire, d'ailleurs associé à la cause ici défendue (ainsi que le souligne le possessif *nostra*), tantôt, fictivement, à Cicéron (apostrophe), comme le montrent l'usage du vocatif, répété pour marquer une insistance (*Cicero*, 1, 3), ou bien l'emploi de la deuxième personne du singulier (ainsi *intellegis*, à la l. 3). Le changement est d'autant plus marqué qu'au début du discours de Q. Haterius, *Cicero* est associé à des verbes à la troisième personne du singulier.

D'autres procédés confèrent une certaine vivacité à ces interventions :

- la paronymie *Roga, ut vivas* => *Roga, ut servias*, avec une grande proximité phonétique, mais une variation de quelques lettres qui change tout : une vie d'esclave n'est pas vraiment une vie.
- les homéotéleutes (on en citera une d'autant plus frappante qu'elle est redoublée : *exhaustum crudeliter, repletum turpiter*).
- l'intervention de Latro est une sorte d'hypotypose fictive : avec l'anaphore du verbe de perception *videbis*, c'est bien un spectacle qui est suggéré, et un spectacle particulièrement saisissant, puisque la guerre civile elle-même est personnifiée (à travers la métaphore du visage : *vultus*).
- la monstruosité d'Antoine contribue aussi à soutenir l'intérêt du discours : il est assimilé à un gouffre (*fauces*), il est présenté dans ses activités les plus viles (*vomitu*).
- une *sententia* paradoxale concluant la prise de parole de Pompeius Silon, *sententia* qui est, pour une large part, implicite : il vaut mieux regretter que Cicéron soit mort (mais il est resté pur) que de regretter qu'il soit vivant (car cela veut dire qu'il s'est avili). L'ellipse des explications rend la formule plus vive et plus frappante.

b. Dans ce discours, quel prix est donné à la liberté ? Connaissez-vous des exemples antiques qui illustrent la même idée ou bien qui, au contraire, lui donnent moins de valeur ?

Dans ce discours, la liberté est considérée comme la plus haute des valeurs humaines : elle est placée bien au-dessus de la vie, puisqu'une existence d'esclave n'est pas vraiment une vie, et n'a aucun intérêt. La liberté est ce qui permet à l'individu de garder sa dignité et d'acquiescer la gloire pour les siècles à venir.

Outre la formule que j'ai citée dans le corrigé de la réponse précédente (jeu sur *vivas/servias*), on peut aussi penser ici au début du discours de Pompeius Silon :

Scias licet tibi non expedire vivere, si Antonius permittit ut vivas.

Le verbe *vivere* se trouve à la fin de chacune des deux portions de la phrase, et invite à relativiser la valeur même de la vie : celle-ci n'a pas de charme si elle est due à un pur tyran comme l'est Antoine.

Autres exemples qui donnent à la liberté une grande valeur :

- Les Lacédémoniens aux Thermopyles (lutte désespérée pour sauver les cités grecques de l'esclavage du Grand Roi) ;
- Démosthène face à Philippe de Macédoine ;
- Mucius Scaevola prêt à brûler son bras plutôt que de céder aux Étrusques et à leur roi, Porsenna ;
- Brutus qui a renversé la monarchie à Rome ;
- révoltes serviles, révolte de Spartacus ;
- suicide de Caton (cité dans le texte) ;
- Lucain et Néron ;
- Paetus Thrasea et Néron ;
- révoltes de certains peuples contre l'oppression romaine (Boudicca, etc.).

Exemples abaissant le prix de la liberté :

- Philippe puis Alexandre de Macédoine, qui diminuent la liberté des cités grecques « en échange » de la protection contre les Perses ;
- « Du pain et des jeux » (*Panem et circenses*, Juvénal) ;
- César et l'empire garantissant la paix à la population, en échange d'une liberté moindre ;
- utopies plus ou moins totalitaires (n'entrons pas dans le détail pour ce concours) : la *République*, de Platon, par exemple.

Langue (10 points)

a) Version (7 points)

Arellius Fuscus est un des autres orateurs que cite Sénèque le Rhéteur. Lui aussi est opposé à l'idée que Cicéron implore Antoine : il lui montre que la mort n'est pas à redouter.

Rogabis, Cicero, turpiter Antonium ; praeterea, rogabis frustra. Non te ignobilis tumulus abscondet, nec vitae finis erit finis virtutis tuae. Immortalis humanorum operum custos, memoria, per quam magnis viris vita perpetua est, in omnia saecula te sacratum dabit. Nihil aliud intercidet quam corpus, morbis obnoxium, casibus expositum, proscriptionibus objectum ; animus vero (...) ad sedes suas et cognata sidera recurret.

Tu imploreras Antoine, Cicéron, honteusement ; en outre, tu l'imploreras en vain. Un tombeau sans éclat ne t'éclipsera pas [= ce n'est pas un tombeau sans éclat qui te fera oublier], et la fin de ta vie ne sera pas la fin de ta vertu. Immortelle gardienne des œuvres des hommes, la mémoire, grâce à laquelle les grands hommes ont la vie éternelle, te livrera sanctifié pour tous les siècles. Rien d'autre ne disparaîtra que ton corps, soumis aux maladies, exposés à des vicissitudes [ou : à des malheurs], livré aux proscriptions ; mais ton âme regagnera son séjour et les astres qui lui sont apparentés [valoriser les traductions qui respectent la syntaxe, même si le sens n'est pas bien rendu].

b) Thème (3 points)

Si Cicéron avait voulu louer Antoine, il n'aurait pas trouvé de mots, car Antoine était cruel et arrogant.

Si Cicero Antonium laudare voluisset, non verba reperuisset; nam Antonius saevus et superbus erat.

PALMARES DU CONCOURS LYCEE 2012

SESSION 2012

LATIN TERMINALE

1^{er} PRIX : M. Pierre LAMOTTE - série S
Lycée des Graves, Gradignan (33)

2^{ème} PRIX : M. Sébastien COUBE - série S
Lycée Louis Barthou, Pau (64)

1^{er} ACCESSIT : M. Gabriel MISAK - série L
Lycée Montaigne, Bordeaux (33)

2^{ème} ACCESSIT : Melle Anaïs PROUST - série S
Lycée Montesquieu, Bordeaux (33)

LATIN PREMIERE

1^{er} PRIX : Melle Anaëlle BROSETA - série L
Lycée Louis Barthou, Pau (64)

2^{ème} PRIX : M. Samuel ZAMOUR - série S
Lycée Charles Despiau, Mont-de-Marsan (40)

1^{er} ACCESSIT : M. François RIONDEL - série S
Lycée Montaigne, Bordeaux (33)

2^{ème} ACCESSIT : Melle Laetitia LEMMET - série L
Lycée Bertran de Born, Périgueux (24)

GREC TERMINALE

1^{er} PRIX : M. Gabriel DETRAZ - série S
Lycée Montaigne, Bordeaux (33)

2^{ème} PRIX : M. Mathieu FORGET - série S
Lycée Montaigne, Bordeaux (33)

2^{ème} ACCESSIT : Melle Anaïs PROUST - série S
Lycée Montesquieu, Bordeaux (33)

GREC PREMIERE

1^{er} PRIX : M. Simon GUILLARD - série S
Lycée Montaigne, Bordeaux (33)

2^{ème} PRIX : M. Samuel ZAMOUR - série S
Lycée Charles Despiau, Mont-de-Marsan (40)

1^{er} ACCESSIT : M. Lucas ANDREI - série S
Lycée Montesquieu, Bordeaux (33)

2^{ème} ACCESSIT : Melle Auriane POUSSOU - série L
Lycée Grand Lebrun, Bordeaux (33)

Le concours des lycées en quelques chiffres

- 9 concepteurs de sujets et correcteurs (4 en grec et 5 en latin).

Pour les corrections, 1 professeur supplémentaire en latin 1^{ère}.

- 209 inscrits au concours 2012 : 80 en Terminale, et 129 en 1^{ère}, qui se décomposent de la façon suivante :
 - Terminale : 50 latinistes et 30 hellénistes
 - Première : 96 latinistes et 33 hellénistes.

Certains ne s'étant pas présentés à l'épreuve, 191 candidats ont effectivement composé :

- Terminale : 38 latinistes et 29 hellénistes.
- Première : 91 latinistes et 33 hellénistes.

- Séries représentées :

- Terminales : 5 ES (6%), 27 L (34%), 48 S (60%).
- Premières : 11 ES (8 %), 23 L (18 %), 95 S (74 %).

- Répartition géographique :

- Aucun candidat issu du Lot-et-Garonne cette année.
- 12 % dans les Pyrénées Atlantiques.
- 13% en Dordogne.
- 17% dans les Landes.
- 58% en Gironde.

CONCOURS COLLEGE 2012

ROME ET L'EGYPTE

Première partie : corpus et civilisation points

/20

I. Quand César rencontre Cléopâtre

5,5 points

hoc animi nox illa dedit quae prima cubili
miscuit incestam ducibus Ptolemaida nostris.
[...]
quem formae confisa suae Cleopatra sine ullis
tristis adit lacrimis, simulatum compta dolorem
qua decuit, ueluti laceros dispersa capillos,
et sic orsa loqui: 'siqua est, o maxime Caesar,
nobilitas, Pharii proles clarissima Lagi,
exul in aeternum sceptris depulsa paternis,
ni tua restituit ueteri me dextera fato,
conplector regina pedes. tu gentibus aequum
sidus ades nostris. non urbes prima tenebo
femina Niliacas: nullo discrimine sexus
reginam scit ferre Pharos. **lege** summa perempti
uerba patris, qui iura mihi communia regni
et thalamos cum fratre dedit. puer ipse sororem,
sit modo liber, amat; sed habet sub iure Pothini
adfectus ensesque suos. nil ipsa paterni
iuris inire peto: culpa tantoque pudore
solue **domum**, remoue funesta satellitis arma
et regem regnare iube.

Elle en conçut l'espoir, l'incestueuse fille des
Ptolémées, dès la première nuit qu'elle passa
dans les bras de César. [...]

Échevelée, et dans ce désordre favorable à la
volupté, elle l'aborde, et lui parle en ces mots. "Ô
César ! Ô le plus grand des hommes ! Si
l'héritière de Lagus, chassée du trône de ses
pères, peut encore dans son malheur se souvenir
de son rang, si ta main daigne la rétablir dans
tous les droits de sa naissance, c'est une reine
que tu vois à tes pieds. Tu es pour moi un astre
salutaire qui vient luire sur mes États. Je ne serai
pas la première femme qui aura dominé sur le
Nil, l'Égypte obéit sans distinction à une reine,
comme à un roi. Tu peux lire les dernières
paroles de mon père expirant : il veut qu'épouse
de mon frère, je partage son lit et son trône ; et le
jeune roi, pour aimer sa sœur, n'a besoin que
d'être libre. Mais Pothin s'est emparé de son
esprit, comme de la puissance. Ce n'est pas
l'héritage de mon père que je réclame : affranchis
notre maison de la honte qui la souille. Daigne,
César, éloigner de lui le satellite armé qui
l'assiège, et ordonne au roi de régner.

Lucain, La Pharsale, livre X, vers 68-69 et 82-99

1) Un peu de déclinaison ...

Complétez la déclinaison de **domum** (domus, us, f)

0,5 point

Datif singulier :

Ablatif singulier :

- Complétez la déclinaison de **lege** (lex, legis, f)

1 point

Accusatif singulier :

Datif singulier :

Génitif pluriel :

Ablatif pluriel :

2) Comment se dit « reine » en latin ? 0,25 point

3) Quels sont les trois autres mots latins de la même famille présents dans ce texte ? 0,75 point

4) A partir de ces mots latins, proposez un mot français dont l'étymologie vient de cette même famille. 0,25 point

5) Comment se nomme en français une personne coupable du meurtre d'un roi ? 0,5 point

6) Relevez les termes latins qui forment le champ lexical de la famille. 1,25 points

7) Qui sont les Ptolémées ? De quelle origine sont-ils ? 0,5 point

8) Expliquez pourquoi Lucain qualifie Cléopâtre d'«incestueuse». 0,5 point

I. Puis Césarion vient au monde.

5 points

Dilexit et reginas, inter quas Eunoen Mauram Bogudis uxorem, cui maritoque eius plurima et immensa tribuit, ut Naso scripsit; sed maxime Cleopatram, cum qua et conuiuia in primam lucem saepe protraxit et eadem naue thalamego paene Aethiopia tenus Aegyptum penetrauit, nisi exercitus sequi recusasset, quam denique accitam in urbem non nisi maximis honoribus praemiisque auctam remisit **filiumque natum appellare nomine suo passus est.**

Quem quidem nonnulli Graecorum similem quoque Caesari et forma et incessu tradiderunt. M. Antonius adgnitum etiam ab eo senatui adfirmavit, quae scire C. Matium et C. Oppium reliquosque Caesaris amicos; quorum Gaius Oppius, quasi plane defensione ac patrocínio res egeret, librum edidit, non

Il aimait aussi des reines, entre autres, Eunoé, femme de Bogud, roi de Mauritanie; et, au rapport de Nason, il lui fit, ainsi qu'à son mari, de nombreux et d'immenses présents. Mais il affectionna surtout Cléopâtre; et il leur arriva souvent de prolonger leurs repas jusqu'au jour. Il remonta le Nil avec elle sur un vaisseau pourvu de cabines; et il aurait traversé ainsi toute l'Égypte et pénétré jusqu'en Éthiopie, si l'armée n'eût refusé de les suivre. Enfin il la fit venir à Rome, et ne la renvoya que comblée d'honneurs et de récompenses magnifiques; ...

Quelques auteurs grecs ont écrit que ce fils lui ressemblait pour la figure et la démarche; M. Antoine affirma, en plein sénat, que César l'avait reconnu; et il invoqua le témoignage de C. Matius, de C. Oppius, et des autres amis du dictateur. Mais Gaius Oppius crut nécessaire de le défendre et de le justifier

esse Caesaris filium, quem Cleopatra dicat.

sur ce point, et publia un livre pour démontrer que le fils de Cléopâtre n'était pas, comme elle le disait, fils de César.

Suétone, Vie de Jules César, 52

1) Complétez la déclinaison du pronom relatif au féminin singuli 1 point

| | |
|-----------|-----|
| Nominatif | |
| Vocatif | |
| Accusatif | |
| Génitif | cui |
| Datif | |
| Ablatif | |

2) Traduction

A l'issue des différentes questions, vous proposerez une traduction pour le passage en gras (« **filiumque natum appellare nomine suo passus est** »).

Voici le vocabulaire dont vous aurez besoin :

nascor, eris, i, natus sum : naître

nomen, inis, n. : le nom

patior, eris, i, passus sum : supporter, permettre

- « **passus est** » : Comment s'appelle ce type de verbe ? A quel temps 1 point

.....
- « **filiumque natum appellare** » : Quelle est la nature de cette proposition subordonnée ? 0,5 point

.....
- Rappelez-en les deux éléments caractéristiques. 1 point

.....
- Proposez votre traduction du passage. 1,5 points

III. La bataille d'Actium

5,5 points

Chez Virgile (Enéide, chant VIII, vers 689-713)

Una omnes ruere, ac totum spumare reductis
conuolsum remis rostrisque tridentibus aequor.
alta petunt: pelago credas innare reuolsas
Cycladas aut montis concurrere montibus altos,

Tous se ruent en même temps, et la mer tout entière
se couvre d'écume, battue par les rames en
mouvement et les triples pointes des rostres. Ils
gagnent le large; on croirait que les Cyclades se sont

tanta mole uiri turritis puppibus instant.
 stuppea flamma manu telisque uolatile ferrum
 spargitur, arua noua Neptunia caede rubescunt.
 Regina in mediis patrio uocat agmina sistro
 necdum etiam geminos a tergo respicit anguis.
 omnigenumque deum monstra et latrator
 Anubis
 contra Neptunum et Venerem contraque
 Mineruam
 tela tenent.[...]
 Actius haec cernens arcum tendebat Apollo
 desuper: omnis eo terrore Aegyptus et Indi,
 omnis Arabs, omnes uertebant terga Sabaei.
 Ipsa uidebatur **uentis** regina **vocatis**
 uela dare et laxos iam iamque inmittere funis.
 Illam inter caedes **pallentem** morte futura
 fecerat Ignipotens undis et Iapyge ferri,
 contra autem magno maerentem corpore Nilum
 pudentemque sinus et tota ueste uocantem
 caeruleum in gremium latebrosaue flumina
 uictos.

arrachées et flottent sur la mer, ou que de hautes
 montagnes heurtent d'autres montagnes, tant est
 énorme la masse d'où les guerriers menacent les
 bateaux garnis de tours. Les mains lancent de
 l'étope enflammée; les traits répandent dans l'air le
 fer; les champs de Neptune rougissent suite à ce
 massacre nouveau. Au centre, la reine appelle ses
 armées au son du sistre ancestral; elle n'aperçoit pas
 encore les deux serpents derrière elle. Des monstres
 divins de tout genre, et Anubis avec ses aboiements,
 menacent de leurs traits Neptune, et Vénus et
 Minerve.
 [...]
 L'Apollon d'Actium, voyant cela d'en haut, tendait
 son arc; épouvantés, tous tournaient le dos, tous,
 l'Égypte, et les Indiens, l'Arabie entière et les
 Sabéens. La reine elle-même, après avoir invoqué
 les vents, semblait mettre à la voile, et déjà détacher
 et lâcher peu à peu les cordages. Au milieu des
 massacres, le maître du feu l'avait représentée
 pâlisant devant sa mort future; les flots et le Iapyx
 l'emportaient en face, vers le Nil, à l'énorme corps
 plongé dans l'affliction, un Nil qui, ouvrant son
 sein, et, déployant largement sa robe, invitait les
 vaincus en son giron obscur, dans les bras secrets de
 son cours.

1) Un peu de conjugaison : complétez le tableau 1,5 points

| | | | |
|------------------------|------------------|------------------------|-----------------|
| | Participe | | Participe |
| | | | |
| Nominatif singulier | | Accusatif singulier | |
| Accusatif singulier | pallentem | Génitif singulier | |
| Génitif singulier | | Ablatif pluriel | vocatis |

2) Quelle est la figure de style employée dans les vers suivants
 ?..... 0,5 point

*un Nil qui, ouvrant son sein, et, déployant largement sa robe,
 invitait les vaincus en son giron obscur, dans les bras secrets de son cours.*

3) En quoi l'image de Cléopâtre donnée ici est-elle négative ? 0,5 point

.....

Chez Florus (Abrégé de l'histoire romaine, « Guerre contre Antoine et Cléopâtre »)

Nobis quadrigentae non minus naves, ducentae non amplius hostium; sed numerum magnitudo pensabat. Quippe a senis in novenos remorum ordinibus, ad hoc turribus, atque tabulatis allevatae, castellorum et urbium specie, non sine gemitu maris et labore ventorum ferebantur; quae quidem ipsa moles exitio fuit. Caesaris naves a triremibus in senos non amplius ordines creverant. Itaque habiles in omnia, quae usus poscebat, ad impetus et recursus flexusque capiendos, illas graves et ad omnia praepeditas, singulas plures adortae, missilibus simul, tum rostris, ad haec ignibus jactis, ad arbitrium dissipavere. Nec ulla re magis hostilium copiarum apparuit magnitudo quam post victoriam. Quippe inmensa classis, naufragio belli facto, toto mari ferebatur; Arabumque et Sabaeorum et mille aliarum Asiae gentium spolia, purpura aurumque, in ripam assidue mota ventis maria revomebant.

Prima dux fugae regina, cum aurea puppe veloque purpureo in altum dedit. Mox secutus Antonius, sed instare vestigiis Caesar. Itaque nec praeparata in Oceanum fuga nec munita praesidiis utraque Aegypti cornua, Paraetonium atque Pelusium, profuere: prope manu tenebantur. Prior ferrum occupavit Antonius; regina ad pedes Caesaris provoluta tentavit oculos ducis; frustra, nam pulchritudo intra pudicitiam principis fuit.

Nous n'avions pas moins de quatre cents vaisseaux; les ennemis n'en avaient pas plus de deux cents; mais l'infériorité de leur nombre était bien compensée par leur grandeur. Ils étaient tous de six à neuf rangs de rames, et surmontés en outre de tours à plusieurs étages; on les eût pris pour des citadelles ou des villes flottantes; la mer gémissait sous leur poids; et les vents épuisaient leurs efforts à les mouvoir. L'énormité même de leur masse fut la cause de leur perte. Les navires de César n'avaient que trois ou, au plus, six rangs de rames; propres à toutes les évolutions qu'exigeait leur service, ils attaquaient, se retiraient, se détournaient avec facilité, et, s'attachant plusieurs à une seule de ces lourdes masses inhabiles à toute manœuvre, les accablaient sans peine sous les coups réitérés de leurs traits, de leurs éperons et des machines enflammées qu'ils lançaient sur eux. Ce fut surtout après la victoire qu'apparut la grandeur des forces ennemies. Cette flotte immense, détruite par la guerre comme par un naufrage, était dispersée sur toute la mer; et les vagues, agitées par les vents, vomissaient incessamment sur les côtes la pourpre et l'or, dépouilles des Arabes, des Sabéens et de mille autres nations de l'Asie.

La reine donne l'exemple de la fuite; la première, elle gagne la haute mer sur son vaisseau à poupe d'or et à voile de pourpre. Antoine la suit de près; mais César s'élanche sur leurs traces. En vain ils ont préparé leur fuite sur l'Océan; en vain ils ont pourvu par des garnisons à la défense de Parétonium et de Peluse, les deux boulevards de l'Egypte; ils vont tomber aux mains de leur ennemi. Antoine se perce le premier de son épée. La reine, prosternée aux pieds de César, essaie sur les yeux du vainqueur le pouvoir des siens; inutiles efforts! Sa beauté n'égalait pas la sagesse du prince.

4) En quoi l'image de Cléopâtre donnée ici est-elle de nouveau négative ? 0,5 point

.....
.....

5) Relevez en français les éléments employés dans les deux textes pour décrire la bataille. 2 points

| | VIRGILE | FLORUS |
|-------------------|--|--|
| FLOTTE ROMAINE | / | Nombre de vaisseaux : Nombre de rang de rames : |
| FLOTTE EGYPTIENNE | Description des bateaux : | Nombre de vaisseaux : Nombre de rang de rames : Forme : Bateaux comparés à : - |

6) Quels personnages interviennent dans la poésie de Virgile qu'on ne trouve pas chez l'historien Florus ? Donnez-en un exemple 0,5 point

.....

Papyrus à croquer !

4 points

| | |
|--|--|
| <p>Crocodylum habet Nilus, quadripes malum et terra pariter ac flumine infestum. Unum hoc animal terrestre linguae usu caret... Parit ova eaque extra eum locum semper incubat, ad quem summo auctu eo anno egredietur Nilus. (...)</p> <p>Papyrus ergo nascitur in palustribus Aegypti aut quiescentibus nili aquis, ubi evagatae stagnant... Radicibus incolae pro ligno utuntur, nec ignis tantum gratia, sed ad alia quoque utensilia. Ex quoque quidem papyro navigia texunt, et e libro vela tegetesque. Mandunt quoque crudum decoctumque, sucum tantum devorantes.</p> | <p>Le Nil abrite le crocodile, fléau quadripède et aussi hostile sur la terre que dans le fleuve. C'est le seul animal terrestre auquel l'usage de la langue fait défaut... Il pond des œufs et les couve toujours au-delà de la limite à laquelle le Nil sortira au plus haut de la crue cette année-là.</p> <p><i>Avant de quitter l'Egypte, il faut parler de la nature du papyrus, puisque notre civilisation, ou du moins sa mémoire doit énormément à l'usage du papier.</i></p> <p>Le papyrus naît donc dans les marais de l'Egypte ou dans les eaux tranquilles du Nil, où, une fois répandues, elles stagnent... Les habitants utilisent ses racines à la place du bois, non seulement pour le feu, mais aussi pour d'autres besoins. Du moins, du papyrus même, ils tressent des embarcations, et de son écorce des voiles et des nattes. Ils le mâchent aussi cru et cuit, n'avalant que son suc.</p> |
|--|--|

Pline l'Ancien, *Histoire naturelle*, XIII, 71-72.

1 – Etymologie : quadripes, pedis : qui marche sur quatre pieds (ligne 1) (1 point)
Citez deux mots français du champ sémantique de ce mot (utilisant le même radical) :

.....

2 – Déclinaison :

a - Incola, ae, m est l'un des rares noms masculins de la première déclinaison. Citez-en deux autres de votre choix (1 point) :

.....

b – Complétez le tableau suivant en déclinant le groupe nominal : (1point)

| | |
|--|---------------------------|
| Incola, ae, m : habitant Aegyptius, a, um : égyptien | Des habitants égyptiens : |
| N | Aegyptii incolae |
| Acc | |
| G | |

3 – Relevez dans le texte ci-dessus les expressions ou mots latins qui décrivent les différents usages du papyrus : (1 point) :

.....
.....
.....
.....

DEUXIEME PARTIE : Parcours de lecture / 10 points

Ceuvre étudiée :

Le jugement de César, de Steven Saylor, éd.10/18, collection *Grands détectives*.

Famille des Ptolémées :

1 –Enumérez les noms des enfants de Ptolémée Aulète (1 point) :

.....

2 – a)Ptolémée XII était surnommé Ptolémée **Aulète**. Que signifie ce surnom ? (0,5 point)

b)Comment son successeur manifeste-t-il à ce sujet son attachement à son père ? (0,5 point)

.....

3- a)Ptolémée Aulète a longuement séjourné à Rome. Dans quel but ? (0,5 point)

b)Quelle mesure, effroyable à nos yeux, a-t-il prise à son retour sur le trône d’Egypte ? (0,5 point)

.....

Titre

4 – Le roman a pour titre Le jugement de César. Justifiez le titre : dans quelle mesure César a-t-il le rôle d'un juge ? (0,5 point)

5 – Expliquer à quel titre et pourquoi un Romain peut et a même intérêt à s'immiscer dans une affaire de succession au trône d'Égypte, affaire normalement étrangère à la compétence de Rome... (0,5 point)

Action

6 – Quel étrange cadeau de bienvenue en Égypte Ptolémée XIII fait-il à César ? (0,5 point)

7 – Qui est en fait responsable de la mort de Zoé, la goûteuse de Cléopâtre ? En quoi est-ce surprenant ? (1 point) _____

8 – Quel est, selon vous, le but de Cléopâtre en accusant Méto ? (0,5 point)

9 – Par quel stratagème piège-t-elle Méto sous les yeux de Gordien et de César en personne ? Qui sont ses complices ? (1 point)

10 – Gordien découvre que Méto n'est plus aussi solidaire de César qu'auparavant et qu'il a lui aussi des doutes à propos des projets de César. Expliquer ces doutes (1 point) _____

Quel plaisir chacun peut-il trouver à la compagnie de l'autre ? (0,5 point)

12 – Pour quelle raison Ptolémée trahit-il la parole donnée à César après avoir rejoint Achillas ? (0,5 point)

13- Quel objet symbolique César perd-il malencontreusement au cours de la bataille d'Alexandrie ? (0,5 point)

14 – Quel monument symbolique d'Alexandrie est-il en partie détruit par les Romains lors de cette même bataille ? (0,5 point) _____

TROISIEME PARTIE : Civilisation & Histoire des Arts / 10

points

Géographie

1 – L'intrigue du livre Le jugement de César se déroule à Alexandrie. Situez cette ville par une croix bien nette sur la carte de l'Egypte contemporaine ci-dessous. (0,5 point)



Mythologie.

2 – En tant que pharaon et épouse de pharaon, le roi et la reine d'Égypte sont considérés comme les incarnations terrestres de deux dieux. Nommez ce couple divin et résumez brièvement son mythe. (1,5 points)

Musique

3 – Haendel est l'auteur de l'opéra *Jules César en Égypte*. De quel mouvement musical est-il la personnification à l'égal de J.S. Bach ? (0,5 point)

Le Pharos

4 – Répondez au QCM suivant : (2 points)

a) La hauteur du phare d'Alexandrie était d'environ : 93 m 135 m 312 m

b) Le phare a longtemps été considéré comme étant l'œuvre de :

Pythagore Sosigène d'Alexandrie Sostrate de Cnide

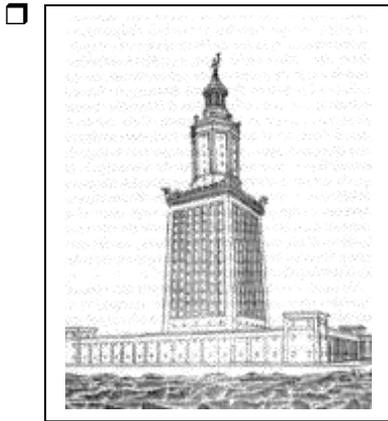
c) Le phare est l'une des 7 merveilles du monde selon la liste établie au IIe siècle av. J.C. par Philon de Byzance. Laquelle de ces trois listes est la bonne ?

1 - Pyramide de Khéops, jardins suspendus de Babylone, statue de Zeus à Olympie, temple d'Artémis d'Ephèse, Mausolée d'Halicarnasse, colosse de Rhodes, phare d'Alexandrie.

2 - Pyramide de Khéops, jardins suspendus de Babylone, statue de Zeus à Olympie, temple d'Artémis d'Ephèse, Colisée à Rome, colosse de Rhodes, phare d'Alexandrie.

3 - Pyramide de Khéops, jardins suspendus de Babylone, statue de Zeus à Olympie, Parthénon d'Athènes, Mausolée d'Halicarnasse, colosse de Rhodes, phare d'Alexandrie.

d) Laquelle de ces illustrations représente bien le Pharos ?

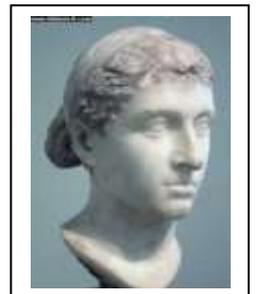


Cléopâtre VII d'Égypte

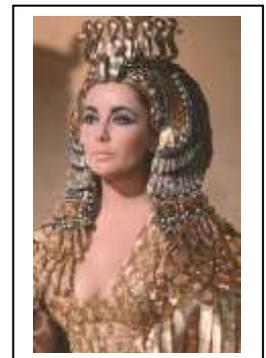
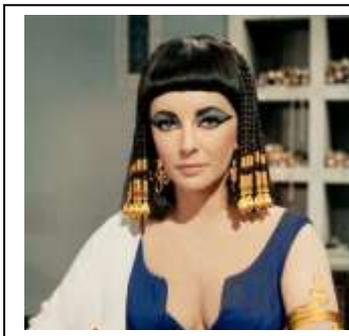
5 – Une remarque de Blaise Pascal dans ses Pensées a contribué à la célébrité

Du nez de la reine. Complétez la citation suivante : (0,5 point)

Le nez de Cléopâtre : s'il eût été plus court, _____

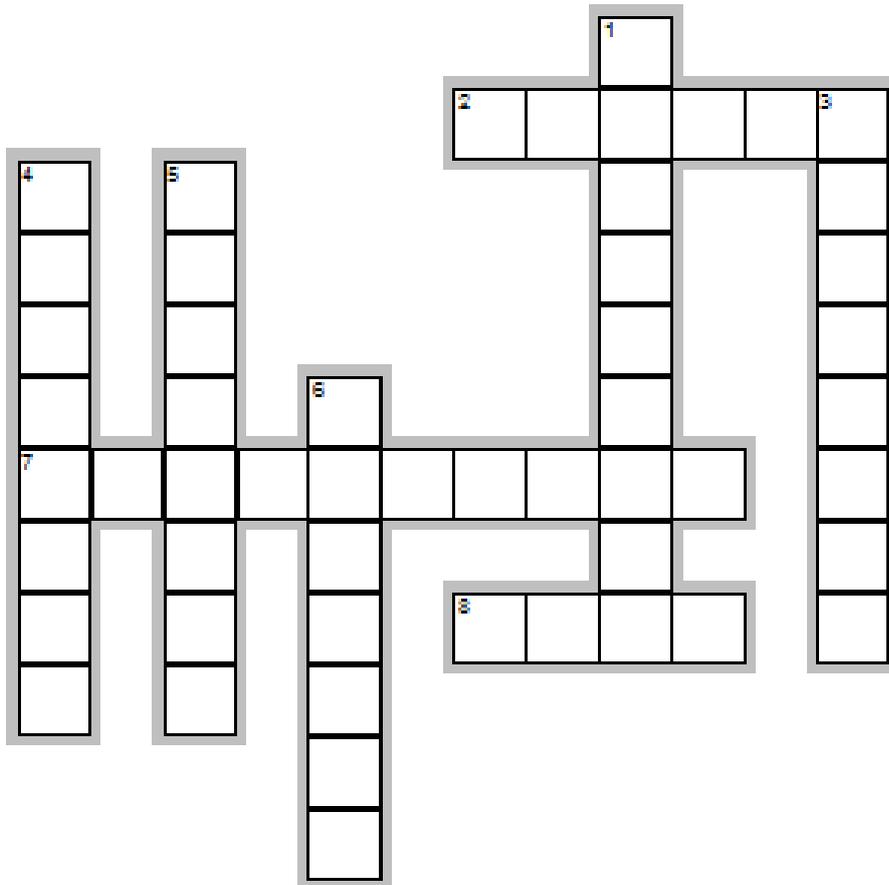


6 – Bien avant Monica Bellucci dans le film *Astérix : mission Cléopâtre*, une célèbre actrice américaine a immortalisé la reine dans le film *Cléopâtre* de J. Mankiewicz avec Richard Burton et Rex Harrison . Quel est le nom de cette actrice ? (1 point) _____



7 – **Mots croisés.** (4 points)

Attention : Les mots de cette grille doivent être écrits en latin.



Horizontal

2. Cléopâtre en portait deux; et cela lui semblait normal. Marc-Antoine n'en a proposé qu'une à César (bon, d'accord, trois fois...), mais cela lui fut fatal...

7. Elle a été célébrée en chanson ; complétez par son nom :
Ah aaah Ah aaah
Voiles sur les filles
Barques sur le Nil
Je suis dans ta vie
Je suis dans tes bras
.....

8. Championne de puzzle 3D. Les Romains l'adoraient.

Vertical

- 1 -Dans le Nil, il y en avait de toutes les tailles, de couleur plutôt verte. Maintenant, au rayon confiserie, ils sont rouges, oranges, verts ou jaunes, mais tout petits...

- 3 -Comme un jardin entre deux déserts, une immense propriété qui appartenait à l'empereur, et à lui seul...
- 4 Fruit des amours de César et de Cléopâtre, Octave ne l'a pas laissé mûrir...
- 5 Le seul à marquer un panier avec la tête, mais cela a dû lui faire très, très mal...
- 6 Matériel écologique et recyclable que les Egyptiens utilisaient dans de nombreux domaines : alimentation, transport, combustible, littérature... Il était exporté à Rome en grande quantité.

PALMARES DU CONCOURS ARELABOR
POUR LE COLLEGE - ANNEE 2012

| RANG | NOM | NOTE | ETABLISSEMENT | LOCALITE |
|---------------------------|-----------------------|-------------|--------------------------|----------------------|
| Premier prix | DEXANT Maturin | 33.25 | Collège Jean Rostand | Montpon (24) |
| Deuxième prix | MELLET Lucile | 31 | Collège Emile Combes | Bordeaux (33) |
| Troisième prix | MARTET-DOLEU Carla | 29.25 | Clg Paul EmileVictor | Branne (33) |
| 1 ^{er} accessit | LEGANGNEUX Héloïse | 29 | Clg Les Eyquems | Mérignac (33) |
| 2 ^{ème} accessit | THOMAS Agathe | 26.25 | Clg Saint André | Bordeaux (33) |
| 3 ^{ème} accessit | BELAIDI Sabrina | 26 | Clg Saint André | Bordeaux (33) |
| 4 ^{ème} accessit | DE RIDDER Maia | 25.75 + | Clg Charles de Gaulle | La Coquille (24)) |
| 5 ^{ème} accessit | MORAND Colin | 25.75 - | Clg Emile Combes | Bordeaux (33) |
| 6 ^{ème} accessit | THOMASSON Benjamin | 25 | Clg Emile Combes | Bordeaux (33) |
| 7 ^{ème} accessit | COINEAU Maureen | 24.75 | Clg Charles de Gaulle | La Coquille (24) |

Cérémonie de remise des diplômes

La cérémonie de remise des prix a eu lieu cette année le mercredi 23 mai, à l'Hôtel de Poissac, en présence de Mme Justome, IA-IPR de Lettres, qui a bien voulu nous honorer de sa présence.



Discours de Mme l'Inspectrice et du nouveau co-président de l'ARELABOR



Un auditoire attentif !



Mme l'Inspectrice remet les prix.



Les lauréats du concours 2012 !

ECHOS DANS LA PRESSE

Si vous avez de moyens de faire connaître les actions de l'ARELABOR, n'hésitez pas à nous en informer ! (<http://www.arelabor.fr/contact>) Il est toujours bon de faire savoir que le latin et le grec sont vivants !

Voici l'article faisant écho cette année dans *Sud-Ouest* de notre concours :
(21 mai 2012)



Nous avons par ailleurs incidemment eu connaissance de deux autres articles faisant état du concours de l'année dernière :

21 mai 2011 06h00 | Par Céline Trableau

Pauillac

Le latin en force au collège Pierre-de-Belleyme



Angélique Duvignac et son élève Aurélie Chauvat, qui vient d'obtenir le 5^e Accessit du concours régional de latin. Elle repart avec plusieurs livres sur la civilisation latine et grecque. PHOTO C. T.

Depuis 1997, un concours régional de latin est proposé aux élèves de troisième de l'enseignement public et privé des cinq départements de l'académie de Bordeaux. L'épreuve dure deux heures ; les candidats ont une série de questions portant sur un programme choisi chaque année.

La date et le règlement en sont fixés par le bureau de l'Arelabor (association fondée en 1978 par une pléiade de professeurs de lettres classiques qui avaient dans l'idée la défense et l'illustration des langues anciennes). Environ 500 élèves participent chaque année à ce concours en Aquitaine. Celui-ci est individuel et anonyme.

Angélique Duvignac, professeur de latin diplômée en lettres classiques, du collège Pierre-de- Belleyme, a inscrit pour la dixième année, les élèves de troisième volontaires, soit 36 sur 38.

L'épreuve s'est déroulée le 9 mars, sur le thème : « Les héroïnes antiques ». Les résultats ont été révélés fin avril. Aurélie Chauvat a obtenu le 5e Accessit, c'est-à-dire la 5e place après les trois premiers. La remise des prix s'est effectuée le 11 mai, au rectorat de Bordeaux.

Depuis déjà plusieurs années, 150 collégiens de Pierre-de- Belleyme choisissent l'option latin, soit deux groupes de 25 par niveau de classe. Un nombre exceptionnellement surprenant pour un collège situé en milieu rural.

« Un esprit subtil »

Pourquoi ce choix ? « Comprendre, connaître, acquérir de la culture supplémentaire, pouvoir faire le lien avec la civilisation passée », répond Aurélie, puis elle ajoute : « Cette victoire fait chaud au cœur. » Leur professeur précise : « Aurélie a fait rayonner toute la classe, ils ont tous de très bons résultats et beaucoup, parmi tous les niveaux, de cinquième à la troisième, ont un esprit subtil. Avec cette récompense, Pauillac est valorisée et ces élèves se rendent compte qu'ils peuvent réussir autant que leurs camarades des grandes villes comme Bordeaux. » La plupart ont déjà envisagé de continuer le latin au lycée.

La mode serait-elle au retour des langues anciennes ? Tandis que l'occitan se développe dans les écoles primaires du Médoc et est proposé au lycée, il ne l'est pas encore au collège. Michèle Delorme, la principale, travaille sur ce projet. « Il faut de la cohérence. Pourquoi ne pas solliciter le professeur d'occitan du lycée à enseigner quelques heures au collège ? »

20 mai 2011 06h00 | Par Stéphane Thierry

Audenge

Lauriers pour Maël



Sophie Dupuch-Daurel, fière de son élève Maël Deuffic. PHOTO S. T.

Pour la première fois, Sophie Dupuch-Daurel, professeur de latin au collège Jean-Verdier, a inscrit un de ses élèves au concours de latin, organisé par l'Association régionale de l'enseignement des langues anciennes de l'académie de Bordeaux (Arelabor). Et pour une première, ce fut un succès ; en effet, Maël Deuffic, élève de troisième, a remporté le premier prix de l'académie, en latin.

Un bonheur largement partagé par son professeur, qui ne tarit pas d'éloge sur son élève : « Maël est un excellent élève, très agréable et d'une grande modestie... Nous n'avons pas préparé spécialement ce concours. Il a beaucoup travaillé par lui-même. Je suis très fière et très heureuse pour cet élève... » On ne sait pas qui des deux avait les yeux les plus brillants de joie !

Maël a reçu son prix - un diplôme et un superbe livre sur l'Italie latine - à l'hôtel de Poissac, résidence du recteur d'académie, des mains de Franck Jurno, inspecteur d'académie.

Cette remise de prix s'est effectuée en présence de Sylvie Justome, inspectrice pédagogique régionale des lettres classiques, des membres de l'Arelabor, du principal du collège Éric Thomac et de Sophie Dupuch-Daurel.

Euroclassica (*Vestibulum, Ianua*)

Marie-Hélène Menaut présente les résultats du *Vestibulum* :

- ***Vestibulum latin*** : 17 professeurs et leurs classes ont participé au *Vestibulum* cette année (année précédente : 20). Une majorité de classes de 4^e a participé à ce test, ainsi que trois classes de 3^e, une de 1^{re}, une de 2^{nde} et un regroupement 1^{re}-T^{ale}. 286 élèves au total étaient inscrits cette année (contre 420 l'année dernière).

Prix : 12 médailles d'or, 22 d'argent (année passée : 64) 48 de bronze (année passée 108), certaines classes n'ont reçu aucune médaille malheureusement.

Dans les tests, des questions de grammaire incluaient la troisième déclinaison, ce qui a peut-être été déstabilisant pour certains candidats. La baisse du nombre d'inscrits est malgré tout inquiétante.

- ***Vestibulum grec*** : Deux classes (2^{nde} et regroupement 2^{nde}-1^{re}-T^{ale}) ont participé au test. La CNARELA avait insisté auprès d'Euroclassica pour un *Vestibulum* en grec. Le *Vestibulum* mériterait peut-être d'être revu (envoi des programmes français aux concepteurs des sujets ?). Résultats : deux médailles d'argent, deux de bronze.

Les élèves sont plutôt contents, même si certains résultats soulèvent des interrogations.

(Voir le CR dans les prochains *Cahiers* et sur le site de la CNARELA)

En ce qui concerne le *Ianua*, il convient d'attendre la fin du mois. Un bilan sera proposé.

JOURNEES D'OCTOBRE DE LA CNARELA

cnarela

Lundi 29 octobre 2012

Campus scolaire Colbert 36, rue du Docteur Schweitzer REIMS

8h30 – 9h30 Accueil des participants

9h30 – 12h 15 Conférence

9h30-10h15 : *Implantation de la ville* (J-Jacques Valette RHA)

10h15-10h45 : *Passages urbains et cadre de vie* (Robert Nessimien Conservateur en chef du patrimoine, Spécialiste d'archéologie urbaine)

10h45-11h15 : *La maison et le décor* (Vignes Blomelle et Emilie Joulet INRAP)

11h15-11h45 : *Le mobilier organique de la fondle du 1^{er} Haut Empereur* (Philippe Rollet INRAP)

11h45-12h15 : *Mosur-en-ville* (Stéphane Thuo INRAP)

12h15-13h30 Repas (sur place)

13h30 – 16h30 Assemblée Générale de la CNARELA et associations amies

17h – 19h Visite commentée à pied de la ville antique

20h Repas au restaurant *Les Brasseries du Boulevard* (lien susceptible de modification suivant le nombre d'inscrits)

Journées d'automne de la CNARELA
lundi 29 et mardi 30 octobre 2012
« Vivre en ville en Gaule romaine »

Mardi 30 octobre 2012

Maison de la Vie associative 122 bis rue du Barbâtre REIMS

9h – 9h30 *From et streets* (Alain Patroin) Direction de la culture et du patrimoine de la Métropole de Reims

9h30 – 10h Projection du film « *Reims la romaine* » © Zeitig Productions – Inrap – 2009

10h-10h30 Pâtes

10h30 – 12h : Animation pédagogique

12h – 13h30 : Repas dans un restaurant

Musée Saini-Rémi 53 rue Simon

14h-17h (au choix)

- Visite libre ou guidée des salles gallo romaines du Musée Saini-Rémi
- Atelier de lampes à huile (3 ateliers de 15) Angèle Lavit, Service des publics du Musée historique Saini-Rémi.

Sous réserve

Dépôt Inrapaire du Service archéologique de Reims métropole

16h20-17h30 Visite de la cave Taittinger (travers romaines)

19h30 Repas

Pour les participants qui veulent prolonger le séjour

Mercredi 31 octobre

9h – 12h Possibilité de visites (visites guidées gratuites, selon demande)

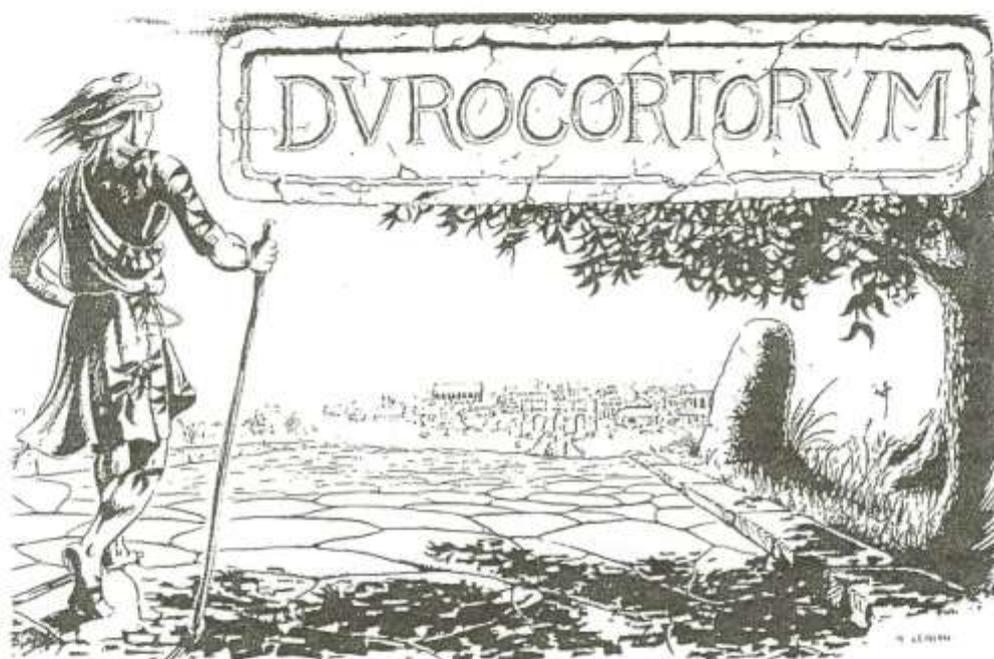
- La Cathédrale et du Palais du Tau
- La Place du Forum - Cryptochapelle et Hôtel de Vergier
- Reims art déco



cnarela

JOURNÉES D'AUTOMNE DE LA CNARELA

VIVRE EN VILLE EN GAULE ROMAINE



Un voyageur s'approche de la ville venant du nord ...

Dessin d'Hervé Leblan de l'École des Beaux Arts de Reims (pour une bande destinée à paraître).

Ville de Reims-Information n° 29, mai 1980.- pp. 16-21 : Les portes antiques de Reims ; le musée Saint Rémy

Les 29 et 30 Octobre 2012 à REIMS

Organisées par l'*Association des Professeurs de langues anciennes de Champagne-Ardennes.*

Contact : AUSPEX
19 rue Louis Mony 10000 Troyes





JOURNÉES D'AUTOMNE DE LA CNARELA

Les 29 et 30 Octobre 2012 à REIMS

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :Prénom :

Adresse :

.....

Adresse électronique :

Téléphone(s) :

ARELA :

Inscription aux Journées : 12€

À ajouter suivant le choix :

* Le déjeuner de **lundi 29 octobre** au Campus Colbert : 12€

* Le dîner du **lundi 29 octobre** au restaurant le Boulingrin : 25€

* La visite des caves Taittinger le **mardi 30 octobre** : 12€

Réservations (les paiements se feront sur place) :

* Le déjeuner du **mardi 30 octobre** (environ 12.50€)

* Le dîner du **mardi 30 octobre**

* La visite de Reims le **mercredi 31 octobre** (gratuit)

* Cathédrale et Palais du Tau

* Place du Forum

* Reims art deco

À renvoyer avec votre chèque pour le 18 septembre (à l'ordre de AUSPEX) à

Céline Némery

La Neuville en Chaillois

2 rue du Clos des Vignettes

51150 Louvois



JOURNÉES D'AUTOMNE DE LA CNARELA

Renseignements pratiques

⇒ Se rendre à Reims

Comme à l'époque antique, Reims est un nœud routier. L'autoroute A4 (Paris-Metz) la traverse mais attention, depuis un an, il existe un contournement de la ville. Bien prendre « Reims Centre » ; pour ceux qui arriveront directement le lundi au Campus Colbert, le plus simple est de reprendre l'autoroute de Lille et de sortir à « Colbert » (voir ensuite sur le plan).

En train, deux gares desservent Reims : la gare TGV à Bezannes (trains directs de Strasbourg, Lille, Rennes, Nantes, Bordeaux...) ; le tram amène ensuite au centre ville et au Campus) et la Gare centre (Trains de Paris) ; il est possible de passer par Marne la Vallée.

Des avions arrivent à l'aéroport de Vatry (près de Châlons en Champagne) à partir de Marseille et Nice mais c'est assez loin de Reims.

⇒ Se déplacer à Reims

Un plan interactif réalisé par l'Université de Reims vous sera communiqué début septembre

Si vous êtes en voiture, vous verrez qu'il est très facile de circuler dans Reims, sauf aux heures de pointe.

Un tram dessert la ville du Nord au Sud ; de nombreux bus relient les autres quartiers. Un seul ticket permet de circuler. L'idéal est de prendre, suivant besoin, une carte de 10 titres de transport (validité 1h, y compris sur un AR) au prix de 10,30€. Le ticket à l'unité est de 1,30€ à l'achat puis 1€ au rechargement (4 maxi). Si vous êtes à 3, jusqu'à 5, vous avez intérêt à prendre un ticket de groupe 24h, pour la somme de 5€. L'arrêt pour le Campus est « Georges Hébert ».

⇒ Loger à Reims

Voici quelques hôtels que nous vous recommandons : les prix sont indicatifs, la plupart faisant des prix promotionnels avec la réservation.

| Nom de l'hôtel | adresse | Téléphone fax | site | contact | tarifs actuels |
|-------------------------------|-------------------------|--------------------------|---|-----------------------------|---|
| Le Cecyl | 24 rue Buirette | 0326475747 0326884701 | http://www.hotel-cecyl.fr/index.php | hotelce-cyl@wanadoo.fr | Single : 47€ twin : 69 € petit dej : 7€ |
| Le Crystal* | 86 place Drouet d'Erlon | 0326884444 0326474928 | www.hotel-crystal.fr | hotelcrystal@wanadoo.fr | Single : 68€ |
| Grand hôtel du Nord | 75 place Drouet d'Erlon | 326473903 326409226 | http://www.hotel-nord-reims.com/ | contact@grandhoteldunord.fr | Single : à partir de 55€ |
| Hôtel Ibis centre (à la gare) | 28 boulevard Joffre | 326400324 326883319 | www.accor-hotels.com | | À partir de 67€ |

* Cet hôtel propose, à partir de 8 chambres louées, un prix de groupes à 70€ la chambre simple et 80€ la double, avec le petit-déjeuner. Nous avons posé une option pour 20 chambres, qui seront bloquées jusqu'au 1er octobre. Il vous suffira de préciser que vous êtes « CNARELA ».



JOURNÉES D'AUTOMNE DE LA CNARELA

Renseignements pratiques

⇒ **Loger à Reims (suite)**

Ces hôtels sont au centre ville ; nous vous conseillons par ailleurs si vous êtes à plusieurs l'apparhôtel Clairmarais, 25 rue Edouard Mignot près de la gare centre et du cœur de la ville (<http://www.sejours-affaires.com/residence-hoteliere-aparthotel-reims-177.html>)

Vous avez aussi deux autres hôtels un peu plus loin de la gare (parfaits si vous êtes en voiture)

| | | | | | |
|------------------------|------------------|--------------------------|--|--|-----------------|
| Hôtel de la Cathédrale | 20 rue Libergier | 0326472846 0326886581 | www.hotel-cathedrale-Reims.fr | contact@hotel-gambetta-reims.fr | À partir de 50€ |
| Gambetta | 13 rue Gambetta | 0326798850 0326798851 | www.hotel-gambetta-Reims.fr | contact@hotel-gambetta-reims.fr | À partir de 58€ |

Enfin, pour les petits budgets, nous vous recommandons le Centre International de Séjour (CIS) 21 Chaussée Bocquaine, sur la ligne du tram et très près du centre ville. (03 26 40 52 60 et 03.26.47.35.70 ; <http://www.cis-reims.com/index.php> ; contact_groupes@cis-reims.com)

⇒ **Les restaurants**

Le premier jour, nous déjeunerons sur place, au Campus ; ceux qui arriveront la veille trouveront **Place d'Erlon** (le cœur de la ville, très vite fait à pied) un grand nombre de bars, restaurants, pizzerias, brasseries ...

La brasserie du Boulingrin où nous dînerons le premier soir se trouve non loin de la Place de la République, derrière la Porte de Mars.

Le mardi 30, nous serons dans le quartier Saint-Remi à *la Maison de la vie associative* ; il sera possible de manger dans deux restaurants des environs (*La Brasserie St Maurice*, 38 Rue St Maurice et *"Au Plat du jour"*, 229 rue du Barbâtre.), qui proposent tous les deux pour 12.50€ un menu avec une entrée, un plat, un dessert et un café.

Le mardi soir, pour ceux qui voudront rester, nous pourrions réserver un restaurant.

Pour tout renseignement contacter par mail
Christine.Chollet@wanadoo.fr

PEDAGOGIE

L'épreuve orale de latin/grec au baccalauréat

Nous remercions Mme Justome, IA-IPR, de nous avoir communiqué le document suivant, issu du travail de la commission académique des épreuves de Langues anciennes au Baccalauréat :

La commission académique des épreuves de Langues anciennes au Baccalauréat, qui rassemble, ce 4 mai 2010, les professeurs de Terminale examinateurs autour de l'IA, IPR de Lettres classiques, a pour objet de consolider le consensus, établi en 2010 par notre « **charte académique** » sur les exigences raisonnables de l'épreuve orale de Langues anciennes dans le respect, bien entendu, des Instructions Officielles (B.O n° 21 du 22 mai 2003 et modifications du B.O. n°15 du 9 avril 2009). **Attention : évidemment, elle ne remplace pas les I.O., qui ont été distribuées en même temps et auxquelles il faut constamment se reporter.**

1. Le descriptif de textes et activités

- Il s'organise en séquences selon les entrées du programme en latin et en grec. Il doit avoir été construit **avec** les élèves, sans surprise de dernière heure pour eux.
 - On peut s'inspirer de l'exemple distribué en commission ce 4 mai.
 - La liste comporte un nombre de textes suffisant (une dizaine) : dans certains cas seulement (longue absence de professeur, cours regroupant un double niveau (1ères / Terminale), non respect des horaires réglementaires, insuffisance d'heures effectives...) qu'il est souhaitable de **préciser sur le descriptif pour éclairer le jury**, on acceptera une liste plus limitée. Idem pour les cours expérimentaux d'enseignement conjoint latin-grec. On **précisera aussi** : entraînement oral dans les conditions de l'épreuve : oui/non.
 - Les textes peuvent être accompagnés de la traduction.
-
- **Il est très souhaitable qu'à partir de la session 2012, les listes arrêtées et visées soient transmises via les établissements et les services de la DEC aux examinateurs début mai (comme on le fait pour les dossiers d'options).**

2. L'épreuve

Le candidat se présente à l'oral avec les supports (« nus » ou non) sur lesquels il a travaillé pendant l'année... Il adopte une attitude correcte ; de la part de l'examineur, une attitude et une parole bienveillantes et chaleureuses sont requises, s'interdisant tout commentaire sur la prestation du candidat ou sur le professeur qui a assuré l'enseignement pendant l'année.

La préparation (30mn)

- *Après avoir choisi le texte dans la liste, l'examineur précise au candidat un passage représentant **environ le quart du texte** retenu (rapport de 5 à 20) ; le candidat devra traduire ce passage.*
- **Le candidat prépare un commentaire de l'ensemble du texte.**

- **L'examineur propose en outre deux à trois lignes ou vers extraits d'un texte non préparé pendant l'année, accompagné d'une traduction de type universitaire.** Cet extrait relève de la même entrée du programme que le texte retenu initialement : *Le candidat devra montrer comment il s'approprie le texte latin ou grec à l'aide de la traduction et faire les remarques qu'il juge nécessaires.*

- Le candidat dispose d'un dictionnaire pendant la préparation (que l'établissement doit pouvoir fournir) et d'un environnement calme (on veillera à ce que les trois

entrées puissent être choisies, donc à ce que trois candidats ne soient pas réunis en même temps dans la même salle, l'un parlant, les deux autres préparant).

L'interrogation (15 mn)

- Respecter la **durée** (on peut utiliser les exemples d'organisation fournis en commission) et permettre au candidat de réaliser les trois parties de l'épreuve : le « **bonus** » (**partie c**) est **important**, le « temps d'entretien » n'est pas toujours nécessaire.
 - Le candidat situe, lit et traduit les **quelques lignes** choisies par l'examineur.
 - Il commente l'**ensemble** du texte en faisant apparaître les centres d'intérêt en lien avec les entrées du programme. *Aucun candidat ne doit être privé de cette partie de l'épreuve.*
 - Enfin le candidat analyse et apprécie la **traduction du passage non préparé pendant l'année**. *On ne lui demande pas de traduire ce passage, mais d'émettre un bref commentaire argumenté de la traduction, ou un avis critique, ou encore une interrogation sur un ou des choix du traducteur. Les interventions ou questions de l'examineur n'ont pour but que de guider le candidat, non le piéger ou le mettre en difficulté.*
 - *Cette dernière partie de l'épreuve ne peut qu'ajouter des points dans la note finale.*

L'évaluation

- Il est conseillé d'évaluer cette épreuve d'option entre 10 et 20, la moyenne de l'épreuve se situe habituellement à partir de 15. **Il y a mérite et courage à se présenter à cette épreuve et à avoir suivi cette option durant plusieurs années – ce qui doit être reconnu, ainsi que les acquis qui y sont nécessairement liés.** On n'hésite pas à donner 20 à toutes les très bonnes prestations.
- La dernière partie de l'épreuve est destinée à **valoriser le candidat**, jusqu'à une bonification de plusieurs points supplémentaires. **Cet exercice n'appelle pas de reprise.**

- On attend : une lecture précise par groupes de mots bien séquencés ; une traduction dans une langue française juste, mais qui peut s'attacher d'abord à un « mot-à-mot » précis ; une traduction qui *s'efforce* de procéder par groupes de sens.

- On sanctionne : une incapacité à lire le grec (ou le latin !) ; une traduction trop globale et approximative ou ne correspondant pas du tout au texte ; une ignorance très large et profonde de la morphologie ou de la syntaxe (mais on ne sanctionnera pas un point de détail, une ignorance ponctuelle).

- On valorise : un effort pour une accentuation et une bonne oralisation en lecture ; une capacité à scander ; une méthode de traduction par groupes de mots et de sens claire et bien maîtrisée ; une sensibilité littéraire et une ouverture culturelle capable de relier les textes anciens à des objets contemporains.

AGREGATIONS 2013

Programme des agrégations de lettres classiques de la session 2013

CONCOURS EXTERNE

Programme de littérature française

- Guillaume de Lorris, *Le Roman de la Rose*, éd. A. Strubel, Paris, Le Livre de Poche, coll. Lettres gothiques, 1992, pp. 41-243.
- Maurice Scève, *Délie*, éd. E. Parturier, Paris, S.T.F.M., 1987 (ou éd. post.).
- Madame de Sévigné, *Lettres de l'année 1671*, éd. R. Duchêne, Paris, Gallimard, coll. Folio, à paraître en mai 2012.
- Rousseau, *Les Confessions*, livres I à VI, éd. J. Voisine, revue par J. Berchtold et Y. Séité, Paris, Classiques Garnier, 2011, pp. 1-315.
- Alfred de Musset, *On ne badine pas avec l'amour*, éd. B. Marchal, Paris, Gallimard, coll. Folio, 2010. *Il ne faut jurer de rien*, éd. S. Ledda, Paris, Gallimard, coll. Folio, 2011. *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, éd. F. Duchamp, Paris, G.F., coll. Etonnants classiques, 2007.
- André Gide, *Les Faux-Monnayeurs*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1996 (ou éd. post.).

Programme de littératures grecque et latine

Auteurs grecs

- Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, chant III (CUF, éd. 1993 ou éd. post.).
- Sophocle, *Œdipe à Colone* (CUF, éd. 1999 ou éd. post.).
- Xénophon, *Le Banquet – Apologie de Socrate* (CUF), *Economique* (CUF).
- Plutarque, *Vie d'Antoine* (CUF).

Auteurs latins

- Horace, *Satires*, I et II, 1 à 3 incluse (CUF).
- Sénèque, *Œdipe* (CUF, éd. 2002).
- Tacite, *Annales*, I et II (CUF, éd. 1990 ou éd. post.).
- Tertullien, *De pallio* (coll. Sources chrétiennes, 2007) et *De spectaculis* (coll. Sources chrétiennes, 1986)

CONCOURS INTERNE

Programme de littérature française

- François Rabelais, *Le Quart Livre*, in *Les Cinq Livres*, La Pochothèque, éd. J. Céard, G. Defaux et A. Simonin, 1994, pp. 871-1231.
- Madame de Sévigné, *Lettres de l'année 1671*, éd. R. Duchêne, Paris, Gallimard, coll. Folio, à paraître en mai 2012.

- Rousseau, *Les Confessions*, livres I à VI, éd. J. Voisine, revue par J. Berchtold et Y. Séité, , Classiques Garnier, 2011, pp. 1-315.
- Alfred de Musset, *On ne badine pas avec l'amour*, éd. B. Marchal, Paris, Gallimard, coll. Folio, 2010. *Il ne faut jurer de rien*, éd. S. Ledda, Paris, Gallimard, coll. Folio, 2011. *Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée*, éd. F. Duchamp, Paris, G.F., coll. Etonnants classiques, 2007.
- André Gide, *Les Faux-Monnayeurs*, Paris, Gallimard, coll. Folio, 1996 (ou éd. post.).
- François Truffaut, *Vivement dimanche !*, 1983, 106 minutes ; DVD Zone 2, Pal, MK2, 2004.

Programme de littératures grecque et latine

Auteurs grecs

- Sophocle, *Œdipe à Colone* (CUF, éd. 1999 ou éd. post.).
- Xénophon, *Le Banquet - Apologie de Socrate* (CUF), *Economique* (CUF).

Auteurs latins

- Horace, *Satires*, I et II, 1 à 3 incluse (CUF).
- Tacite, *Annales*, I et II (CUF, éd. 1990 ou éd. post.).

On pourra trouver les rapports des jurys :

<http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html>

L'AVENIR DE NOS DISCIPLINES

ACTIONS DE LA CNARELA : Rendez-vous avec le Conseiller du Ministre.

La CNARELA a demandé une audience auprès de M. le Ministre de l'Éducation Nationale le 20 mai 2012. Toutes les ARELA ont été invitées, à cette occasion, par Sylvie Pédroaréna, à envoyer un courrier à M. le Ministre. Nous reproduisons ci-dessous le compte rendu de l'audience, ces différentes lettres, avec des motions de l'APLAES.

Sylvie Pédroaréna
présidente de la CNARELA

Le 20 mai 2012

À Monsieur Vincent Peillon
Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Ministre,

Nombreuses sont les personnalités des mondes de la culture, des lettres et des sciences qui s'accordent à reconnaître l'intérêt des langues et cultures de l'Antiquité dans la formation de l'individu et du citoyen. Leur étude en effet, en favorisant la maîtrise de la langue française et l'acquisition de références culturelles communes, joue un rôle important dans l'intégration de tous les élèves.

L'image de discipline élitiste autrefois attachée aux langues et cultures de l'Antiquité est depuis longtemps dépassée. Les professeurs de lettres classiques renouvellent sans cesse leur pédagogie pour offrir aux élèves du XXI^e siècle qui le souhaitent un enseignement à leur portée sans pour autant renoncer à l'exigence ou à la qualité.

Cependant, malgré les déclarations officielles de ces dernières années, la rage d'économie qui a présidé à la préparation de la rentrée 2012 a des conséquences désastreuses sur le statut de nos options : ouverture d'un nombre de groupes insuffisant pour satisfaire toutes les demandes, horaires officiels non appliqués et sections regroupées au mépris des textes réglementaires, etc.

La CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes, regroupant 27 associations) vous demande instamment de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'à la rentrée 2012, dans tous les collèges et tous les lycées de l'ensemble des académies, tous les élèves qui souhaitent commencer (en 5^e ou en 2nde) ou poursuivre l'étude du latin et/ou du grec puissent le faire dans des conditions satisfaisantes.

Notre coordination sollicite également auprès de vous une audience afin de vous rencontrer et d'évoquer les points abordés ici.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

La présidente, Sylvie Pédroaréna

Compte rendu de l'audience au MEN du 19 juin 2012

La CNARELA, représentée par Hélène Frangoulis, Sylvie Pédroaréna et François Martin, a été reçue par Messieurs Jean-Paul Delahaye et Yannick Tenne, conseillers auprès de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, le mardi 19 juin de 14h30 à 15h30.

Sylvie Pédroaréna remercie Monsieur Delahaye d'avoir accordé rapidement cette audience. Après la présentation de chacun des participants, S. Pédroaréna présente la CNARELA et les activités des associations qui la constituent.

Elle rappelle que la défense des langues anciennes, dans laquelle des personnalités aussi prestigieuses que Jean-Pierre Vernant nous ont apporté leur précieux soutien, n'est pas nécessairement la vocation première de notre coordination. Son objectif principal est en effet la promotion du latin et du grec et la réflexion pédagogique concernant ces disciplines. Les professeurs de Lettres classiques se sont emparés des TICE : de nombreux collègues les intègrent dans leurs cours et certains sites sont très consultés.

Notre conception des langues anciennes n'est pas élitiste. Les références au vocabulaire, à la culture, à la langue française et aux autres langues vivantes font de l'étude des langues anciennes un moyen exceptionnel d'acquisition de la maîtrise de la langue et favorisent l'intégration de tous au sein d'une culture commune. Nous souscrivons donc à la notion de « langue de culture » développée par H. Wisman.

Sylvie Pédroaréna salue la publication du rapport de l'Inspection générale sur les langues et cultures de l'Antiquité. Elle annonce que la CNARELA a décidé de prendre le temps d'une analyse approfondie avant de se prononcer sur les propositions avancées.

Dans l'immédiat, la CNARELA demande que les langues anciennes soient l'objet d'une attention particulière dans le cadre du plan d'urgence pour la rentrée 2012.

Suit un dialogue déclinant les divers dysfonctionnements connus :

Au nom de l'équité sur le territoire national, nous dénonçons les seuils fixés par les rectorats. Monsieur Delahaye renchérit en nous citant les exemples suivants : dans l'académie de Nancy-Metz le seuil varie de 8 à 12 élèves ; dans celle de Nantes il est de 5 en grec et 10 en latin.

Nous soulevons le problème de la compatibilité des options, du respect des horaires nationaux qui sont amputés sous prétexte d'économies. Nous soulignons que les regroupements sont problématiques. Les enseignements sont parfois réduits à des clubs. Il y a vraiment urgence quand on voit de telles situations. Nous demandons une lettre de cadrage, des horaires fléchés et rappelons qu'on nous a trop habitués par le passé à nous opposer l'autonomie du chef d'établissement.

Monsieur Delahaye répond à propos de l'autonomie du chef d'établissement qu'il s'agit d'une expression dont la formulation est contestable : c'est l'établissement qui est autonome (CA, Conseil pédagogique, etc). Le chef d'établissement n'est pas le seul à décider (il représente le Ministre). On ne doit donc parler que d'autonomie des établissements.

Monsieur Delahaye fait alors le point sur les effectifs : en 5^e, 21% des élèves étudient le latin (167 227 élèves ; le chiffre était de 124 000 élèves il y a 6 ans et le pourcentage varie entre 21 et 23% selon les années) ; en 3^e, 15-18% des élèves étudient le latin (en chute) et 15 000-18 000 (autour de 2%) étudient le grec ; les effectifs sont stables en 2nde (autour de 5,5% en latin, 1,3% en grec).

Sylvie Pédroaréna fait remarquer qu'on nous reproche souvent de perdre trop d'élèves au lycée mais que la sappe des enseignements, les horaires dissuasifs, les répartitions sur plusieurs classes, qui obligent à des alignements et donc à des horaires en début ou en fin de journée dans les emplois du temps, ne peuvent que décourager les bonnes volontés. La réforme du lycée a aggravé la situation à cause de la complexité du dispositif enseignement d'exploration/option. Sylvie Pédroaréna rappelle que le logiciel Affelnet ne prend pas en compte les langues anciennes.

Monsieur Delahaye prend note et nous encourage à poursuivre nos réflexions. Il évoque les nouveaux programmes en nous demandant notre avis. François Martin répond qu'ils établissent davantage de correspondances avec les autres disciplines, français, histoire, langues vivantes, sciences. Sylvie Pédroaréna ajoute que ces programmes placent nos disciplines au centre des enseignements.

Interrogés sur le socle commun, nous rappelons que lors des audiences précédentes, on nous a toujours dit que les langues anciennes « étaient partout », mais que nous considérons qu'elles ne sont en fait reconnues nulle part. Monsieur Delahaye nous conseille alors de nous emparer des possibilités offertes par le socle commun. François Martin précise que c'est déjà le cas, par exemple avec la nouvelle épreuve d'Histoire des arts au Diplôme national du Brevet en 3^e : dans les œuvres présentées, les langues anciennes, par leurs apports très riches dans le domaine des arts, peuvent réellement avoir une place de choix.

Monsieur Delahaye a entendu notre message au niveau des urgences. Il nous a reçus rapidement, seulement deux jours après le résultat des élections législatives. Les annonces, dit-il, ne peuvent pas être faites avant un premier état des lieux : la rentrée 2012 n'a pas été préparée par le nouveau ministre. Les 14000 suppressions de postes sont un point noir qui va mettre du temps à disparaître. De plus, on assiste à une vraie crise des vocations, particulièrement en langues anciennes avec des postes non pourvus mais c'est aussi le cas dans de nombreuses autres disciplines : le vivier est à sec. Monsieur Delahaye rappelle que le Président de la République a promis la création de 60000 postes dans l'éducation mais que la tâche est particulièrement

difficile quand on prend en compte la situation actuelle. Il faudra du temps pour redonner de la confiance et prendre un nouveau départ.

Monsieur Delahaye rappelle les mesures envisagées pour la rentrée : 1000 emplois dans le 1er degré, augmentation des adultes dans le 2nd degré (assistants d'éducation, CPE, auxiliaires de vie scolaire pour les élèves handicapés). Pour les enseignants, l'urgence porte sur les stagiaires avec dès septembre 3h de décharge, ce qui n'est pas un geste simple quand on sait que 1400 à 1500 postes vont devoir de ce fait être réinjectés dans le système, sans qu'on puisse être assuré d'avoir les personnels nécessaires à la rentrée pour occuper ces postes. Monsieur Delahaye entend nos urgences mais parle de choix et d'une précipitation dans une rentrée qui n'a pas été préparée par l'équipe actuellement en place.

Sylvie Pédroaréna insiste en évoquant les ajustements qui peuvent intervenir même après la rentrée. Elle demande qu'il puisse y avoir un message aux Recteurs pour la rentrée 2012. Monsieur Delahaye prend note.

Sylvie Pédroaréna souhaite aborder ensuite les problèmes du supérieur et du recrutement : elle évoque l'effondrement des candidats aux concours à cause de la mastérisation et passe la parole à Hélène Frangoulis.

Hélène Frangoulis évoque les rapports publiés en 2011 pour faire le bilan de la mastérisation (rapport Jolion, propositions de la Conférence des Directeurs d'IUFM, rapport Groperrin). Ces rapports constatent les problèmes de dysfonctionnement de la mise en place de la mastérisation (diversité des tâches pour les étudiants, trop lourde charge de travail, problèmes de calendrier) et avancent un certain nombre de propositions inquiétantes. La CNARELA souhaite donc sur plusieurs points une prise de position de la part des représentants du MEN :

- le rapport Jolion demande le remplacement du concours par le Master et le recrutement des enseignants par entretien avec le chef d'établissement. La CNARELA rappelle qu'un concours national est indispensable pour une évaluation identique sur l'ensemble du territoire.

- le rapport Jolion considère qu'un concours disciplinaire est inadapté et déconnecté de l'exercice d'une profession. La CNARELA considère que la formation professionnelle ne peut s'appuyer que sur une formation disciplinaire.

- le rapport Groperrin envisage la suppression du concours externe de l'agrégation. Quelle est la position du MEN ?

- Hélène Frangoulis rappelle que la CNARELA est attachée à des concours de Lettres classiques distincts des concours de Lettres modernes.

- Hélène Frangoulis rappelle la position de la CNARELA sur l'épreuve « Agir en fonctionnaire de façon éthique et responsable », qui peut entraîner des dérives idéologiques selon l'application qui en est faite.

- la CNARELA prend acte des allègements de service prévus pour les stagiaires à la rentrée 2012. Qu'en sera-t-il en 2013 ? Le MEN prévoit-il le rétablissement d'une véritable année de stage ?

- le CAPES externe de Lettres classiques comporte actuellement deux épreuves écrites (dont une seule de langue ancienne, avec le choix d'une dominante en latin ou en grec) et deux épreuves orales. Le choix d'une dominante pose problème car les professeurs de Lettres classiques sont trivalents. Trois épreuves écrites et trois épreuves orales permettraient une évaluation complète des futurs enseignants.

- Au CAPES de Lettres modernes, il n'y a plus de possibilité de passer une épreuve de langue ancienne. Le rétablissement de cette épreuve permettrait aux professeurs de lettres modernes de connaître les origines de la langue qu'ils auront à enseigner.

- Au CAPES interne, l'épreuve d'admissibilité consiste maintenant en un dossier de validation des acquis de l'expérience. Une épreuve disciplinaire permettrait de mieux sélectionner les candidats.

Monsieur Delahaye nous apporte les réponses suivantes :

La formation est ce par quoi le MEN a commencé car elle est à reconstruire complètement, qu'il s'agisse de la formation initiale ou de la formation continue. Le travail sera engagé dès cet été et débouchera sur une nouvelle loi d'orientation, issue d'une réflexion avec les partenaires concernés. Des Écoles Supérieures du Professorat de l'Éducation, internes aux universités, seront mises en place. Un cahier des charges précis définira ce qu'est un enseignant, la place et la nature des concours : rien n'est arrêté pour l'instant. À propos du rapport Jolion, Monsieur Delahaye fait remarquer que le gouvernement a changé et que ce rapport est par conséquent caduc. Il n'y aura pas de remplacement d'un statut par un contrat ni des concours par un simple entretien avec un chef d'établissement.

Sylvie Pédroaréna insiste sur le fait que l'épreuve « Agir en fonctionnaire » ne doit pas dériver vers un contrôle idéologique.

Monsieur Delahaye répond que l'épreuve par elle-même n'est pas un problème mais que sa place et son contenu seront sans doute revus.

Hélène Frangoulis précise que la place de l'épreuve (intégrée à la leçon dans le concours de l'Agrégation) risque de fausser l'évaluation d'une épreuve disciplinaire.

Monsieur Delahaye nous assure qu'il a entendu qu'il fallait séparer les deux épreuves.

Le temps qui nous était accordé étant écoulé, l'entretien prend fin. Nous remercions nos interlocuteurs pour la qualité de leur écoute. Cependant, tout en étant conscients du nombre de problèmes que le nouveau ministère doit résoudre, nous attendons avec impatience la traduction concrète des bonnes intentions qui ont été affichées.

Lettre de l'ARELABOR



CNARELA



Association Régionale des Enseignants
de Langues Anciennes de l'académie de
Bordeaux.

Bordeaux, le 18 juin 2012.

Sébastien Rajah,
Yannick Cariou, co-présidents.
Courriels : sebastien.rajah@gmail.com
y.cariou.lc@gmail.com

A Monsieur Vincent Peillon,
Ministre de l'Éducation Nationale.

Monsieur le Ministre,

Quelques semaines après l'élection d'un candidat à la présidence de la République qui a beaucoup insisté tout au long de sa campagne sur la priorité qu'il voulait donner à l'éducation, mais également sur l'importance qu'il accordait à la culture et aux valeurs humanistes qu'il convient de défendre dans un contexte mondialisé parfois hostile, et au lendemain d'une élection législative qui lui offre les moyens de ses ambitions, nous nous félicitons de voir les représentants de notre confédération nationale être reçus par vos services, et nous tenons à rappeler que nous partageons entièrement les interrogations transmises dans un courrier qui vous a été adressé le 20 mai 2012 par la Présidente de la Cnarela qui vous alertait sur la situation préoccupante de l'enseignement des langues anciennes dans l'ensemble des Académies.

Car si votre prédécesseur a bien voulu initier des Rencontres autour des Langues Anciennes, la situation au quotidien de l'enseignement du latin et du grec ne laisse pas de nous inquiéter, notamment dans notre Académie. Loin de tout passéisme dont on voudrait trop souvent les affubler, les enseignants des Langues et Cultures de l'Antiquité se sont depuis longtemps montrés innovants, par choix comme par obligation, tant dans leurs pratiques pédagogiques que dans leur utilisation des nouveaux outils qui leur sont proposés, des tableaux numériques aujourd'hui plus que familiers à beaucoup d'entre eux, aux vidéos, sites internet, blogs, et autres Facebook et Twitter...Malgré cette réalité, à laquelle il faut ajouter les excellents résultats de nos élèves aux examens comme aux concours auxquels ils participent, leur implication en dépit des difficultés qui leur sont parfois créées, tout comme l'engagement fécond de nos collègues dans la vie de leurs établissements et dans la promotion d'actions qui assurent à ceux-ci une grande visibilité, malgré cette réalité donc, nous ne

pouvons que déplorer ce qui nous semble un abandon de plus en plus généralisé d'un enseignement riche et formateur de ce que nous considérons toujours comme « les humanités ».

Ainsi, rien n'est souvent fait pour permettre une scolarité normale aux élèves désireux de choisir l'une ou l'autre de ces options : au nom de l'autonomie dévolue aux chefs d'établissements, nombre d'entre eux ne respectent pas les horaires légaux qui y sont affectés, rognant dessus quant ils n'imposent pas des regroupements allant à l'encontre de toute logique pédagogique, qui vont jusqu'à mettre ensemble des élèves de seconde, de première et de terminale, dont on peut se demander entre autres choses comment ils peuvent ainsi préparer sérieusement l'examen du baccalauréat. Et cela ne concerne que les élèves autorisés à suivre ces cursus... En effet, on voit se généraliser une pratique visant à dissuader les volontaires de choisir le latin en classe de cinquième, car même si l'on nous reproche parfois le faible nombre de ces volontaires, il semble paradoxalement insupportable à certains chefs d'établissements de devoir ouvrir plus d'une section. Il est de plus particulièrement étonnant de voir que ne sont pas orientés dans des lycées leur offrant cette possibilité des élèves entrant en seconde et désireux de poursuivre ou de commencer leur apprentissage de l'une des Langues et Cultures de l'Antiquité, voire des deux. Tout semble au contraire fait depuis la réforme du lycée pour supprimer ces sections, et décourager les éventuelles vocations.

Quand les cours ont lieu, mieux vaut que rien n'arrive au professeur en charge, car rien n'est alors prévu pour le remplacer, même si ce remplacement est prévisible de longue date : congé maternité, départ à la retraite en cours d'année etc. Au contraire, les postes de Lettres Classiques sont bien souvent transformés en postes de Lettres Modernes au moment des départs à la retraite, et l'absence de TZR sur l'Académie empêche toute flexibilité. Tout viendrait nous répond-on au quotidien de dotations horaires trop faibles... Si tel est vraiment le cas, ces horaires d'enseignement ne pourraient-ils pas dès lors être sanctuarisés par une institution dont nous espérons qu'elle systématiserait l'égalité républicaine et non qu'elle cautionne toutes les dérives auxquelles nous assistons ? Est-il véritablement acceptable que rien ne soit fait pour garantir le respect d'horaires et d'enseignements définis par des textes officiels dont nous avons peut-être le tort de croire qu'ils ont force de loi sur le territoire de la République ? Comment comprendre que tout semble avoir été fait pour que nos latinistes et nos hellénistes se tournent vers le secteur privé pour pouvoir suivre un enseignement convenable que l'on nous empêche dans un nombre croissant d'établissements de leur fournir ?

Nous voyons plutôt tous les efforts de nos autorités de tutelle tendre vers la promotion de sections européennes qui occupent toute leur attention et leurs moyens... Si officiellement rien n'interdit à un élève d'être en section européenne et de suivre une option de langue ancienne, nous avons énormément de retours de collègues dénonçant l'impossibilité qu'il y a chez eux à le faire, et les pressions pesant sur leurs meilleurs éléments pour qu'ils abandonnent latin ou grec au profit d'une section européenne.

La situation à l'Université ne peut donc que nous inquiéter, et le nombre d'étudiants préparant les concours de recrutement (4 à Bordeaux) semble un bon indicateur de ce que cette déconstruction systématique entraîne. Et comment ne pas s'affliger de la disparition du grec dans la plupart des établissements ? A l'heure où la complexité du monde les environnant ne cesse de croître, comment penser que la compréhension du monde et de la pensée grecque ne pourrait pas aider nos élèves et nos étudiants à avancer et à clarifier leurs idées ? Et que penser de ces générations à venir que plus rien ne reliera à leur passé et à leur culture latine et grecque, pour qui Socrate ne sera plus qu'un robot électronique et Virgile un héros d'une bande dessinée infantile ?

Il n'est pas sûr que l'une des initiatives que nous déplorons dans notre Académie et dans d'autres nous permettent d'aller dans le bon sens : on voit de plus en plus de professeurs de lettres

modernes invités à remplacer leurs collègues de lettres classiques, et dispenser un enseignement pour lequel ils n'ont reçu aucune formation réelle, tant pédagogique que disciplinaire. On ne s'improvise pas enseignant de latin ou de grec, et cette négation de la spécificité de notre enseignement nous choque particulièrement. Ce ne sont pas une ou deux journées de formation sur le tas qui peuvent remplacer plusieurs années d'études linguistiques et culturelles. Nous nous émouvons donc de ces initiatives et rappelons la nécessité qu'il y a à notre sens de garantir à tous les élèves la possibilité de choisir des options si utiles et nécessaires à leur formation de citoyens et d'adultes éclairés et responsables, dans les conditions optimales d'un enseignement délivré par des professeurs engagés et qualifiés.

C'est donc avec beaucoup d'attente et d'espoir, monsieur le Ministre, que nous envisageons cette réunion et vos premières décisions concernant l'avenir et le présent des Langues et Cultures de l'Antiquité.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

Yannick Cariou

Sébastien Rajah

Lettre de l'APLAAL

Villeneuve d'Ascq, le 14 juin 2012

A Monsieur J.-P. Delahaye
Conseiller spécial du ministre
Cabinet du ministre
Ministère de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Monsieur le Conseiller,

Vous devez recevoir mardi prochain une délégation de la CNARELA. A cette occasion je me permets d'attirer votre attention sur les obstacles nombreux que rencontrent les enseignements de langues et cultures de l'antiquité dans la région Nord Pas de Calais.

Pour ne prendre que le cas du lycée, depuis 2010, les collègues ont attiré notre attention sur les graves conséquences que l'application de la réforme « Chatel » avaient entraînées pour les langues anciennes dans les lycées et particulièrement en classe de seconde. Il est souvent impossible aux établissements de proposer les langues anciennes à la fois en enseignement d'exploration et en enseignement facultatif. Des baisses d'effectifs de 40 à 60 % ont pu être observées dans certains lycées. En outre, les chefs d'établissement décidant désormais en dernier ressort de la dotation horaire et de l'attribution aux différentes disciplines, les retombées sur l'enseignement des langues et cultures de l'antiquité sont désormais importantes et viennent s'ajouter aux sempiternelles difficultés d'emploi du temps et au manque criant d'enseignants de lettres classiques dans les lycées comme dans les collèges. Nous avons, dès 2008, attiré l'attention de l'ensemble des parlementaires de la région sur les dangers de la réforme du lycée de ce point de vue et avons rencontré, fin 2009, le député maire de Lomme, Monsieur Yves Durand, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale pour lui faire part de nos inquiétudes, qui devaient se révéler justifiées.

La question des langues et cultures de l'antiquité dépasse largement les aspects purement techniques de l'organisation des options dans notre système éducatif. La question est de savoir si l'école de la République veut ou non laisser ses élèves ignorants des origines de notre civilisation. Cette question peut certes paraître anachronique et inutile à bon nombre de nos contemporains ; mais oublier totalement les fondements de notre culture et de notre système politique et les faire oublier à nos jeunes concitoyens, c'est aussi fragiliser notre démocratie et notre République. La place réservée à la culture par Monsieur le président de la République dans son programme de campagne électorale nous fait espérer que les nouvelles autorités gouvernementales seront sensibles à ces questions. Nous ne doutons pas, de surcroît, que la question des humanités préoccupe au premier chef Monsieur le ministre de l'Éducation nationale, qui y a consacré une grande part de sa vie intellectuelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma haute considération,

Pour l'Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Académie de Lille (APLAAL),
Jean-Christophe Jolivet
Professeur de langue et de littérature latines
Université Charles de Gaulle - Lille 3
BP 60149
59653 Villeneuve d'Ascq cedex
jean-christophe.jolivet@univ-lille3.fr

Lettre de l'ARELACler

Association ARELACler
(Association Régionale
des Enseignants de Langues Anciennes)
affiliée à la coordination nationale CNARELA
29, Bd Gergovia
63037 Clermont-Ferrand Cedex



Clermont-Ferrand, le 13 juin 2012

à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

OBJET : soutien à la demande d'audience de la CNARELA

Monsieur le Ministre,

Peut-être est-ce une chance pour nous que l'annonce de votre arrivée corresponde à un moment crucial de la défense des Langues Anciennes, combat que notre association mène inlassablement depuis plus de vingt ans, mais aujourd'hui la situation est encore plus paradoxale que précédemment.

En effet, le discours officiel semble complètement imprégné de cette évidence que l'étude des langues et cultures de l'Antiquité grecque et romaine sert à la fois à souder la communauté nationale et européenne à travers une culture commune, à réfléchir sur l'histoire, à comprendre les phénomènes linguistiques, et plus généralement à prendre un recul salutaire sur ce qu'est l'humanité. Les programmes, les horaires officiels semblent confirmer cette orientation.

Et pourtant, dans le même temps, la logique des économies à faire, la restriction continue de la Dotation Horaire Globale, poussent de nombreux chefs d'établissement à limiter les langues anciennes par tous les moyens possibles : horaires dissuasifs, numérus clausus, diminution des horaires, regroupement de 2, 3 ou même 4 niveaux, rétention d'information au moment de l'inscription, exigence d'un nombre élevé d'élèves pour maintenir la section. A cela s'ajoute une absence totale de remplaçants, qui laisse des classes sans professeur pendant plusieurs mois, épuisant la motivation des élèves. Le faible nombre d'étudiants qui persiste au niveau lycée appauvrit le vivier de l'Université et nous avons vu ces dernières années le nombre de postes au CAPES de lettres Classiques être supérieur au nombre de candidats ! Dans notre académie, un poste de LC un peu rural a beaucoup de mal à être pourvu (on l'a vu dernièrement à Mauriac, dans le Cantal).

Le rapport des Inspecteurs généraux P. Soler et C. Klein dit d'ailleurs tout cela excellemment.

La nouvelle génération de professeurs de Lettres Classiques est particulièrement motivée, elle qui a dû franchir tous ces obstacles. C'est souvent grâce à leur détermination et à leur charisme que le latin et le grec se maintiennent envers et contre tout. Ils-elles se sont approprié les méthodes innovantes introduites par la réforme de 1996 et savent susciter la curiosité de leurs élèves; leur enseignement entre pleinement dans le socle commun et s'adresse à tous. Ils-elles récusent complètement les accusations d'élitisme et d'archaïsme qui n'ont plus lieu d'être.

Mais il faut leur permettre d'exercer leur métier dans des conditions supportables et cesser de détourner les élèves de cette option. Il faudrait que les Langues Anciennes retrouvent la place qu'elles méritent, en particulier dans la filière littéraire du lycée, et que les horaires officiels soient au moins respectés, sans parler d'interdire cette étonnante pratique du numérus clausus qui prive illégitimement des élèves de l'enseignement auquel ils ont droit.

Dans notre Académie, nous avons la chance d'avoir rencontré notre nouveau Recteur, Madame Campion, qui nous a écoutés et compris. Mais nous savons bien que même les Recteurs sont soumis à la loi comptable, que seul le gouvernement peut orienter.

Nous soutenons donc complètement notre coordination nationale que vous allez recevoir bientôt.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre plus profond respect.

La présidente de l'ARELACler, Emmanuelle Lachaume

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emmanuelle Lachaume', with a long horizontal stroke extending to the right.

Lettre de l'AGAP



Association pour la promotion et la défense du Grec et du latin à Aix et en Provence

Gap, le 12 juin 2012

Anne-Marie CHAZAL
Présidente de l'AGAP-CNARELA

**À Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation nationale**

Monsieur le Ministre,

Au nom de notre association régionale, l'AGAP-CNARELA qui rassemble à ce jour environ deux cents professeurs de Lettres classiques dans l'Académie d'Aix-Marseille, je souhaite attirer votre attention sur les problèmes et difficultés que nous devons affronter depuis quelques années déjà et qui se sont multipliés et accentués depuis quelques mois.

Dans notre académie, devant la pénurie de professeurs de Lettres classiques provoquée à la fois par la mastérisation des concours de recrutement et par l'ignorance de la valeur et de la réglementation qui régissent notre statut, le rectorat s'est dit contraint de « redéployer » les professeurs sans aucune explication. Nous avons découvert à cette occasion que notre statut de professeur de Lettres était en partie nié puisque les autorités rectorales ne reconnaissent plus notre compétence à enseigner le Français et la Littérature française.

Nous avons protesté et nous protestons encore contre cette ignorance manifeste de nos compétences et de notre statut et tenons à rappeler que nous sommes des professeurs de langues, de littératures et de cultures française, grecque et latine à égalité : c'est ce qui fait toute la grandeur et l'intérêt de nos études et de notre enseignement, qui a vocation à établir des liens transversaux et cohérents entre les différentes disciplines de l'enseignement secondaire. Le rapport de l'Inspection générale, rendu public dernièrement, le signale de façon très claire.

Nous œuvrons passionnément à la promotion de notre discipline et souhaitons donc qu'elle soit reconnue, non pas comme élitiste et dépassée mais comme porteuse d'innovations et de progrès : il faut que les chefs d'établissement comprennent que c'est un enseignement qui a exactement la même valeur que les autres et qui ne doit pas servir de « valeur d'ajustement » pour régler des problèmes de dotation horaire ou d'emploi du temps.

En effet, de nombreux professeurs de Lettres classiques n'arrivent pas à obtenir l'horaire réglementaire de leur discipline, qui est de 2 heures en Cinquième, 3 heures de la Troisième à

la Terminale pour le Latin, 3 heures de la Troisième à la Terminale pour le Grec, sous prétexte de « groupes réduits » ; lesdits groupes peuvent parfois « se réduire » à 25 élèves ! Souvent, les mêmes professeurs doivent accepter aussi d'enseigner à un groupe constitué de deux niveaux différents : cela leur interdit d'appliquer les préconisations pédagogiques et les programmes des Instructions Officielles, privant ainsi de nombreux élèves de leur droit à l'égalité républicaine des études et des chances au moment des épreuves du baccalauréat. Et nous ne parlons pas des horaires dissuasifs et de l'attitude désinvolte de l'administration des établissements pour l'organisation de nos enseignements.

Nous souhaitons donc que les professeurs et leurs élèves, qui continuent de travailler dans des conditions souvent difficiles, soient traités et considérés avec le même respect et la même attention que les autres en ayant des horaires « normaux » et dans le respect le plus strict de la réglementation de l'Éducation nationale.

En outre, nous insistons pour que les trois langues, littératures et cultures que nous enseignons soient considérées de la même façon dans les concours et dans les grilles d'enseignement de la Sixième à l'Université : le sort qui est fait au Grec dans les lycées et les universités nous inquiète particulièrement. Cette discipline, loin d'être « exotique » ou anecdotique comme d'aucuns le prétendent, nous paraît essentielle à la compréhension et à la continuité de notre propre civilisation qui en est issue et qui continue d'y puiser non seulement du vocabulaire, mais aussi des idées politiques, philosophiques et scientifiques.

Il nous semble donc indispensable que toutes les mesures nécessaires soient prises pour qu'à la rentrée prochaine, tous les élèves de France puissent avoir accès à cet enseignement qui reste une demande importante de leurs parents. Pour cela, il faudrait faire disparaître le numerus clausus plus ou moins officiel à l'entrée en cinquième qui empêche actuellement l'accès aux langues anciennes à certains élèves qui le demandent, dans l'académie d'Aix-Marseille, rappeler que les enseignements de Langues et Cultures de l'Antiquité sont parfaitement compatibles avec toutes les autres options et que tous les lycéens doivent avoir accès à l'enseignement des langues anciennes non seulement dans la perspective des examens et des concours, mais aussi dans celle de leur future citoyenneté.

En vous remerciant de l'attention que vous donnerez à ce courrier, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à mon respectueux dévouement.

Anne-Marie CHAZAL

Professeur de Lettres classiques
Lycée Aristide Briand – 05000 Gap
Université d'Aix-Marseille – MMSH – 13100 AIX-EN-PROVENCE
Présidente de l'AGAP-CNARELA

Association pour la défense et la promotion du Grec et latin à Aix et en Provence

AGAP-CNARELA MMSH 5 rue du Château de l'Horloge 13094 AIX-EN-PROVENCE CEDEX 2
agap@mmssh.univ-aix.fr – <http://agap.mmssh.univ-aix.fr>

ARDELAC – CNARELA



τὰ ζῶα χρέτει

Association Régionale des Défenseurs de l'Enseignement des Langues Anciennes de l'Académie de Créteil
(Membre de la Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes)

Mireille Ko
44 avenue de Stalingrad
93230 ROMAINVILLE
ardelac@free.fr

Karine Juillien
Présidente de l'ARDELAC

Le 15 juin 2012,

À Monsieur Vincent Peillon,
Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

Les récentes Rencontres « Langues anciennes et mondes modernes, refonder l'enseignement du latin et du grec » organisées par la DGESCO en collaboration avec l'Inspection Générale, la création du Prix Jacqueline de Romilly pour l'innovation pédagogique et la publication d'un rapport de l'Inspection Générale le 25 mai 2012 montrent que le latin, deuxième langue étrangère la plus enseignée en France, et le grec ancien, loin de ne concerner qu'une minorité, se trouvent au cœur des préoccupations actuelles.

La Présidente de la CNARELA, dans un courrier daté du 20 mai 2012, vous a alerté sur les difficultés auxquelles sont pourtant confrontées nos disciplines. L'ARDELAC souscrit pleinement aux points évoqués dans ce courrier.

L'académie de Créteil, qui regroupe de nombreux établissements difficiles, où les conditions d'exercice sont peu enviées et effraient souvent les jeunes collègues qui y sont massivement nommés, a toujours conservé une dynamique remarquable dans l'enseignement des Langues Anciennes. Les chiffres font état de la vivacité de ces dernières, à l'opposé de l'image élitiste qui reste vainement attachée à nos enseignements : entre 2000 et 2009, pour le latin en Première et Terminale, les effectifs sont passés de 1814 à 2692 élèves et, pour le grec en Seconde, de 380 à 615 ; le travail entrepris dès le collège est en étroite corrélation avec l'augmentation de ces effectifs.

Derrière cette séduisante vitrine se cache toutefois une réalité de terrain beaucoup plus sombre au sujet de laquelle nous souhaitons vous alerter. Ces trois dernières années, malgré le travail engagé, les efforts, voire les sacrifices de chacun et les innovations dans un contexte d'attaques permanentes jamais vu dans l'éducation, nous avons constaté les effets dévastateurs d'une politique nationale ayant pour seule finalité l'économie des moyens, sans considération aucune pour les élèves ou leurs familles. Le caractère optionnel du latin et du grec les a exposés, plus encore que d'autres disciplines, aux plus dangereuses dérives, à tous les niveaux.

Aujourd'hui, malgré un cadre national très clair, les horaires officiels ne sont par exemple toujours pas respectés dans de très nombreux lycées de l'académie, phénomène accentué par la récente réforme du lycée et le poids toujours plus important accordé aux seuls chefs d'établissement qui sont contraints à des coupes plus ou moins discutables dues aux diminutions drastiques des Dotations Horaires Globales. À chaque fois que la CNARELA a interpellé l'ancien ministère sur ces problèmes d'horaires, l'autonomie des chefs d'établissement lui a systématiquement été opposée. Pourtant, comment passer équitablement une épreuve du Baccalauréat dans le cadre d'un horaire hebdomadaire diminué de façon totalement arbitraire avec le consentement des autorités académiques ? Pourquoi les camarades d'un autre établissement, d'une autre académie pourraient-ils bénéficier de trois heures pour travailler, comme le prévoient les instructions officielles, alors que d'autres ne sont autorisés à le faire que pendant deux heures (cas de nombreux lycées de

Seine-Saint-Denis) ? Peut-on dans ce cas parler encore d'examen « national » ? Que dire par ailleurs des regroupements sur plusieurs niveaux, des « seuils » illégaux imposés pour contraindre à la fermeture de sections (en grec par exemple dans un lycée de Seine-et-Marne), des emplois du temps aberrants ? Ces situations ubuesques, dont les élèves et leurs familles, souvent démunies, sont les premières victimes, se sont progressivement répandues.

En collège, chaque année, trop d'élèves ne peuvent pas s'inscrire en latin en 5^e faute de place et en sont dissuadés par des chefs d'établissement, par la mise en place d'emplois du temps défavorables, comme l'a souligné le rapport de l'Inspection Générale, parfois même par une sélection aux critères opaques qui va à l'encontre des principes et des valeurs que notre association a toujours défendus. À l'heure actuelle, de nombreux collèges (à Chelles, Bussy ou Bagnolet par exemple) ont entre 30 et 40 inscrits en latin pour la rentrée prochaine, sans avoir la certitude que les heures correspondant à un deuxième groupe soient attribuées, au grand dam des familles.

À ces dérèglements s'ajoute le manque de professeurs, de plus en plus problématique dans notre académie où la demande est pourtant très forte. Les remplacements prévus ne sont plus assurés faute de personnels suffisants et qualifiés. Les élèves sont ainsi privés d'un enseignement qu'eux et leurs familles sont en droit d'exiger et qu'ils réclament. Des collègues enseignant en collège, dont la volonté et l'engagement ne peuvent qu'être distingués, sont contraints d'accepter, pour assurer la réussite des élèves et la continuité des enseignements, de faire cours dans les lycées voisins qui n'obtiennent pas de remplaçant (Provins, Seine-et-Marne). On a même dû faire appel à des enseignants de Lettres Modernes pour assurer ici et là l'enseignement du latin et mettre en place une formation académique spécifique pour ces derniers, qui n'ont pas les connaissances nécessaires en didactique des Langues Anciennes, au risque d'amoinrir la qualité de ces enseignements.

Il faut donc mettre un terme à la suppression des postes de Lettres Classiques dans les collèges et les lycées et cesser d'accepter que les départs à la retraite ou les mutations occasionnent presque systématiquement des fermetures ou des transformations de postes de Lettres Classiques en postes de Lettres Modernes, selon la volonté du chef d'établissement.

Enfin, les effets dévastateurs de la réforme dite de la « mastérisation » rendent encore plus pesantes les inquiétudes pour l'avenir de nos disciplines. Les conditions actuelles dans lesquelles les nouveaux enseignants sont recrutés et entrent en fonction, particulièrement dans une académie sensible, font en effet craindre le pire. On a malheureusement déjà constaté ces deux dernières années un nombre important de démissions de jeunes professeurs et une chute sensible du nombre d'inscrits aux concours de l'enseignement.

Même si, parfois, l'implication courageuse de certains chefs d'établissements et des IA-IPR de Lettres permet de sauvegarder des sections ou d'en créer, comme nous avons pu le constater récemment à Alfortville (94) où, contre l'avis du rectorat, un Proviseur a décidé de proposer un enseignement de latin sur fonds propres à la rentrée prochaine, alors qu'il avait disparu depuis longtemps, les enseignements de Langues et Cultures de l'Antiquité vivent dans une situation précaire et ne peuvent donc remplir pleinement et équitablement leur fonction auprès des élèves. L'ARDELAC salue ces initiatives individuelles et ponctuelles mais déplore que des solutions plus générales et plus justes ne soient pas trouvées.

Toutes ces difficultés mettent gravement en péril des enseignements que l'Éducation dite Nationale propose à tous les élèves dans les textes officiels sans être en mesure de les assurer dans les conditions promises, amoindrissant ainsi la qualité d'un parcours de réussite scolaire auquel tous ont pourtant droit.

Nos élèves ont besoin de votre soutien.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien porter à ma démarche, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Karine Juillien,
Présidente de l'ARDELAC



G.E.L.A.H.N.

Groupe d'Enseignants de Langues Anciennes de Haute-Normandie

Association affiliée à la C.N.A.R.E.L.A.

Site : www.gelahn.asso.fr

Contact : fgregoir@club-internet.fr

Rouen, le 18 juin 2012

Sandrine Georgelin,
présidente du GELAHN

à

Monsieur Vincent Peillon,
Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

Dans un courrier qui vous a été adressé le 20 mai 2012, la Présidente de la CNARELA vous alertait sur la situation préoccupante de l'enseignement des langues anciennes dans l'ensemble des Académies.

Au nom de notre association régionale le GELAHN-CNARELA, qui représente les professeurs de Lettres classiques de l'académie de Rouen, je souhaite attirer plus particulièrement votre attention sur les problèmes et difficultés que nous devons affronter depuis de nombreuses années déjà et qui se sont multipliés et accentués depuis quelques mois.

Sans entrer dans le détail, nous recensons dans notre académie plusieurs pratiques récurrentes de l'administration, dont le but semble être de réduire par tous les moyens, en dépit même de leurs souhaits, l'accès des élèves à l'étude du latin ou du grec.

En collège, l'accès des élèves de 5e au latin est limité artificiellement par l'effectif fixé arbitrairement par le rectorat des mois à l'avance par le biais de la dotation horaire globale, indépendamment de la réalité des vœux des familles intervenant chronologiquement bien après, au dernier trimestre de 6e. C'est ainsi que certains collèges ne disposent que d'un groupe de latin de 5e, contraignant de fait les directions d'établissement à fixer un *numerus clausus* et à interdire l'étude du latin à certains élèves qui le désirent ; or, dans une optique républicaine, tous les élèves devraient avoir accès au savoir et aux disciplines de leur niveau arrêtés par les textes officiels en dehors de toute orientation, et pouvoir choisir une option – qui étymologiquement et institutionnellement constitue bien un choix offert à tous.

Une telle pratique malthusienne crée bien évidemment des disparités entre collèges, selon les moyens qui leur sont offerts par le rectorat, et contribue à nuire au principe de l'égalité de l'enseignement sur tout le territoire.

En lycée, la situation des langues anciennes offre un visage très inégalitaire et négatif le plus souvent, en raison des choix opérés, en dehors de tout texte officiel, par les chefs d'établissement dans le cadre de l'autonomie.

Dans beaucoup de lycées, les horaires officiels ne sont pas respectés, passant le plus souvent des trois heures officielles hebdomadaires à deux heures, voire moins. Les dotations horaires globales trop étroites conduisent à des arbitrages entre disciplines au détriment des langues anciennes, et nuisent à la cohérence des établissements.

Dans d'autres cas, cet horaire restreint se combine à des regroupements anti-pédagogiques de plusieurs niveaux (Seconde, Première et Terminale) dans la même classe, nuisant aux apprentissages de tous et menant à des choix d'enseignement insolubles, dans un cadre horaire réduit parfois à une heure et demie par semaine.

On assiste également à des mises en œuvre très différentes, d'un lycée à l'autre, de la réforme du lycée : par exemple, certains établissements inscrivent d'autorité le latin et le grec dans la liste des enseignements facultatifs et contraignent les élèves à prendre auparavant deux matières d'exploration ; une telle charge d'emploi du temps conduit naturellement les élèves à ne plus demander le latin ou le grec au lycée. Or les textes officiels ont donné au latin et au grec le double statut, au choix de l'élève, d'enseignement d'exploration ou d'enseignement facultatif. Les chefs d'établissement eux-mêmes dérogent donc aux règlements.

Enfin, en premier et en second cycle, l'étude du latin et du grec se heurte à des choix d'établissement qui attribuent à des matières ou à des projets locaux des heures qui devraient revenir en priorité aux disciplines fixées par les textes officiels. C'est ainsi que des langues anciennes ne bénéficient pas des horaires nationaux, c'est ainsi également que des établissements font passer les sections européennes, dispositif non national, avant les options officielles, et interdisent le cumul de la classe européenne et de l'option latin ou grec, que ce soit en collège ou en lycée, alors que cette incompatibilité n'est fixée par aucun règlement.

Dans tous les cas de figure, l'égalité républicaine est battue en brèche, et la disparité des pratiques induit la rupture de l'équité dans le traitement des élèves.

Dans tous les cas de figure, il s'agit d'une restriction artificielle des effectifs de langues anciennes, dans les deux cycles, et de mépris à l'égard des demandes des familles et de la lettre et de l'esprit des textes officiels.

Dans tous les cas, le désir d'instruction et l'autorité de l'institution sont bafoués.

Pire : cette baisse artificielle a jusqu'à présent été utilisée dans les ministères, de façon spéculaire, comme une marque de désintérêt des élèves pour les langues qui fondent en grande partie notre langue et notre culture. Les chiffres des effectifs en latin et en grec en début de scolarité secondaire, avant que l'institution ne les fasse baisser aux forceps, prouvent au contraire la pérennité des demandes des familles.

Je vous demande donc, en conséquence, de prendre toutes les mesures nécessaires pour le maintien de l'enseignement du latin et du grec dans notre académie et sur tout le territoire. La mesure la plus simple serait, dans un premier temps, l'obligation du respect des textes officiels qui régissent leurs horaires et leur statut.

Cette seule obligation ferait disparaître le numerus clausus officieux des latinistes à l'entrée en 5e ou des hellénistes à l'entrée en 3e, prescrirait le double statut des langues anciennes en 2e, rendrait à tous les niveaux de collège et de lycée l'horaire hebdomadaire qui leur revient, redonnerait aux textes officiels l'autorité qui doit être la leur, avant l'autonomie et les choix comptables, et restaurerait un peu d'égalité républicaine sur tout le territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, au nom de notre association, l'expression de ma haute considération.

Sandrine GEORGELIN,
présidente du GELAHN-CNARELA

Strasbourg, le 13 juin 2012

Jean-Luc Vix
Président de l'Arelas
9 Allée Spach
67000 Strasbourg
Courriel: jean-luc.vix@wanadoo.fr

A Monsieur Vincent Peillon
Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre

Dans un courrier qui vous a été adressé le 20 mai 2012, la Présidente de la Cnarela vous alertait sur la situation préoccupante de l'enseignement des langues anciennes dans l'ensemble des Académies.

L'Arelas ne peut que souscrire à tous les points soulevés dans ce courrier, qui évoquent des difficultés que nous connaissons aussi dans notre Académie.

Nous tenons tout particulièrement à insister sur le non-respect, quasi systématique, des horaires officiels dévolus au latin et au grec. L'autonomie de plus en plus grande des chefs d'établissement, argument qu'on nous oppose systématiquement, a pour conséquence désastreuse que ces horaires sont régulièrement rognés, et qu'à la place des 3h/semaine prévues par les textes réglementaires (2h en classe de 5^e), les élèves se voient offrir deux, voire une heure, quand on n'assiste pas purement et simplement à des regroupements pédagogiquement irréalistes : le professeur de latin a dans ce cas pour tâche d'assurer dans la même heure des cours pour trois niveaux différents, par exemple Secondes-Premières-Terminales (plusieurs cas signalés dans des lycées de l'Académie), avec la mission de préparer les élèves de Terminale dans ces conditions au Baccalauréat ! La situation en collège pour les élèves souhaitant commencer le latin est tout aussi problématique : alors qu'on nous reproche trop souvent le petit nombre d'élèves pour maintenir des sections de langues anciennes, il arrive de plus en plus fréquemment que les chefs d'établissement dissuadent des dizaines d'élèves de commencer le latin, car le nombre généralement important de volontaires nécessiterait l'ouverture de deux sections.

Un des problèmes auquel nous nous heurtons depuis des années est celui des dotations horaires qui, paraît-il, ne permettent plus aux chefs d'établissements d'assurer convenablement tous les cours. Pourquoi les établissements ne reçoivent-ils pas dans leur dotation des crédits fléchés pour l'enseignement du latin et du grec, comme c'est le cas pour les autres options, quand ces enseignements figurent parmi ceux proposés dans le collège ou lycée ?

Peut-on accepter que l'égalité républicaine ne soit plus assurée, que des textes officiels soient ainsi continuellement bafoués, avec l'aval des autorités académiques, que le latin et le grec ne soient plus offerts dans des conditions correctes que par les établissements privés ? Comment accepter qu'à l'Université, en raison de cette politique d'économie ravageuse, des étudiants en lettres, histoire ancienne, philosophie, théologie etc. arrivent sans aucune notion de grec, ou de latin, uniquement parce que dans leurs établissements les options n'étaient plus proposées.

Dans notre Académie, malheureusement, cette politique a presque réussi à supprimer définitivement l'enseignement du grec de l'enseignement public. Depuis des années nous déplorons que l'Alsace soit sinistrée dans ce domaine. La situation locale, en outre, ne nous permet guère d'être entendus, car l'accent est mis de façon intensive sur le bilinguisme allemand-français. Il faut, certes, que l'allemand soit à tout prix préservé dans notre région, mais est-il bien raisonnable de dépenser 17 Millions d'euros (chiffres fournis par le Rectorat) pour cette mission, alors que les établissements crient misère par ailleurs ? Est-il normal que les chefs d'établissements, fort de la nouvelle autorité qui leur est accordée, refusent, contre tous les textes réglementaires, que des élèves puissent faire plusieurs options, en particuliers les classes européennes et le latin ? Vous comprendrez que ces obstacles minent petit à petit l'enthousiasme et le dévouement bien réels de nombreux enseignants de Lettres Classiques.

Il faut ajouter à ces considérations que lors des contacts que nous avons avec nos voisins Suisses et Allemands nous sommes bien obligés de constater qu'ils arrivent, eux, à maintenir un enseignement cohérent des langues anciennes, héritier de l'humanisme européen, et plus particulièrement du bassin rhénan dont la tradition philologique est si riche. Celle-ci est malheureusement en train de disparaître de notre Académie en raison de choix très contestables.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Jean-Luc Vix
Président de l'Areias



ARTELA-CNARELA

Association de la Région Toulousaine pour l'Enseignement des Langues Anciennes
(membre de la Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de
Langues Anciennes)

Adresse postale : Université Toulouse II-Le Mirail, UFR de Lettres, Philosophie, Musique,
5 allées Antonio-Machado 31058 Toulouse Cedex 9

Courriel : helene.frangoulis@wanadoo.fr

Hélène Frangoulis

Le 8 juin 2012

Co-présidente de l'ARTELA-CNARELA

À Monsieur Vincent Peillon
Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

Nombreuses sont les personnalités des mondes de la culture, des lettres et des sciences qui s'accordent à reconnaître l'intérêt des langues et cultures de l'Antiquité dans la formation de l'individu et du citoyen. Leur étude en effet, en favorisant la maîtrise de la langue française et l'acquisition de références culturelles communes, joue un rôle important dans l'intégration de tous les élèves.

L'image de discipline élitiste autrefois attachée aux langues et cultures de l'Antiquité est depuis longtemps dépassée. Les professeurs de lettres classiques renouvellent sans cesse leur pédagogie pour offrir aux élèves du XXI^e siècle qui le souhaitent un enseignement à leur portée sans pour autant renoncer à l'exigence ou à la qualité.

Cependant, malgré les déclarations officielles de ces dernières années, la rage d'économie qui a présidé à la préparation de la rentrée 2012 a des conséquences désastreuses sur le statut de nos options dans l'académie de Toulouse : ouverture d'un nombre de groupes insuffisant pour satisfaire toutes les demandes, horaires officiels non appliqués et sections regroupées au mépris des textes réglementaires, impossibilité de remplacement dans l'ensemble de l'Académie, disparition du grec en lycée dans le Lot, recours à des professeurs de Lettres modernes pour assurer les heures de latin, suppression de postes de Lettres classiques et/ou refléchage de ces postes en Lettres modernes, mise en concurrence des options et de la section européenne, choix des chefs d'établissement de placer les heures de latin et de grec entre 12h et 14h. De plus, la réforme du lycée, les regroupements de niveaux et les effets de seuil ont entraîné dès cette année une baisse notable des candidats en latin et en grec aux oraux du baccalauréat.

L'ARTELA-CNARELA vous demande donc instamment de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'à la rentrée 2012, dans tous les collèges et tous les lycées de notre académie, tous les élèves qui souhaitent commencer (en 5^e ou en 2nde) ou poursuivre l'étude du latin et/ou du grec puissent le faire dans des conditions satisfaisantes.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Hélène Frangoulis, co-présidente de l'ARTELA-CNARELA



BP 241
25016 BESANCON cedex
tél/fax : 03 81 66 54 50
courriel : brigitte.planty@orange.fr

Brigitte Planty
Présidente de l'ARELAB



Le 15 Juin 2012

À Monsieur Vincent Peillon
Ministre de l'Éducation Nationale

Monsieur le Ministre,

En tant que présidente de l'ARELAB, je tiens par ce courrier à vous informer des conditions d'enseignements des Langues Anciennes dans l'académie de Besançon.

Puissiez-vous, en toute connaissance de cause, intervenir pour qu'élèves et professeurs puissent travailler dans des conditions satisfaisantes.

Alors qu'on nous reproche le coût élevé de nos matières dû au fait d'un effectif quelquefois restreint, plusieurs collègues nous informent de la difficulté à faire admettre dans leur établissement, deux groupes en classe de 5ème quand l'effectif dépasse trente élèves ! On leur propose alors de faire une sélection (!) ou on se permet de dissuader les élèves de prendre l'option. Où est la cohérence quand, à l'inverse, on nous impose un minimum d'élèves pour ouvrir une classe alors qu'aucun texte ne le stipule ?

Notre académie subit aussi le manque de remplacements des collègues de langues anciennes : par exemple, une collègue partie en congé de maternité est remplacée par un collègue de lettres modernes et un collègue de lettres classiques qui, lui-même, remplace déjà dans un autre établissement ; il ne peut donc pas assurer la totalité de l'enseignement du latin.

Combien de nos collègues assurent de plus en plus leur service sur plusieurs établissements uniquement en Langues Anciennes ? On ne prend donc plus en compte que nous sommes des professeurs de lettres !

La situation est bien plus inquiétante encore dans les lycées où l'enseignement des langues anciennes a subi de plein fouet la réforme. Malgré le dévouement des professeurs de lycée qui ne comptent

Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes
de l'Académie de Besançon



BP 241
25016 BESANCON cedex
tél/fax : 03 81 66 54 50
courriel : brigitte.planty@orange.fr



pas leurs heures pour venir présenter l'option dans les collèges, les effectifs subissent une baisse importante en seconde.

Souvent, les classes de latin regroupent des élèves de seconde, de première et de terminale sous prétexte de petits effectifs ! Comment peut-on alors respecter les programmes nationaux, prévus pour un enseignement de trois heures par niveau ?

Trop souvent aussi, le latin est mis en concurrence avec les sections européennes.

Malgré l'assouplissement de la carte scolaire, nous nous heurtons, lors de l'orientation des élèves de troisième au fait que le lycée de rattachement ne propose pas forcément l'option latin (encore moins le grec) à ses lycéens ; un élève ne pourra donc faire son choix, par défaut, que lors de son inscription au lycée. Les dérogations pour le choix d'une langue ou d'une option sont refusées dans le pays de Montbéliard par exemple. De plus le logiciel AFFELNET ne prend pas en compte les options facultatives.

À Besançon, la disparition du grec est programmée ; au lycée Ledoux, l'option n'existe plus depuis l'année dernière ; la collègue a réussi cette année à proposer aux élèves qui le souhaitent une heure de cours par semaine ! Au lycée Pergaud, le grec a disparu en seconde et le proviseur exige un minimum de dix élèves pour ouvrir l'option à la prochaine rentrée.

Voilà donc quelques exemples de dysfonctionnements dans nos matières ; sans compter tous les problèmes que les collègues ne nous ont pas rapportés par découragement peut-être ou par fatalisme.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Brigitte Planty

Association Régionale des Enseignants de Langues Anciennes
de l'Académie de Besançon



MOTIONS DE L'APLAES – CONGRÈS D'ORLÉANS (2 juin 2012)

L'Assemblée Générale de l'APLAES (Association des Professeurs de Langues Anciennes de l'Enseignement Supérieur), réunie à Orléans le 2 juin 2012, a voté les motions suivantes :

1. Adresse de l'APLAES aux élus de 2012

Le congrès de l'APLAES se déroule cette année en une période cruciale, entre l'élection présidentielle et les élections législatives. Une nouvelle étape, qui devrait normalement durer cinq ans, s'ouvre pour notre pays. Ce doit être l'occasion de faire le point et d'examiner de manière critique la nature et les conséquences des transformations et réformes diverses qui ont été imposées à l'Université au cours des dernières années. Les méthodes expéditives, le refus de la concertation doivent céder la place à un dialogue approfondi sur les sujets essentiels : LRU, mastérisation, missions fondamentales de l'Université... L'onction du suffrage universel ne vaut pas blanc-seing délivré par les électeurs. Les universitaires seront vigilants sur les réponses apportées aux questions qu'ils ne cessent de poser depuis plusieurs années. L'APLAES revendique d'être invitée, parmi les autres organisations universitaires, à faire entendre la voix de ses membres, spécialistes reconnus de l'un des domaines traditionnels d'excellence de l'Université française. Elle appelle les plus hautes autorités de l'État et la représentation nationale à unir leurs efforts à ceux des citoyens pour mettre le pays en situation de recueillir tous les bénéfices promis par le travail et le rayonnement de l'Université française. Cela suppose que le pouvoir politique mette tout son soin, de façon résolue, à assurer le climat de sérénité et de confiance dont elle a besoin pour accomplir sa mission.

Motion votée à l'unanimité



2. Motion sur l'évaluation individuelle par le CNU

Attachée au principe d'une libre évaluation des enseignants-chercheurs par leurs pairs, c'est-à-dire par les sections du CNU qui interviennent dans toute procédure de qualification initiale et d'évolution de carrière, l'APLAES exprime en revanche son refus d'une évaluation individuelle à un rythme imposé administrativement. On peut voir dans cette innovation une nouvelle marque de la volonté de faire fonctionner les établissements d'enseignement supérieur selon des critères et des méthodes de « management » propres au monde de l'entreprise, ce qui est en contradiction totale avec la conception que l'APLAES se fait de l'Université. L'esprit de compétition individualiste ainsi développé n'est pas favorable aux stratégies collectives qui garantissent l'efficacité de la recherche sur le long terme. La nécessité d'obtenir des résultats rapides et sonores pour être favorablement « évalué » risque de marginaliser et d'étouffer les travaux de recherche fondamentale dans beaucoup de disciplines et notamment dans celles qui concernent les sciences de l'Antiquité.

Motion votée à l'unanimité

3. Motion sur le service des professeurs de Lettres classiques dans l'enseignement secondaire, la formation des enseignants de langues anciennes et le maintien des filières de Lettres classiques dans les Universités

Dans l'enseignement secondaire, des professeurs de Lettres classiques sont poussés par leur administration à intervenir sur plusieurs établissements pour y enseigner seulement les langues anciennes, ce qui supprime de leur service l'enseignement de la littérature française pour lequel, cependant, ils ont été recrutés par la voie du CAPES ou de l'agrégation de Lettres classiques et de Grammaire. Parallèlement, des IPR convoquent à des stages de formation en langues et cultures de l'Antiquité des professeurs de Lettres modernes à qui l'on n'hésite plus à imposer d'assurer des heures de latin, quelque superficielle et parfois inexistante que puisse être leur connaissance de cette langue, compte tenu des récentes réformes des concours de recrutement en Lettres modernes. Dans le même temps, des Universités ferment leurs filières de Lettres classiques.

L'APLAES souhaite qu'un terme soit mis à ces incohérences. Pour que puisse être satisfaite la demande d'enseignement des langues anciennes de la part des collégiens et lycéens, les Universités doivent maintenir leurs filières de Lettres classiques ; le Ministère de l'Éducation nationale, tout en respectant la triple formation des professeurs spécialistes de Lettres classiques et en utilisant systématiquement leur triple compétence, pourra ainsi recruter ces fonctionnaires en nombre suffisant pour que l'administration ne soit pas contrainte à imaginer de pseudo-solutions dommageables pour tous, élèves, professeurs et disciplines concernées.

Motion votée à l'unanimité



4. Motion contre la disparition des Spécialités en Licence

L'APLAES s'élève contre la disparition croissante des spécialités à l'intérieur des Licences et, tout particulièrement, de la Spécialité Lettres classiques au sein des Licences de Lettres. Elle rappelle très fermement, en effet, que si des passerelles entre les disciplines doivent certes être rendues possibles pour permettre aux étudiants de construire au mieux leur parcours, toute Licence non professionnelle doit avant tout être adossée à un Master Recherche et, par là, à une équipe de recherche. En ce qui concerne les Lettres classiques, spécialité au carrefour des Lettres, de l'histoire, de l'archéologie, de l'histoire de l'art et de la philosophie anciennes, ainsi que de la réception de l'Antiquité, une absence de spécialisation en Licence Lettres a au moins trois conséquences nocives pour les étudiants comme pour les Universités qui auraient fait ce choix et où les étudiants pourraient alors hésiter à s'inscrire :

- la spécialité Lettres classiques peut offrir différents parcours répondant aux différents profils d'antiquisants, qui n'iront pas tous vers l'enseignement et la recherche en Lettres ; mais sa réduction à un simple parcours prive les étudiants d'un noyau disciplinaire structurant, les coupant ainsi d'une possible formation complémentaire en Sciences humaines (SHS), pourtant nécessaire à leur cursus comme à une possible réorientation ;
- cette disparition leur interdit, à un moment où les échanges Erasmus sont particulièrement favorisés, de se porter candidats pour un cursus en Sciences de l'Antiquité en Italie, en Allemagne ou en Suisse, par exemple, où le master Sciences de l'Antiquité fait suite à un cursus de Licence fortement spécialisé – voire en France même pour certains masters européens ;
- elle leur interdit également de recevoir, sur un nombre d'années suffisant, la formation nécessaire pour se présenter aux concours du CAPES et de l'agrégation de Lettres Classiques, formation à laquelle peut pourtant prétendre tout étudiant inscrit dans un établissement du supérieur et payant des droits d'inscription pour cela. Or pour qu'une Licence de Lettres puisse déboucher sur un véritable métier d'enseignant, il faut lui garder une spécificité interne et une véritable richesse de contenus, particulièrement en vue de l'enseignement des Lettres Classiques.

Motion votée à l'unanimité



5. Motion pour le rétablissement d'une troisième épreuve écrite au CAPES externe de Lettres classiques

L'APLAES demande que soient rétablies dans le CAPES externe de Lettres classiques trois épreuves distinctes de français, de latin et de grec, en considération de la trivalence des professeurs de Lettres classiques qui sont amenés à dispenser leur enseignement dans ces trois matières sur un pied d'égalité.

Motion votée à l'unanimité

6. Motion pour le rétablissement d'une épreuve de langue ancienne au CAPES de Lettres modernes

La nouvelle formule du CAPES de Lettres modernes a supprimé de son contenu toute épreuve de langue ancienne, ce qui est unanimement ressenti comme une aberration, comme l'ont montré récemment les multiples rencontres de l'Association avec des responsables politiques de tout bord, stupéfaits de découvrir ce récent état de fait. L'APLAES demande donc le rétablissement d'une épreuve de latin ou de grec dans le concours du CAPES de Lettres modernes.

Motion votée à l'unanimité

L'AIDE des TEXTES OFFICIELS

La CNARELA a publié sur son site Internet un document que nous reproduisons ici :

http://www.cnarela.fr/Portals/0/Pdf/textes_officiels_AJ_site.pdf

Nos lecteurs trouveront certainement ainsi des réponses à certaines de leurs interrogations sur les règles officielles.

Quels textes officiels réglementent l'enseignement des langues anciennes ?

I. En collège

1) Quelques conseils.

- Les professeurs de lettres classiques doivent **parfaitement connaître les textes qui régissent leurs disciplines**, afin de s'opposer à des assertions parfois fantaisistes des chefs d'établissement, et de ne pas confondre certains usages d'établissements avec les textes officiels.
- Ils doivent en particulier connaître et démentir les rumeurs récurrentes, notamment sur les seuils d'ouverture et les horaires :
 - **aucun texte officiel ne fixe un seuil minimum d'effectif** pour ouvrir une section de langue ancienne ; si un rectorat fixe un seuil, il faut en demander une confirmation écrite, et protester ensuite.
 - **aucun texte officiel ne fixe de quota de latinistes par effectif total d'élèves de 5^{ème}.**
 - **il n'y a aucun lien entre l'horaire des élèves et leur effectif** : les élèves doivent recevoir les heures d'enseignement fixées par les textes officiels. Seuls leurs professeurs peuvent être affectés dans leur service par de faibles effectifs (majoration d'une heure de service si 8 heures d'enseignement sont dispensées devant des classes de moins de 20 élèves – décret du 25 mai 1950)
 - **le latin et le grec, disciplines régies par des horaires et des programmes nationaux, passent avant des « dispositifs » locaux** (sections européennes, projets divers, « thèmes de convergence ») liés à une expérimentation
 - **le latin et le grec sont compatibles avec des classes « bilingue » et « européennes »** (cf infra).
 - **« enseignements facultatif » ne signifie pas « enseignement touristique »**. Le latin et le grec sont facultatifs au sens où ils n'appartiennent pas aux enseignements obligatoires : l'élève les choisit en sus des horaires obligatoires de sa classe. Mais, une fois choisis, les enseignements facultatifs deviennent obligatoires. Il appartient aux professeurs de lettres classiques de faire observer ces dispositions dans les CA, et éventuellement de faire voter une motion de poursuite obligatoire des enseignements facultatifs. En revanche, tout élève peut revoir ses options **lors de son orientation**, notamment au passage de 3^{ème} en 2^{ème} (cycle d'orientation).
- il leur est conseillé de **siéger au Conseil d'Administration** de leur établissement, notamment lors de la répartition de la DHG (dotation horaire globale), pour faire respecter les horaires de leurs disciplines.

2) En fin de sixième :

- **les collèges doivent proposer l'étude du latin** : la circulaire de rentrée 2005 (BO 18 du 5 mai 2005, <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENE0500813C.htm>) insiste sur « *L'attention à porter aux langues anciennes - Les langues anciennes ont une place importante dans la formation intellectuelle des élèves. Leurs enseignements doivent bénéficier d'une dynamique renouvelée. La note n° 2004-0329 du 16 décembre 2004, adressée aux recteurs, rappelle l'attention particulière à porter à leur implantation en collège et en lycée d'enseignement général et technologique ainsi que les mesures destinées à favoriser le choix de ces langues.* »
- **tout élève doit pouvoir commencer le latin en 5^{ème} s'il le souhaite** : le latin fait partie des enseignements et des horaires officiels de la classe de 5^{ème} (consultables sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/D0072/horaires-central.htm>)

- **tout élève doit pouvoir commencer le latin en 5^{ème} même s'il est en « classe bilangue »** : note n° 2004-0329 du 16 décembre 2004 : <http://www.sauv.net/ctrc.php?id=696> ou ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/actu/2001/11_20_cp_lang.pdf : « Il est également possible de proposer un enseignement de latin en classe de cinquième et un enseignement de grec en classe de troisième aux élèves des classes dites « bilangues », mises en place à titre expérimental, conformément aux dispositions de la circulaire de préparation de la rentrée 2004 n°2004-015 du 27 janvier 2004 (<http://www.education.gouv.fr/bo/2004/6/MENE0400173C.htm>). »
- **aucun texte officiel ne fixe de quota de latinistes par effectif total d'élèves de 5^{ème}.**

3) En fin de Cinquième :

- **tout élève latiniste devrait continuer son option**, en fonction de la définition du cycle central, qui forme un tout, et en fonction des recommandations spécifiques pour l'étude du latin, stipulées dans le BO n° 3 du 20 janvier 2000, p. 124 (<http://www.education.gouv.fr/bo/2000/3/default.htm>) : « L'enseignement du latin. Les élèves qui le souhaitent peuvent commencer l'étude du latin en classe de 5ème, en tant qu'option facultative. On appellera l'attention des élèves et de leur famille sur le point suivant : **l'option latin est un enseignement destiné à être suivi sur l'ensemble de la scolarité en collège puis en lycée**, tout particulièrement pour les élèves choisissant un parcours littéraire ; il est en effet anormal de constater une déperdition de près du quart des élèves inscrits en option latin entre la classe de 5ème et la classe de 3^{ème}. »
- **les élèves entrant en section européenne n'ont pas à abandonner le latin : aucun texte officiel n'interdit le cumul du latin et de la « section européenne »**. De plus, les classes européennes ne débouchent pas obligatoirement sur un suivi en lycée (cf BO n° 3 du 20 janvier 2000 <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/3/default.htm>) : « le fait d'avoir suivi un enseignement de section européenne en collège n'ouvre pas de droit à suivre ce type d'enseignement au lycée. ») contrairement au latin et au grec, qui de plus figurent dans les épreuves obligatoires ou facultatives du baccalauréat - ce qui n'est pas le cas de la "mention européenne", qui n'entraîne pas de coefficient sauf en DNL (statut facultatif).
- **tout élève de quatrième peut suivre deux options** : « En plus des enseignements obligatoires, chaque élève peut suivre un ou deux enseignements facultatifs » (BO du 21/02/2002, <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo020221/MENE0200056A.htm>)

4) En fin de Quatrième :

- **tout élève latiniste devrait continuer son option**, en fonction des recommandations spécifiques pour l'étude du latin, stipulées *supra* dans le BO n° 3 du 20 janvier 2000, p. 124 (<http://www.education.gouv.fr/bo/2000/3/default.htm>) : « On appellera l'attention des élèves et de leur famille sur le point suivant : **l'option latin est un enseignement destiné à être suivi sur l'ensemble de la scolarité en collège puis en lycée.** »
- **commencer l'étude du grec n'implique pas l'abandon du latin** : « Dans la mesure des possibilités des collèges (capacité d'accueil et organisation des emplois du temps), certains élèves peuvent suivre à la fois un enseignement de latin et de grec ». (BO 28 du 15 juillet 2004, <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/28/MENE0401438A.htm>)

II. En lycée.

➤ Quelques conseils.

Les professeurs de lettres classiques doivent **parfaitement connaître les textes qui régissent leurs disciplines**, afin de s'opposer à des assertions parfois fantaisistes des chefs d'établissement, et de ne pas confondre certains usages d'établissements avec les textes officiels.

Il leur est conseillé de **siéger au Conseil d'Administration** de leur établissement, notamment lors de la répartition de la DHG (dotation horaire globale), pour faire respecter les horaires de leurs disciplines.

➤ **Quels textes officiels sur les langues anciennes au lycée ?**

I. Textes généraux (toutes classes)

- **Les langues anciennes ont toute leur place au lycée** : « *Les langues anciennes ont une place importante dans la formation intellectuelle des élèves. Leurs enseignements doivent bénéficier d'une dynamique renouvelée. La note n°2 004-0329 du 16 décembre 2004, adressée aux recteurs, rappelle l'attention particulière à porter à leur implantation en collège et en lycée d'enseignement général et technologique ainsi que les mesures destinées à favoriser le choix de ces langues. L'augmentation du coefficient de l'épreuve facultative de latin ou de grec au baccalauréat, décidée par arrêté du 9 décembre 2004, entre en vigueur à la session 2006* ». (BO n°18 du 5 mai 2005 : Circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2005, <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/18/MENE0500813C.htm>)

- « **Le latin et le grec peuvent être commencés en classe de seconde.** » (BO 29 du 27 juillet 2000, <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/29/default.htm>) « *Dans un souci de conforter l'enseignement des langues anciennes, la possibilité de commencer le latin et le grec en seconde doit être offerte aux élèves qui le souhaitent. On veillera, par ailleurs, à préserver une offre équilibrée de ces deux enseignements au sein de chaque bassin de formation* » (B.O. 30 du 31 août 2000, <http://www.education.gouv.fr/bo/2000/30/default.htm>)

- **Les « grands débutants » au lycée** : « *Afin de consolider l'étude des langues anciennes au lycée, les chefs d'établissement pourront proposer en classe de seconde un horaire "grands débutants" pour les élèves commençant l'étude d'une langue ancienne au lycée* » (BO n°16 du 18 avril 2002, <http://www.education.gouv.fr/bo/2002/16/default.htm>).

- **L'horaire hebdomadaire est de trois heures** (voir horaires et programmes sur Eduscol, en Seconde <http://eduscol.education.fr/D0048/proglyceeseconde.htm> , pour Première et terminale <http://eduscol.education.fr/D0048/proglyceegeneral.htm> .

- L'étude du latin ou du grec est compatible avec la **section européenne**, et avec l'étude d'une **troisième langue vivante**. Un élève de **classe européenne** (la classe européenne n'est pas une option, mais une « mention ») peut ainsi avoir en **options obligatoires** sa deuxième langue vivante, et le latin ou le grec, et en **option facultative** une troisième langue vivante, ou de l'histoire des arts.

- **La dénomination des options** en Seconde (obligatoire ou facultative) n'a aucune incidence sur l'enseignement reçu, il s'agit de dénominations administratives.

- Lors de l'**orientation de fin de Seconde**, les élèves peuvent continuer le latin ou le grec, quelle que soit la série générale qu'ils choisissent, **L, ES ou S**, même s'ils sont en classe européenne.

II. Au baccalauréat.

1) Textes de référence :

B.O. n°21 du 22 mai 2003 <http://www.education.gouv.fr/bo/2003/21/default.htm>, modifié par le BO 15 du 9 avril 2009, <http://www.education.gouv.fr/cid24322/mene0900242n.html> : La définition des nouvelles épreuves de langues anciennes au baccalauréat à compter de la session 2010.

2) Epreuves :

➤ Épreuve de spécialité – série L , une au choix du candidat, parmi lesquelles :

- latin (écrit, 3 heures, coef.4)
- ou grec ancien (écrit, 3 heures, coef.4)

➤ Épreuves facultatives – séries L, ES, S

N.B. À compter de la session 2006, s'agissant des épreuves facultatives du baccalauréat général, le coefficient est, par dérogation, porté à 3 lorsque l'option choisie est soit le latin soit le grec ancien (B.O. n° 1 du 6 janvier 2005, <http://www.education.gouv.fr/bo/2005/1/MENE0402726A.htm>) (épreuve facultative N° 1 à l'inscription ou épreuve unique)

3) Synthèse :

| Séries | Epreuves obligatoires | Spécialité de Terminale (une seule matière au choix) parmi elles : | Epreuves facultatives (orales) (deux matières au choix hors spécialité) parmi elles : |
|--------|-----------------------|--|---|
| L | Voir documents ONISEP | Latin ou grec (coeff. 4), (écrit) | Latin ou grec (points au-dessus de 10 x 3) |
| ES | Id | | Latin ou grec (points au-dessus de 10 x 3) |
| S | Id | | Latin ou grec (points au-dessus de 10 x 3) |

- Quelle que soit sa série de bac, L, ES ou S, l'élève peut donc passer le latin ou le grec en **épreuve facultative orale** au baccalauréat. Dans tous les cas pour les épreuves facultatives, il s'agit d'obtenir des **points supplémentaires ajoutés** au total des autres épreuves du bac : les points au-dessus de 10 sont comptabilisés et multipliés par 3

- En série L, le latin ou le grec peuvent être choisis comme **spécialité**. Il s'agit alors d'une **épreuve écrite à coefficient 4** portant sur le programme de Terminale. Dans ce cas, l'élève passe une autre matière que la langue ancienne en épreuve facultative.

- NB : L'œuvre au programme en terminale (latin et grec) est indiquée par les *Bulletins Officiels*, au même titre que le programme de Lettres de la série L. Pour l'année scolaire 2009-2010, il s'agit de : *Oedipe Roi* (Sophocle) et *L'Art d'aimer* (Ovide), cf <http://www.education.gouv.fr/cid24326/mene0900239n.html>

Agnès JOSTE (GELAHN, Groupe d'Enseignants de Langues Anciennes de Haute-Normandie), 09/2009

Sources :

Bulletin Officiel sur le site du Ministère :

<http://www.education.gouv.fr/pid285/le-bulletin-officiel.html>

La page des Lettres de l'académie de Versailles :

<http://www.lettres.ac-versailles.fr/spip.php?rubrique459>

Le site Langues Anciennes de l'académie de Nancy-Metz :

http://www.ac-nancy-metz.fr/enseign/lettres/Inspection/Sommaire_fr_lycee.htm .

« Langues Anciennes : Fermetures », <http://www.sauv.net/laferm.php>

Rapport de l'Inspection Générale sur l'enseignement des langues et cultures de l'antiquité dans le second degré.

Le rapport de l'Inspection Générale sur les langues anciennes est enfin paru. Il fait plus de cent pages et ne peut être publié ici. Nous en indiquons l'adresse :

http://media.education.gouv.fr/file/2011/55/3/Rapport-2011-098-IGEN_215553.pdf

VARIA

« *La question du latin* », un poème de Claudius Popelin

Proposé par Yannick CARIOU

Le poème que nous proposons ci-dessous amènera certainement à la réflexion....

Ce sonnet de Claudius Popelin est extrait d'*Un livre de sonnets*, publié chez Charpentier en 1888. Il s'agit d'un beau volume in 4° de 243 pages, dont chacune est ornée d'un cadre dessiné par Cl. Popelin gravé sur bois par Prunaire ; les titres sont en rouge.

Ceux qui voudrait lire l'intégralité de l'ouvrage pourront le trouver sur Gallica (<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1134074.r=.langFR>)

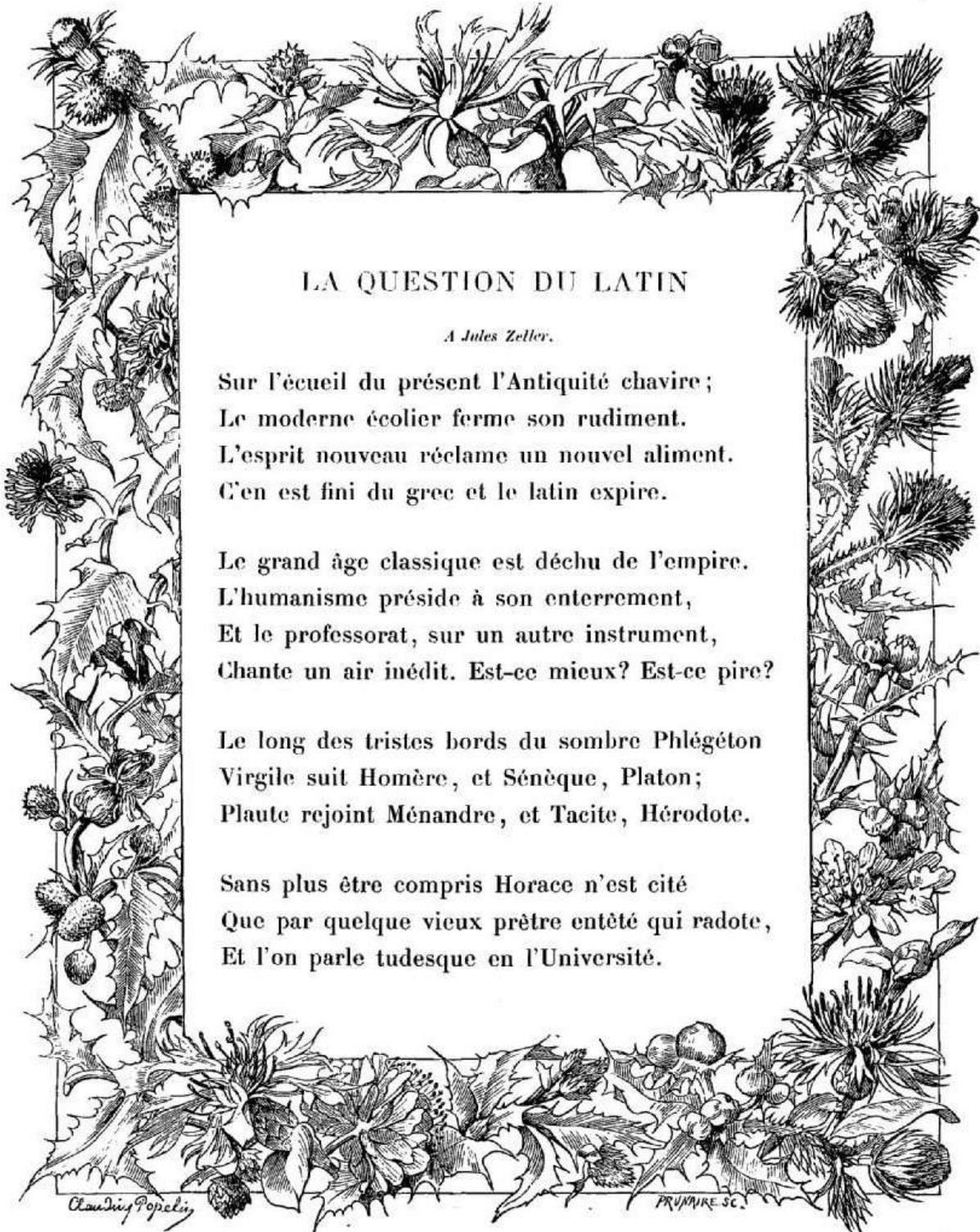
Quelques mots sur l'auteur (http://fr.wikipedia.org/wiki/Claudius_Popelin 18/05/2012 à 19h00). :

Claudius Popelin, né Claudius Marcel Popelin le 2 novembre 1825 à Paris 2e et décédé le 17 mai 1892 à Paris 8e, est un peintre, émailleur et poète français.

Élève de François-Édouard Picot et d'Ary Scheffer, il est peintre d'histoire, de portraits et d'émaux.

Il épouse à Paris 8e le 15 avril 1858 Marie Thérèse Anquetil. De cette union naîtra un seul enfant, Gustave (1859-1937), artiste peintre.

Le bruit courut qu'il avait épousé en secondes noces la princesse Mathilde Bonaparte en décembre 1873, ce qu'elle s'empessa de démentir et elle congédia ce dernier amant.



LA QUESTION DU LATIN

A Jules Zeller.

Sur l'écueil du présent l'Antiquité chavire ;
Le moderne écolier ferme son rudiment.
L'esprit nouveau réclame un nouvel aliment.
C'en est fini du grec et le latin expire.

Le grand âge classique est déchu de l'empire.
L'humanisme préside à son enterrement,
Et le professorat, sur un autre instrument,
Chante un air inédit. Est-ce mieux? Est-ce pire?

Le long des tristes bords du sombre Phlégéon
Virgile suit Homère, et Sénèque, Platon ;
Plaute rejoint Ménandre, et Tacite, Hérodote.

Sans plus être compris Horace n'est cité
Que par quelque vieux prêtre entêté qui radote,
Et l'on parle tudesque en l'Université.

Claudio Popely

PRUNIERE SC.

« *Cléopâtre* »
un sonnet de Gaston Boudias

Proposé par Yannick CARIOU

Gaston Boudias, *A travers songes*, Bordeaux, Gounouilhou, 1889 (p. 87-88)

Cléopâtre
Sonnet libre

A Madame Octavie B.-M.

Cléopâtre, en plein ciel de gloire colossale,
Suit les palmiers du Nil dans une cage d'or.
Elle a revu Philoe, souillé la beauté qu'elle étale.

Et voici qu'elle gît sur une couche royale,
Froide, un nelumbium rosâtre au bout des mains ;
Et son œil, qui se clôt à l'effroi des Thébains,
S'alourdit aux sons vifs du sistre et du crotale.

Tout d'un coup, le poison de la fleur qu'elle tient
Irrite la stupeur de la reine. — Elle vient
D'effrayer les ibis d'un cri de panthère ;

Et son repos convulsé roule du lit par terre ;
Car elle entend craquer les vaisseaux d'Actium.
Et le dard d'un aspic sort du nelumbium.

On pourra rapprocher ce poème du tableau de Jean-André Rixens, *La mort de Cléopâtre*, 1874 (<http://www.artmeteo.com/709/?173c7>)

Pour un commentaire de ce tableau :

<http://www.historia.fr/mensuel/778/la-mort-de-cleopatre-1874-par-jean-andre-rixens-musee-des-augustins-toulouse-01-10-2011-73172>

Quelques suggestions bibliographiques

Proposées par Christine Laulan

Revue :

- **L'histoire** de Décembre 2011 : *Les Etrusques, la découverte d'une civilisation.*
- **Historia** de Janvier 2012 : *Les fêtes. A l'origine de nos traditions : cadeaux de Noël, vœux éternels, galettes des Rois.*
- **Les cahiers de science et vie** de Février 2012 : *Rome. L'empire à son apogée.*

Roman :

Cédipe roi de Didier Lamaison édition Folio policier. Adaptation romancée de la tragédie de Sophocle. Suivi d'*Cédipe roi* de Sophocle dans une nouvelle traduction.

Albums jeunesse

- *Thésée, comment naissent les légendes* de Yvan Pommaux, L'école des loisirs
- *Orphée et la morsure du serpent* de Yvan Pommaux, L'école des loisirs
- *Cédipe, l'enfant trouvé* de Yvan Pommaux, L'école des loisirs
- *Ulysse aux mille ruses*, de Yvan Pommaux, L'école des loisirs

Bande dessinée

- *Le passeur d'âmes*, de Ced et Walitch, éditions Malaka.
La mythologie grecque est revisitée par ces deux auteurs et transposée dans notre monde contemporain.

Bandes dessinées réservées aux adultes :

- *Lo* de Lucie Durbiano, édition : Bayou.
Comédie irrévérencieuse très librement adaptée de *Daphnis et Chloé* de Longus.
- *Socrate le demi-chien, Héraclès* de Sfar et Blain, éditions Dargaud.
- *Socrate le demi-chien, Ulysse* de Sfar et Blain
- *Socrate le demi-chien, Cédipe à Corinthe* de Sfar et Blain

Bandes dessinées où la philosophie, la tragédie et les mythes grecs sont revisités avec beaucoup d'humour et de liberté.

Quelques publications signalées par la CNARELA

Sélection de livres récemment parus sur l'Antiquité gréco-romaine

F. Barbier, *Histoire du livre en Occident*, Paris, 2012

A.-I. Bouton-Touboulic et F. Daspét (éd.), *Dire le vrai*, Bordeaux 2012

J.-N. Bremmer, *La religion grecque*, réédition, Paris 2012

C. Breyer, *Jeux et jouets à travers les âges*, Bruxelles, 2010

S. Dubel, A. Montandon (dir.), *Mythes sacrificiels et ragoûts d'enfants*, Clermont-Ferrand, 2012

Érasme, *Adages*, traduction dirigée par J.-Chr. Saladin, Paris, 2011

M. Faure-Ribereau, *Pour la beauté du jeu, La construction des personnages dans la comédie romaine (Plaute, Térence, à paraître aux Belle Lettres*

J. Goeken, *Aelius Aristide et la rhétorique de l'hymne en prose*, Turnhout, 2012

C. Jouanno (éd.), *Figures d'Alexandre à la Renaissance*, Turnhout, 2012

G. Lambinn *Le Chanteur d'Hésiode*, Rennes, 2012

B. Lançon, Th. Moreau, *Constantin. Un Auguste chrétien*, Paris, 2012

S. Mallick-Prunier, *Le corps féminin dans la poésie latine tardive*, Paris, 2011

B. Pouderon, *La genèse du Roman pseudo-clémentin*, Leuven, 2012

N. Richer, *La religion des Spartiates*, Paris, 2012

« SANS LE LATIN »

Le Monde des livres, mai 2012

PRIÈRE D'INSÉRER

JEAN BIRNBAUM

Tous les latins du monde

Origine, héritage, identité. Malgré le brouhaha et la haine, on doit pouvoir assumer ces mots-là. Les recueillir, les prendre en charge, oui, à condition de rappeler cette vérité : de tels termes ne désignent pas des réalités figées, mais des expériences en mouvement. L'origine ? C'est toute une histoire, pleine de surprises, de détours. L'héritage ? C'est une alliance sans cesse réinventée, une promesse à venir. L'identité ? C'est une racine trouble dans une terre qui tremble, se dérochant sous nos pieds. Ainsi soustraits aux fantasmes généalogiques, les mots retrouvent leur puissance de liberté.

Voyez le beau volume intitulé *Sans le latin* (Mille et Une Nuits, 432 p., 19 €). Il s'agit d'un manifeste collectif, érudit et pugnace, signé par une quinzaine d'auteurs, d'Yves Bonnefoy à François Hartog, de Michel Deguy à Rémi Brague. Ils y déplorent l'inexorable marginalisation du latin dans l'enseignement : « *Sans le latin, le français avance dans une terre déserte, étrangère. Sans le latin, nous sommes amnésiques d'un héritage qui pourtant nous possède* », préviennent Cécilia Suzzoni et Hubert Aupetit, qui ont dirigé ce livre sous l'égide de l'Association le latin dans les littératures européennes. Ce qui se joue là, affirment les auteurs, c'est rien de moins que « *la disparition* » de la langue française, et avec elle de toute une mémoire juridique, philosophique et littéraire. Ici, nul protectionnisme linguistique pourtant. Au contraire, page après page, ils martèlent que la puissance émancipatrice du latin est inséparable de son destin ouvert, sans frontières, profondément nomade, propre à « *déjouer tout fanatisme des origines* ». Cela posé, les auteurs n'ont pas peur de les utiliser, les vocables maudits : généalogie, héritage, identité, civilisation, même... Leur amour de la « langue mère » va de pair avec une extrême conscience de son étrangeté. On peut résumer leur état d'esprit en paraphrasant une formule de Jacques Derrida qui nous tient à cœur : nous n'avons qu'une langue, et ce n'est pas la nôtre – le latin. ■

ORGANISER UN VOYAGE SCOLAIRE : avantages pour les adhérents de l'ARELABOR

N'oubliez pas les avantages que THALASSA offre aux membres de l'ARELABOR-CNARELA sur présentation d'un justificatif que nous pouvons vous adresser :

THALASSA (<http://www.thalassa.asso.fr/>) :

Au 29 juin 2012 :

NOS BONUS FINANCIERS - LES « PRIMES VOYAGES »

Pour les nouveaux établissements scolaires ou pour les nouveaux professeurs responsables :

PRIME DE BIENVENUE : vous nous confiez, **POUR LA PREMIERE FOIS**, la réalisation d'un voyage scolaire à Thalassa avec un minimum de 36 élèves - séjour avec transport : vous bénéficiez d'une **PRIME DE BIENVENUE DE 150 €**.

Pour les établissements scolaires ou pour les professeurs responsables :

PRIME « MULTI-VOYAGES » : vous confiez à Thalassa la réalisation de plusieurs voyages durant l'année scolaire 2011-2012 :

- 2 voyages à l'étranger sur des destinations différentes (y compris sur un même pays) ex : Rome-Campanie et Sicile avec un minimum de 36 élèves - séjour avec transport : vous bénéficiez d'une **PRIME « MULTI-VOYAGES » de 80€/voyage**.
- 3 voyages à l'étranger sur des destinations différentes ex : Rome-Campanie, Catalogne et Sicile avec un minimum de 36 élèves - séjour avec transport : vous bénéficiez d'une **PRIME « MULTI-VOYAGES » de 100€/voyage**.
- 4 voyages à l'étranger sur des destinations différentes ex : Rome-Campanie, Catalogne, Turquie et Sicile avec un minimum de 36 élèves - séjour avec transport : vous bénéficiez d'une **PRIME « MULTI-VOYAGES » de 150€/voyage**.

NB : les primes « multi-voyages » ne sont pas cumulables.

et toujours... NOS « MIEUX » FINANCIERS

FIDÉLITÉ : vous avez réalisé, en tant que professeur « responsable », un voyage scolaire Thalassa (minimum 25 élèves) en 2010 ou 2011 : vous bénéficiez d'une **réduction de 95 €** sur votre voyage scolaire 2012.

SUPER FIDÉLITÉ : vous avez réalisé, en tant que professeur « responsable », 3 voyages Thalassa (minimum 25 élèves) entre 2008 et 2011 : vous bénéficiez d'une **réduction SUPPLEMENTAIRE de 95 €** sur votre voyage scolaire 2012.

CNARELA : professeur « responsable » du voyage, **vous êtes membre d'une ARELA** ...et à jour de votre cotisation

(justificatif à fournir) : vous bénéficiez d'une **réduction de 80 €** sur votre voyage 2012.

Toutes ces réductions sont CUMULABLES et peuvent être versées sous forme de chèques-cadeaux FNAC, de bons d'achat CAMIF ou de réduction sur la facture du voyage (possibilité de « panacher » réduction sur facture et chèques-cadeaux ou bons d'achat CAMIF)

PARRAINAGE : vous parrainez un enseignant qui n'a jamais réalisé de voyage Thalassa en tant que « responsable » ou « accompagnateur » et qui en réalise un durant l'année scolaire 2011-2012 : un cadeau de valeur vous sera personnellement offert.

BONUS « Enfant d'enseignant » (valable pour un seul enfant du professeur responsable, d'âge scolaire, 18 ans maximum) : 25% de réduction sur le prix du voyage s'il n'excède pas 305€, 15% s'il excède 306 €.

BOURSES DE VOYAGE : pour permettre à des élèves méritants mais socialement défavorisés de participer à un voyage scolaire. Attribuée après étude du dossier par le Conseil d'Administration de Thalassa. Une seule demande par voyage.